

هنا من الاصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12888 - 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 6 LUNDI 7 JUILLET 1986

LE MONDE SUR LES ÉTRANGERS
Le général Courtray « choqué »
par les déclarations de M. Pasqua

Le général Courtray, commandant en chef des Forces armées françaises en Liban, a réagi avec surprise et quelque déception à la lecture de la déclaration de M. Pasqua...

Le général Courtray a réagi avec surprise et quelque déception à la lecture de la déclaration de M. Pasqua...

Le général Courtray a réagi avec surprise et quelque déception à la lecture de la déclaration de M. Pasqua...

Le général Courtray a réagi avec surprise et quelque déception à la lecture de la déclaration de M. Pasqua...

Le général Courtray a réagi avec surprise et quelque déception à la lecture de la déclaration de M. Pasqua...

Le général Courtray a réagi avec surprise et quelque déception à la lecture de la déclaration de M. Pasqua...

Révolte des gueux au Liban

EXPRIMANT la volonté patiente et tenace qu'a la Syrie de faire prévaloir ses vues au Liban, une compagnie des Forces spéciales de l'armée de Damas s'est déployée, vendredi 4 juillet, à Beyrouth-Ouest, secteur musulman de la ville. C'est la première fois depuis l'été 1982 que la Syrie prend ainsi le risque d'exposer quelques deux cents de ses soldats d'élite dans une partie de la capitale où règne l'anarchie et où les milices musulmanes ne cessent de s'entre-déchirer. En trousse de barbiot de rose, fusil-mitrailleur ou lance-roquettes à l'épaule, ils vont appuyer les huit cents soldats de l'armée libanaise arrivés cette semaine à Beyrouth-Ouest, conformément au « plan de sécurité » adopté à la mi-juin à Damas. L'objectif est clair : substituer un semblant d'ordre au « règne des miliciens » afin de refaire l'unité du camp musulman, sans laquelle toute tentative de solution négociée - sous l'égide de Damas bien sûr - avec la partie chrétienne est condamnée d'emblée.

L'ORDRE syrien s'imposera-t-il à Beyrouth-Ouest ? L'expérience des innombrables « pacifications » qui n'ont duré que l'espace de quelques semaines impose la plus extrême prudence. Car la Syrie demeure très vulnérable à Beyrouth-Ouest, du fait du renforcement accéléré depuis plusieurs mois de la présence des partisans de M. Yasser Arafat dans les camps palestiniens. Tant que le président syrien, M. Hafez El Assad, n'aura pas pris le dessus dans la partie de bras de fer qui l'oppose depuis des années au chef de l'OPL, ce dernier pourra tenter de saboter tout succès syrien au Liban. La « guerre des camps » - qui connaît un répit - n'est qu'un des épisodes de ce duel Assad-Arafat, même si elle est menée par les miliciens du mouvement chiite Amal, lesquels - au-delà de l'alliance avec Damas - ont leurs propres raisons de s'opposer à la reconstruction d'un pouvoir palestinien autonome à Beyrouth.

LES Libanais viennent d'exprimer avec éclat leur exaspération unanime après onze années d'une guerre civile qui a ravagé leur pays. Ce mouvement s'est traduit jeudi par une grève générale massivement suivie dans un camp comme dans l'autre, consensus rarissime entre chrétiens et musulmans. La grève, lancée par la Confédération générale des travailleurs du Liban, avait d'abord pour objet de dénoncer la dégradation de l'économie nationale : pénurie d'électricité, d'essence, voire de pain ou autres denrées de base ; hausse vertigineuse des prix - ils ont augmenté de plus de 68 % depuis le début de l'année - et baisse de près de 50 % de la livre libanaise en six mois par rapport aux principales devises. La suspension ne connaît pas de ligne de démarcation.

Les banderoles brandies par les manifestants de tous bords sommaient les « seigneurs de la guerre » de « vendre leurs armes pour acheter du pain et des médicaments ». Cette révolte des gueux ne peut, hélas ! trouver dans l'immédiat de traduction politique. Mais elle montre que le chaos libanais devient de plus en plus intolérable. A Beyrouth-Ouest, la tentative syrienne de pacification intervient donc à un moment propice. (Lire page 5 le reportage de FRANÇOISE CHIPAUX.)

Bavure policière à Paris

L'inspection générale des services enquête sur la mort d'un jeune homme tué par un CRS



Un jeune homme âgé de vingt-huit ans a été tué par un policier pendant la nuit du vendredi 4 au samedi 5 juillet, à Paris. Passager d'une 2 CV, la victime avait pris la fuite, à pied, dans le quartier de la rue Mogador (9^e arrondissement), après que la voiture, à bord de laquelle il se trouvait et qui roulait en sens interdit, eut heurté une automobile arrivant en sens inverse. Selon plusieurs témoignages, le policier - un CRS - a tiré alors que le jeune homme se trouvait à terre. Le policier, au contraire, affirme qu'il se sentait menacé. (Lire nos informations page 16.)

Un plan pour l'emploi

Le gouvernement veut relancer les TUC créer des activités locales et « blanchir » le travail noir

Grâce aux diverses mesures de traitement social, 400 000 chômeurs potentiels avaient été soutenus, en 1985, des listes de l'ANPE. En additionnant l'effet prévisible de chaque dispositif, pour 1986, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, n'obtient pas le même résultat. Il le sait déjà : l'effet sera inférieur de 120 000 à ce que son prédécesseur avait réussi à établir. Tous les programmes perdent de leur efficacité avec le temps. Les TUC « patinent » ou régressent. Les stages pour les jeunes ne bénéficieront qu'à 50 000 personnes, contre 120 000 actuellement. Les stages pour les chômeurs de longue durée plafonneront à 40 000, alors qu'ils avaient atteint à 75 000 personnes. Et ainsi de suite. Même le plan d'urgence en faveur des jeunes, sur lequel reposent tous les espoirs du gouvernement, rapporterait peu. D'ici à la fin de l'année, 10 000 personnes seulement seraient concernées par ce qui est des embauches exonérées de charges sociales. Comme on le constate depuis deux mois, le risque est grand, désormais, de voir les chiffres de chômage augmenter au rythme mensuel de 25 000 ou 30 000. Aussi travaille-t-on beaucoup en ce moment au ministère des affaires sociales et de l'emploi, sur des formules nouvelles. Manifestement, un plan pour l'emploi se prépare pour une échéance proche. Que pourrait-il contenir entre les innovations, les replatrages des dispositions existantes, les corrections légères et les projets à long terme ? Côté innovations, il y aurait deux propositions. Dans le droit fil de ce que M. Pierre Méhaignerie (UDF) a pu mettre en place en Ile-et-Vilaine, ou en s'inspirant encore de l'expérience menée par M. Christian Pierret (PS) à Saint-Dié (Vosges), on lancerait sur une grande échelle des PIL (programmes d'intérêt local), pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de vingt-cinq ans et déjà indemnisés, soit au titre de l'allocation de fin de droits, soit de l'allocation spéciale de solidarité. ALAIN LEBEAUE. (Lire la suite page 13.)

M. Chadli malade

Le président algérien est « souffrant depuis quelques jours » et un « repos complet de deux semaines » lui a été prescrit, a annoncé samedi 5 juillet un communiqué officiel. La radio, de son côté diffuse un programme musical ininterrompu.

Carrefour du développement

Un avis de recherches pour M. Yves Chailier. PAGE 7

Le « sorcier » extradé

José Lopez Rega, éminence grise des Peron, a été renvoyé par les Etats-Unis en Argentine. PAGE 3

Le maïs de la discorde

Défendu par M. Guillaume, l'accord euro-américain est critiqué par M.M. Chabanelmas et François-Poncet. PAGE 13

Premier vol du Rafale

Un succès pour le futur avion de combat français. PAGE 8

Le sommaire complet se trouve page 16

Le chef de l'Etat attendu lundi en URSS M. Mitterrand entre New-York et Moscou

M. Mitterrand, qui a eu, vendredi à New-York, un déjeuner de travail avec le président Reagan, repartira lundi pour Moscou, où il doit s'entretenir à trois reprises avec M. Gorbatchev. Les relations Est-Ouest seront au centre de ces discussions, mais M. Mitterrand n'est porteur d'aucun message de M. Reagan. Eagle représentant les Etats-Unis, la parade à laquelle a participé le trois-mâts le Belem, malgré quelques problèmes techniques de dernière minute, a offert à des milliers de personnes un spectacle rare et d'une grande beauté. Les moins attentifs n'ont pas été le président Reagan et son bête, M. Mitterrand. Accompagnés de leurs épouses, les deux chefs d'Etat se sont retirés dès le début de la revue sous une tente ouverte sur le port, échappant ainsi aux ardeurs de Phoebus. Malgré les protestations que sa présence avait suscitées au Congrès, le navire chilien Erasmald, le plus beau des vingt et un bâtiments présents, était là, et des applaudissements nourris ont même salué son passage. L'Erasmald aurait servi de centre de torture au début de la dictature du général Pinochet. La partie franco-américaine de ces festivités s'est conclue par un

déjeuner de travail à l'amirauté sur Governors Island. Du côté français, M.M. Raymond et Giraud, ministres respectivement des affaires étrangères et de la défense, ont participé à cette rencontre, et, du côté américain, le secrétaire d'Etat, M. Shultz (et non le vice-président Bush, comme indiqué vendredi par erreur), et le secrétaire à la défense, M. Weinberger, assistaient M. Reagan. Pour autant qu'on puisse en juger, la conversation a porté essentiellement sur les rapports Est-Ouest. Après les dernières propositions soviétiques en matière de désarmement présentées à la mi-juin à Genève, le président américain paraît persuadé qu'il existe désormais un intérêt plus clair que jamais des deux Super-Puissances à une réduction des armes stratégiques. Il a toutefois déploré l'impossibilité de vérifier l'application des précédents traités signés avec l'Union sovié-

NEW-YORK de notre envoyé spécial Les organisateurs des festivités qui marquent le centenaire de la statue de la Liberté n'auraient pas pu rêver, vendredi 4 juillet, d'un temps plus idéal : un beau soleil d'été a brillé sur New-York en ce Jour de l'indépendance américaine, garantissant les meilleures conditions au défilé dans la baie des plus grands voiliers du monde. Conduite par le bateau-école

que, laissant entendre que celle-ci n'hésitait pas à les violer. L'initiative de défense stratégique (la « guerre des étoiles ») a précisément pour objet, aurait-il souligné, de pallier les inconvénients résultant de cette situation. Rappelant le rôle joué par la France dans la décision d'installer des fusées Pershing pour faire face à la menace des SS-20 soviétiques en Europe, M. Mitterrand aurait insisté sur le nécessaire équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. Cela l'aurait amené à s'inquiéter des risques de dérapage qu'entraînerait le non-respect par les Etats-Unis du traité de SALT 2, comme M. Reagan en a fait planer la menace, et, plus gravement encore, du traité ABM limitant les systèmes antimissiles. MANUEL LUCBERT. (Lire la suite page 3.)

Le voyage du pape en Colombie Coup de semence de Jean-Paul II

Dix-huit ans après Paul VI, venu pour l'assemblée générale des évêques d'Amérique latine, Jean-Paul II devait arriver, le samedi 5 juillet à Medellin, grande cité industrielle au centre du pays. Il devait de nouveau y visiter des quartiers populaires, avant de se rendre, le dimanche 6, dans la cité martyre d'Armero, pour l'étape la plus étonnante de son voyage en Colombie. une certaine grisaille qui a marqué le début du séjour à Bogota. Au programme de ce vendredi, trois étapes : Tumaco, une grosse bourgade somnolente au bord du Pacifique, à l'extrême sud du pays ; Popayan, la noble cité coloniale du Sud ; et, enfin, Cali, troisième ville de Colombie avec plus d'un million d'habitants, métropole industrielle paralysée dans son élan par la crise économique du milieu des années 70. Trois images contrastées du pays : Tumaco avec une population en quasi-totalité noire, descendant d'esclaves et s'adonnant aujourd'hui à la pêche et à une agriculture assez rudimentaire ; Popayan, aristocratique chef-lieu de la région du Cauca, qui compte le plus important pourcentage de populations andines indigènes de toute la Colombie. Cali, enfin, avec son mélange classique dans le tiers-monde, de modernisme débridé et de marginalisation sociale. Le petit « piolement » de la journée venait de la redécouverte

d'une antique prophétie selon laquelle à Popayan, après un tremblement de terre survenu un jeudi saint, un pape se rendrait en visite et, là, verrait « son camp exploser ». Or Popayan a été en partie détruite par un tremblement de terre le jeudi saint de 1983. L'ombre de l'attentat, qui plane toujours quelque peu depuis le 13 mai 1981, sur les déplacements de Jean-Paul II, s'en trouvait évidemment épaissi. Au programme du pape dans la capitale du Cauca, deux rencontres avec la population étaient prévues. La première eut lieu sur la grand-place de la ville. La foule s'était rassemblée pour assister à l'entrée du pèlerin dans la cathédrale, un édifice fermé au public depuis, précisément, le tremblement de terre qui fit s'effondrer la voûte et provoqua la mort d'une cinquantaine de personnes venues assister à la première messe du 31 mars 1983. JEAN-PIERRE CLERIC. (Lire la suite page 3.)

Le Monde L'EDUCATION DOSSIER PRATIQUE LES COURS DE RATTRAPAGE POUR L'ÉTÉ NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 1986 CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

TOT OU TARD on couche avec TRÉCA

LIQUIDATION AU CNRS

LE 12 JUILLET INCLUS

COMPUTER

Dates

Il y a soixante-quinze ans, le « coup d'Agadir »

La France et l'Allemagne au bord de la guerre pour le Maroc

RENDEZ-VOUS

Lundi 7 juillet. — URSS : Visite du président Mitterrand (jusqu'au 10).
Strasbourg : Session du Parlement européen.
Bruxelles : conseil des ministres européens de l'économie.
Vienna : Conférence de l'ONU sur la Namibie.
Hannover : Première session de l'Université euro-arabe.

Mardi 8 juillet. — Strasbourg : Le secrétaire général de l'ONU visite le siège du Conseil de l'Europe.
Vienna : Investiture de Kurt Waldheim comme président de la République.
Rome : Visite du président brésilien M. Sarney.

Mercredi 9 juillet. — Bonn : Entretien entre le secrétaire général de l'ONU et le chancelier Kohl.
Luxembourg : Discours du président portugais, M. Soares, devant le Parlement européen.

Jeu 10 juillet. — Tchad : Visite du ministre de la coopération, M. Aurillac, dans le Sud.
Grèce : Visite du premier ministre chinois.
Turquie : Visite du premier ministre du Pakistan.
Vienna : Discours de clôture de la conférence sur la Namibie.

Vendredi 11 juillet. — Visite à Paris du président des Comores, M. Abdallah.

PARTIS quelques semaines plus tôt de sa base du Cameroun, la canonnière allemande Panther arrive le 1^{er} juillet 1911 devant le port sud-marocain d'Agadir, y débarquant aussitôt un contingent symbolique.

L'affaire peut paraître bénigne. Agadir est, à l'époque, un port de moindre importance, à peu près complètement fermé au commerce européen, et la Panther, un petit navire de 1000 tonnes, doté de vingt hommes. Pourtant, il ne s'agit pas d'une escale de routine, et les chancelleries européennes savent très vite à quoi s'en tenir. En effet, le jour même de son arrivée à Agadir, la présence de la Panther dans les eaux sud-marocaines est notifiée aux gouvernements des puissances garantes de l'acte d'Algésiras (1) par le renvoi d'un télégramme qui précise les raisons de la démarche allemande et donne à celle-ci le sens d'une démonstration de force.

Officiellement, il s'agit d'assurer la protection des sujets allemands présents dans la région contre une éventuelle agression des tribus, « à la suite d'événements qui se sont produits dans d'autres parties du Maroc ». La Panther, que doit rejoindre quelques jours plus tard le croiseur Berlin, parti le 28 juin de Kiel, restera au mouillage en rade d'Agadir aussi longtemps que l'ordre et le calme n'auraient pas été rétablis dans l'Empire chérifien. En réalité, la puissance visée est, de toute évidence, la France, qui a fait occuper Fez au mois de mai par le général Moineau et a établi son protectorat de fait sur une partie importante du territoire marocain. Le « coup d'Agadir » ouvre donc entre Berlin et Paris une crise grave, souvent considérée comme le prélude de la guerre de 1914.

En 1905 déjà, les deux puissances se sont livrées à propos du Maroc à une partie de bras de fer dont les enjeux dépassaient de beaucoup le cadre de ce pays convoité, en proie à une véritable anarchie « féodale ».

Une épreuve de force

Désireuse d'étendre sa domination à l'ensemble du Maghreb et possédée dans cette voie par les hommes du « parti colonial », la France s'est appliquée au cours des années précédentes à obtenir l'adhésion des puissances méditerranéennes à ses projets d'expansion dans l'Empire chérifien. Successivement l'Italie en 1900, en échange du désintéressement français en Tripolitaine, la Grande-Bretagne en 1904, puis l'Espagne — également en 1904 et contre promesse secrète de cessions territoriales au nord et à l'extrême sud du pays — ont donné leur accord au gouvernement français. Fort de ces appuis diplomatiques, il est engagé dans une politique d'intervention au Maroc visant à y établir son protectorat. Quant au gouvernement de Berlin, Delcassé n'a pas jugé utile de lui demander son avis, l'Allemagne n'étant pas « puissance méditerranéenne » et n'ayant à ses yeux que des intérêts mineurs dans l'Empire chérifien. Les responsables de la Wilhelmstrasse sont, bien entendu, d'un avis différent. Ayant hautement proclamé sa volonté de mener une « politique mondiale », l'Allemagne peut-elle accepter que la question marocaine soit réglée sans qu'elle soit le moins du monde consultée ?

Ce sont ces considérations de prestige, en même temps que le désir de saisir au vol une occasion de perturber la toute récente Entente cordiale franco-anglaise, qui inclinent Berlin à agir, le souci des intérêts économiques du Reich servant surtout de prétexte à son intervention. Officiellement, c'est pour empêcher les Français de réaliser leurs « desseins agressifs » que le chancelier von Bülow incite l'empereur à se rendre à Tanger en mars 1905. Se désolant comme le défenseur de la souveraineté marocaine, Guillaume II y prononce des paroles vigoureuses dont le contenu, passablement déformé par la presse, provoque une vive tension entre la France et l'Allemagne.

La menace de guerre et le « bluff » allemand contraignent Delcassé à la démission et amènent le président du conseil Rouvier à accepter que le sort de l'Etat chérifien soit réglé par une conférence internationale. Réunie à Algésiras en janvier 1906, celle-ci ne donne toutefois à l'Allemagne — pratiquement isolée pendant toute la durée de la rencontre — que des satisfactions mineures. Certes, la France doit provisoirement renoncer à établir son protectorat sur le Maroc, mais l'acte final de la conférence lui reconnaît une situation privilégiée dans ce pays, et la première phase du conflit se solda donc pour elle par un net avantage sur sa rivale.

L'acte d'Algésiras ne prévoit rien dans le cas de troubles intervenant à l'intérieur du Maroc. Or, à partir de 1907, les désordres prennent dans l'Empire un caractère endémique, offrant aux militaires d'innombrables prétextes d'intervention. Inquiète de cette progression à petits pas, l'Allemagne comprend vite qu'elle ne pourra empêcher indéfiniment l'implantation de la France et qu'il lui peut lui être utile de se servir des droits qu'elle prétend posséder au Maroc. Aussi adopte-t-elle à la

fin de 1908 une attitude nouvelle, Guillaume II se déclarant disposé — pour obtenir de la France une plus grande souplesse dans le conflit balkanique — à « en finir avec ces frictions ». L'accord conclu entre les deux pays en février 1909 reconnaît à la France une situation prépondérante au Maroc, en échange de quoi celle-ci admet de partager avec l'Allemagne un certain nombre d'avantages économiques.

Que ce « condominium » aux contours mal définis ait pu servir de prétexte à un rapprochement franco-allemand, comme l'avait imaginé le ministre des affaires étrangères Fichon, ne relève pas nécessairement du domaine de l'illusion a posteriori. Des travaux récents, en particulier ceux de Jean-Claude Allain, biographe de Caillaux et historien minutieux de l'affaire marocaine, montrent que l'échec de la convention de 1909, monté en épingle dans les deux pays par une historiographie fortement imprégnée de nationalisme, est largement mythique (2). En fait, le changement de cap de la diplomatie allemande répond à bien des égards à celui de la France.

Amorcé depuis plusieurs mois, le tournant de la politique marocaine de Paris devient manifeste au printemps 1911 lorsque la décision est prise de faire marcher sur Fez les troupes du général Moineau, à la suite d'une rébellion contre le nouveau sultan Moulay-Hafid et dans le but affiché de protéger la vie des colons euro-

peins bloqués dans la ville. De cette décision du 22 avril 1911, par laquelle la France s'engage dans l'engrenage aventuriste de la conquête militaire, nous savons qu'elle a été prise par une équipe extrêmement restreinte où figurent, en l'absence du chef de l'Etat et d'une bonne partie des membres du cabinet, les deux ministres intéressés — Cruppi aux affaires étrangères et Bertaux à la guerre — et le président du conseil Monis, qui entérine la décision plus qu'il ne l'a créée, en accord avec les militaires et avec certains diplomates influents.

Il existe alors un « groupe dirigeant marocain », proche des centres de commande et dont les membres — une vingtaine de personnes environ — ont pour tâche de forger la politique marocaine de la France. Il rassemble un certain nombre de diplomates et d'hommes d'affaires, la liaison entre les deux catégories étant assurée par Gaston Guioy, ministre plénipotentiaire en disponibilité, dont le rôle est capital. Mais, au sein même de cette équipe, s'affrontent deux conceptions de l'impérialisme : une tendance à la progression par la négociation et l'entente internationale, qui a la faveur des « financiers », et une tendance plus dure qui, soutenue par certains industriels et par les militaires, conduit le nouveau hôte du Quai d'Orsay, Cruppi, à l'épreuve de force.

La marche sur Fez, achevée le 21 mai, outrepassa singulièrement les droits attribués à la France par l'acte d'Algésiras. Elle permit donc à l'Allemagne de rouvrir le dossier du Maroc au nom de la violation du *status quo*. Dans quelle perspective ? Pour les milieux paragermanistes, l'intervention française doit fournir au Reich l'occasion de prendre pied au Maroc, et leur prestation s'exerce directement dans le sens de l'épreuve de force.

Guillaume II considère au contraire que son pays doit rester dans une expectative prudente, tandis que la France s'épuise, militairement et financièrement, dans une aventure outre-mer qui peut déclencher contre elle une véritable « guerre sainte ». Si elle devait ainsi dégarnir sa frontière de l'Est, « ce ne serait pas du tout, estime le Kaiser, un malheur pour l'Allemagne », et il recommande de n'y

pas faire obstacle à l'initiative de Paris. Il finit néanmoins par se rallier à la solution intermédiaire que propose le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Kiderlen-Wächter. Pour celui-ci, il faut accepter d'abandonner à la France la totalité du Maroc, à condition d'obtenir d'elle de substantielles compensations. Bien entendu, il faut pour cela exercer une forte pression en prenant par exemple une hypothèque sur le Sud marocain. La décision d'envoyer la Panther devant Agadir s'inscrit dans cette stratégie de la tension calculée.

Avant que Berlin ne s'engage dans une épreuve de force périlleuse avec la France, l'idée d'une compensation accordée à l'Allemagne en échange de son désintéressement au Maroc a bel et bien été évoquée. Le ministre des finances Joseph Caillaux y est favorable, de même que l'ambassadeur à Berlin Jules Cambon, qui a en sur ce point des conversations avec Kiderlen. Mais les choses en sont restées là, et à Paris on espère bien faire l'économie d'un truc serré en prenant les Allemands de vitesse. Le « coup d'Agadir » ramène brusquement les Français aux réalités du jeu international.

Quelle va être leur réaction ? Envoyer à son tour un navire de guerre dans le Sud marocain et riposter à l'épreuve de force par la force ? Nombre de responsables militaires et certains hommes politiques, tel le ministre des affaires étrangères de

Quels que soient les sentiments pacifistes de Caillaux, il ne peut souscrire aux exigences maximalistes de l'Allemagne. Sur ce point, le cabinet est unanime et, dès le 17 juillet, les Allemands sont avisés que la France n'accepte pas la cession de toute sa colonie d'Afrique centrale. La rupture paraît imminente. Mais le Kaiser et son entourage se montrent moins agressifs que les hommes de la Wilhelmstrasse. Les Français reçoivent du gouvernement britannique un appui décisif. Le pacifique Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, se risque même à déclarer dans un discours public que « la formule de la paix à tout prix est indigne d'un grand pays », et les escadres anglaises sont mises en état d'alerte.

Un règlement par truc

Après quelques jours d'une vive tension, Kiderlen doit se résoudre à modérer ses exigences. Les négociations reprennent donc entre Paris et Berlin, à deux niveaux, officiel et secret. Elles sont très difficiles. En soit, elles se trouvent de nouveau interrompues du fait des exigences allemandes, et la France envisage même un moment d'avoir recours aux armes. Mais, interrogé par le président du conseil, le ministre de la guerre fait savoir que l'état de désorganisation dans lequel se trouve le haut commandement et la faiblesse de la France en artillerie lourde rendraient très aléatoire l'issue d'un conflit. Les négociations françaises doivent, en conséquence, se montrer un peu plus généreuses envers l'Allemagne, en offrant notamment des concessions économiques au Maroc. Berlin se voit, de son côté, incité à plus de souplesse par le déclenchement d'une panique boursière que Caillaux, technicien des finances de haut vol, prétendra par la suite avoir provoquée de toutes pièces.

Enfin, un accord est conclu entre les deux puissances le 4 novembre 1911. L'Allemagne s'engage à ne pas « entraver l'action de la France au Maroc » et accepte à l'avance l'établissement du protectorat français sur ce pays. En échange, elle reçoit une partie importante du Congo français, avec accès à l'Atlantique et contre cession à la France — ce truc très inégal permettant à celle-ci de ne pas avoir l'air de céder à un chantage — d'un petit territoire, le « bec de canard », situé au sud du lac Tchad. Le risque de guerre est provisoirement écarté mais, à deux reprises au moins, on a frôlé la catastrophe.

La partie jouée au bord du gouffre par Kiderlen-Wächter s'achève par un gain substantiel obtenu par l'impérialisme allemand aux dépens d'un rival dont, il faut le rappeler, le comportement aventuriste et peu respectueux des engagements internationaux n'a pas été d'un poids négligeable dans les premiers développements de la crise. Si celle-ci n'a pas dégénéré en guerre européenne — dans une large mesure grâce au sang-froid et à l'habileté de Caillaux, — elle a incontestablement laissé des traces, inaugurant une période de rai-



« Le poing de fer de Guillaume II » (caricature de l'époque).

PIERRE MILZA,
professeur
à l'Institut d'études politiques,
directeur du Centre d'histoire
de l'Europe du vingtième siècle.

(1) L'acte final de la conférence d'Algésiras, qui avait élaboré en 1905 un règlement d'ensemble de la question marocaine, avait été paraphé par les représentants de onze puissances européennes et par ceux des Etats-Unis et du Maroc.
(2) J.-C. Allain, *Joseph Caillaux, 1. Le défi victorieux, 1863-1914*, Paris, Imprimerie nationale, 1978 ; 2. *L'oracle, 1914-1944*, id., 1981. J.-C. Allain, *Agadir, 1911*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 630572 F
Téléphone : (1) 45-23-06-81
TÉL. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Bonnier-Milay (1944-1969)
Jacques Fauriol (1969-1983)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du Monde »,
Société anonyme
des lecteurs du Monde,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, gérant,
et Hubert Beauvieux-Méry, fondateur.

Administrateur général :
Bernard Woutas
Rédacteur en chef :
Daniel Verzut
Correspondant en chef :
Claude Sauter.

Le Monde
PUBLICITE

5, rue de Valenciennes, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de nos articles
sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 1437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
354 F	672 F	954 F	1 200 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS
PAR VOIE NORMALE
687 F 1 337 F 1 923 F 2 530 F

ÉTRANGER (par mandat postal)
L. BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS
399 F 762 F 1 089 F 1 388 F

IL - SUISSE/TURISME
594 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Pour les tarifs : voir sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois virements) voudront bien joindre en plus à leur demande.
Comptes d'adresses définitifs ou provisoires (deux semaines au plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande sur un coupon au moyen d'un mandat postal. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez adresser vos publications d'office dans les mêmes proportions que celles d'abonnement.

PRIX DE VENTE À L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 80 m. ; Allemagne, 2,80 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 F ; Canada, 5 \$; Côte-d'Ivoire, 250 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; Grèce, 80 p. ; Irlande, 140 dr. ; Italie, 600 L. ; Israël, 2 000 L. ; Liban, 4 000 L. ; Luxembourg, 40 F ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 G. ; Portugal, 120 esc. ; Royaume-Uni, 1,25 £ ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,25 F S. ; Thaïlande, 10 baht. ; Turquie, 1,50 \$; Yougoslavie, 100 ml.

Le Monde DES PHILATÉLISTES

Tous les mois, toutes les nouvelles émissions, les expositions, les ventes et les cours. Tout ce qu'il faut savoir pour mieux gérer votre patrimoine philatélique.

NOTRE-DAME DE RONCHAMP • NOUVELLES VARIÉTÉS!

En vente chez votre marchand de journaux

SOMMAIRE DE JUILLET-AOÛT

هناك منة للأصل

Etranger

LIBAN : la vie quotidienne à Beyrouth-Ouest

Au soleil de l'anarchie...

L'autorité est proportionnelle au nombre d'hommes qu'il peut rassembler autour de lui est contraint de se débrouiller par lui-même. Le racket des magasins, les enlèvements avec rançon - même les enfants ne sont plus épargnés, - les vols, les braquages de banques, deviennent ainsi les moyens naturels de se procurer de l'argent.

L'impunité dont jouissent tous les miliciens, qui trouvent toujours plus



FRANCHINI.

ou moins une couverture politique à leurs méfaits, encourage une anarchie que tous les responsables dénoncent et qui veut de susciter une grève sans précédent.

Le nouveau « plan de sécurité » a été conclu d'autant plus vite à Damas que la venue en mission de bons officiers d'un émissaire irakien à Beyrouth-Ouest y avait été peu appréciée. Il ne semble pourtant pas avoir plus de chances que les précédents d'être un tant soit peu appliqué.

L'immense majorité des Beyrouthins, toutes confessions confondues, rêvent de paix, mais ceux qui décident ne sont pas prêts à en payer le prix. Nul n'ignore dans ce

tourbillon de rumeurs où sont les prisons des uns et des autres, les responsabilités dans les enlèvements et les fauteurs de troubles. L'aventure survenue à l'ambassadeur d'Autriche, sommé de payer une lourde somme par le propre service de sécurité mis à sa disposition par Amal, a fait le tour de la ville. Du coup, l'ambassade d'Autriche a fermé ses portes. Les représentations occidentales à Beyrouth-Ouest

pour partir soit vers l'Est, soit à l'étranger quand leurs moyens le leur permettent. « De toute façon, affirme un professeur, examinateur du baccalauréat, nos élèves n'ont plus la possibilité de poursuivre ici des études supérieures de qualité ».

L'université américaine de Beyrouth (AUB), jadis fleuron de l'enseignement supérieur au Proche-Orient, n'est plus que l'ombre d'elle-même. La plupart des professeurs qui sont partis n'ont pas été remplacés, et les menaces des milices pour faire admettre leurs candidats tiennent souvent lieu d'examen d'entrée. « Les examens sont au bout des Kalachnikov », confie un étudiant. Un autre déplore la baisse de qualification qui discrédite l'AUB. Mais n'est-ce pas dans cette même enceinte que, en mars dernier, cheik Fadlallah, guide spirituel du Hezbollah, fustigeait la culture occidentale et ses méfaits ?

Particulièrement visés par une islamisation rampante, les chrétiens quittent de plus en plus Beyrouth-Ouest. Ils étaient deux cent mille environ au début de la guerre et ne seraient plus aujourd'hui que trente mille. Les trajectoires sont diverses : certains sont allés à l'étranger, d'autres sont restés dans la ville. Les trajectoires sont diverses : certains sont allés à l'étranger, d'autres sont restés dans la ville. Les trajectoires sont diverses : certains sont allés à l'étranger, d'autres sont restés dans la ville.

Beaucoup de chrétiens attendaient la fin de l'année scolaire

A TRAVERS LE MONDE

La guerre du Golfe

L'Iran assure avoir écrasé les contre-attaques irakiennes

Les Irakiens ont subi de lourdes pertes lors de la dernière offensive iranienne. L'Iran assure avoir écrasé les contre-attaques irakiennes.

Israël

Confiance

Confiance accrue en Israël suite à la victoire sur le Liban.

Chypre

Le Nord ferme ses frontières

Le Nord de Chypre ferme ses frontières avec le Sud.

Nicaragua

Expulsion du vice-président de la conférence épiscopale

Le vice-président de la conférence épiscopale a été expulsé de Nicaragua.

Philippines

Manifestation anti-américaine

Manifestation anti-américaine à Manille.

Pour la première fois unanime, le Liban a fait, le 3 juillet, une « grève contre la guerre ». La chute de la livre menace le pays de clochardisation. On voit bien à Beyrouth-Ouest que les fractures sont inguérissables...

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Autour des deux piscines, pas une chaise longue n'est libre et les maillots haut de gamme n'ont rien à envier à ceux de la Côte d'Azur. Les serveurs s'activent, whisky, champagne ou jus de fruits sur leurs plateaux. Le bruit des obus qui s'abatent sur le camp palestinien de Chatila, à moins d'un kilomètre de là, ne fait sursauter personne. De temps à autre, le sifflement d'une balle perdue déplace toutefois quelques baigneurs. Le soleil tape dur et la mer est d'un bleu. Tout le long de la côte qui longe Beyrouth-Ouest, quelques établissements privés assurent à leurs clients les joies de la mer et de la baignade. Ils ne sont pas toujours épargnés par la guerre toute proche mais offrent la seule possibilité d'évasion à Beyrouth-Ouest, une vaste jungle aux frontières de plus en plus hermétiques.

L'Est et la montagne toute proche sont inaccessibles à la plupart des habitants. Ne pénètre pas qui veut en secteur chrétien. De toute façon, le passage est souvent impraticable en raison des combats sporadiques le long de la ligne de démarcation. L'aéroport est d'accès dangereux. Au prix qu'ont atteint les devises étrangères, le voyage devient un luxe. « Quand je rentre à Beyrouth-Ouest, avec une jeune femme fortunée, je sais que mes seules distractions seront la lecture, quelques rares visites, la vidéo quand l'électricité fonctionne (mais les groupes électrogènes sont légion). Si on ne veut pas se couper complètement du monde, il faut aller régulièrement à l'étranger. » Pourtant, Moazzayan ne songe pas à partir. Dans la merveilleuse villa qu'elle vient de retaper au cœur de Beyrouth-Ouest, les objets précieux sont à leur place, comme les por-

route du Fath. Jamais Damas ni même les régimes arabes ne nous pardonneront notre « héroïsme ».

L'impunité des miliciens

Livré aux milices, aux objectifs de parrains peu scrupuleux aux intérêts souvent contradictoires, Beyrouth-Ouest survit, plutôt mal que bien. Les raptus, confessionnels, politiques ou crapuleux, les assassinats, les règlements de comptes, se multiplient. « Les milices n'ont plus, explique un bon observateur, les moyens de payer leurs obligés. Chaque chef de quartier dont

TANZANIE : une randonnée de Zanzibar au lac Tanganyika

Trois naïfs sur les traces de Stanley

Trois Britanniques sont partis récemment de Zanzibar pour remonter jusqu'au bord du lac Tanganyika, où Stanley rencontra Livingstone. Etrangement, leur expédition s'est révélée encore plus difficile qu'au XIX^e siècle.

UJJI

de notre correspondant en Afrique orientale

« Partir et ça ira mieux après », George et Christine Tardios avaient atteint la quarantaine, « l'âge des désillusions ». La vieille Angleterre ne leur disait plus rien qui vaille. L'envie prit donc, à ces deux enseignants britanniques, auxquel se joignit le jeune Andrew Graham (seize ans), de s'en aller traquer leurs gâteaux ailleurs, au-delà d'un monde moins raffiné que le leur mais peut-être plus fraternel, peuple, croyaient-ils, de « bons sauvages ».

Beaucoup de projets leur traversèrent alors l'esprit avant qu'ils ne s'arrêtent à l'idée de mettre leur pas dans ceux de Henry Stanley qui, à la fin du siècle dernier, à la tête d'une imposante caravane de 129 hommes et de 27 ânes, avait rejoint, à partir de l'île de Zanzibar, Ujiji, sur les rives du lac Tanganyika. Là, sous un maniganceur, le 10 novembre 1871, le journaliste-explorateur avait rencontré un missionnaire-explorateur : « Docteur David Livingstone, j'y preux ».

Renseignements pris auprès de la Royal Geographical Society, aucun étranger n'avait jamais refait à pied le voyage de Stanley. C'était donc bien une « première » à laquelle allaient s'attaquer les trois marcheurs, non sans avoir, au préalable, éprouvé leur forme physique en s'initiant, outre-Manche, au tourisme à l'alpinième et au... parashutisme. Pas question, en effet, de partir le nez au vent comme de banaux routards.

Tests concluants, il restait à trouver l'argent du voyage. La Royal Geographical Society leur refusa toute aide financière. Ils ne réussirent même pas à lui soutenir une

simple lettre de recommandation. Cette auguste maison ne s'était-elle pas gauscée, au siècle dernier, du récit d'un missionnaire allemand qui avait vu, près de l'équateur, une montagne couverte de neige : « Et pourtant, le Kilimanjaro existe bel et bien », ironise George Tardios. Impossible d'intéresser quoiconque au parrainage d'une expédition qui apparaissait, aux yeux du profane, comme vouée à l'échec. Résultat de cet appel de fonds : une paire de chaussures. Cette équipe de « deux dingues » dut se résigner à passer par les services d'une banque qui, avec la caution d'une compagnie d'assurances, consentit à leur avancer 4000 livres.

En route vers la Tanzanie, avec halte prolongée au Kenya pour recueillir auprès des Samburus d'utiles conseils pratiques sur la vie nomade. En juin 1983, George Tardios et son équipe débarquent à Dar-es-Salaam. Six mois sur place ne seront pas de trop pour leur permettre de régler les moindres détails de leur expédition : cours intensifs de swahili, recherches de documents cartographiques, dressage de quatre ânes à moitié sauvages au dur métier de bêtes de somme.

« Mendians officiels »

D'Edward Sokoine, alors premier ministre, qui le reçoit chaleureusement, George Tardios obtient une autorisation de port d'armes, l'assistance de deux gardes de sécurité, l'approvisionnement gratuit, en cours de route, dans les magasins d'Etat. Les autorités régionales sont, en outre, invitées à délivrer à ces voyageurs peu ordinaires un document écrit qui leur servira, lorsque les fonds viendront à manquer, de « certificat officiel de mendicité ».

Les trois randonneurs livrent le pied de Zanzibar le 6 février 1984, et de Bagamoyo, l'ancien port d'embarquement des esclaves, le 21 mars suivant. Les mêmes jours que Stanley, à cent treize ans d'écart. Lui mit sept mois pour rejoindre Ujiji, eux deux ans et douze jours. Lui, la plupart du

temps, voyagea à cheval ou bien dans un hamac, sur la route, à l'époque très fréquentée de l'ivoire, du sel et des esclaves. Eux couvrirent à pied une distance totale de 2 415 kilomètres. Soucieux « jusqu'à l'obsession » de « coller » aux pas de l'explorateur britannique, ils s'écartèrent délibérément des sentiers battus.

Bon nombre de villages que Stanley avait traversés ont aujourd'hui disparu de la carte, et les chemins qu'il avait empruntés sont retournés à l'état sauvage. A chaque étape, il leur fallait donc minutieusement préparer la suivante en s'aidant du compte rendu de voyage, souvent peu fiable, de l'illustré explorateur et des témoignages recueillis auprès des autochtones qui les tenaient eux-mêmes d'un père ou d'un aïeul. « Nous n'avons pas marché, au total, plus de vingt minutes sur une vraie route », raconte George Tardios. Nous avons dû débroussailler au coupe-coupe environ le tiers du parcours. La végétation était parfois si touffue que nous faisons moins de 1 kilomètre à l'heure ».

Comme ils cheminaient, le plus souvent, hors des zones habitées, force leur avait été d'emporter un très complet nécessaire de voyage, si bien que les ânes crœlaient un peu sous la charge. Il fallait, à chaque étape, dresser les tentes près d'un point d'eau car, pour rester en forme, ces « porteurs » avaient besoin d'une grande rasade quotidienne : 15 litres chacun. Que d'aventures connaîtront ces pauvres bêtes ! « Livingstone » sera heurté par un train, « Stanley » sauvagement attaqué par des hyènes, « Speke » frappé par la maladie du sommeil et « Burton » mystérieusement empoisonné.

George et les siens, eux aussi, en auront leur lot de mauvaises expériences qui les conduiront « presque au bord des larmes ». Bien obligés de trouver leur route au milieu de myriades d'insectes, de moustiques et de mouches tsé-tsé. De lions mangeurs d'hommes, parfois. Couverts de piqûres, d'égratignures, les yeux fiévreux et l'estomac en capitade : ce fut, pour ces randonneurs, « une bataille de tous les instants contre les éléments hostiles » qui les possaient à renoncer à leur



ROUIL

folle entreprise. Comble de malheur, un feu de brousse réduisit à néant leur maigre avoir et les condamna à se rééquiper complètement. Résultat : cinq mois à piétiner à Dodoma.

Le 18 février dernier, ils touchent, enfin, au but. Sans enthousiasme. A leur égard, la population

d'Ujiji se montre curieuse plutôt qu'amicale. « Nous n'avons rien ressenti », disent-ils. A la différence de Stanley, nous, nous n'allions à la rencontre de personne. On les autorise à s'installer dans le musée (vide) bâti à l'emplacement où Stanley et Livingstone se serrèrent la main. Même pas l'émotion d'occuper un lieu historique : « La

vieille maison a été démolie, le lac a reculé d'environ 300 mètres, et le maniganceur a été arraché ». Plus grand-chose, donc, à quoi se raccrocher...

Une dernière obligation avant de regagner leurs pénates : placer « Speke », « Stanley » et « Livingstone », envers lesquels ils avaient contracté une dette de reconnaissance dans une « bonne maison », pour le restant de leurs jours. Pour ce faire, les trois randonneurs n'ont pas hésité à renouer ciel et terre. Ils se sont d'abord tournés vers l'association britannique, bien sûr - qui s'est donné pour mission de veiller au bien-être des ânes à travers le monde : l'International Donkey Protection Fund. Ils ont même écrit à Margaret Thatcher, au duc d'Edimbourg, président du World Wildlife Fund, et à Brigitte Bardot, en qualité d'ambassadrice des animaux...

De cette interminable promenade à travers la Tanzanie profonde, ils n'ont pas gardé très bon souvenir. Leur revirement en mémoire des tas de scènes dont ils ont été les témoins : le procès de trois femmes accusées d'être des sorcières et, séance tenante, bannies à vie de leur village ; la justice expéditive, à coups de flics, des Sungu-Sungu, défenseurs spontanés d'un certain ordre ; le braconnage des éléphants et la contrebande de l'ivoire vers le Burundi voisin. « Nous avons pu constater par nous-mêmes dans quel mépris la vie est tenue et à quel point l'aide internationale est gaspillée », souligne George Tardios.

Fallait-il monter pareille expédition pour se rendre compte, à son terme, que la vieille Angleterre avait quand même du bon ? « Aujourd'hui, nous apprécions ce que nous avons laissé derrière nous, en Europe, avant les trois marches. Nous sommes devenus plus sages, plus cyniques aussi ». Repartir, pourquoi pas ? Mais cette fois-là, pour le seul plaisir de l'aventure vraie, sans plus jamais s'attendre à rencontrer de « bons sauvages », car, George Tardios en a maintenant la conviction, « ça n'existe pas ».

JACQUES DE BARRIN.

Politique

Le débat sur la communication au Sénat

L'opposition dénonce les inégalités entre chaînes publiques et privées

En adoptant, le vendredi 4 juillet, les articles 12 à 17, le Sénat a progressivement voté sans peine dans l'examen du projet de loi relatif à la liberté de communication. On en est toujours au chapitre 1 du titre I^{er}, et il s'agit encore des pouvoirs accordés à la Commission nationale de la communication et des libertés. Toute la journée, le débat s'est concentré sur la différence de statut entre chaînes publiques et privées au regard de la loi. Le texte du gouvernement donne en effet à la CNCL le pouvoir de réglementer les télévisions publiques sur le chapitre du pluralisme de la publicité ou des campagnes électorales. Pour les chaînes privées, le cadre réglementaire est renvoyé aux cahiers de charges accompagnant les autorisations.

l'occasion pour dénoncer la reprise des recommandations adressées par la CNCL aux télévisions privées. L'article 15 sur la concurrence ne pouvait qu'envenimer le débat. Cette idée maîtresse de la philosophie libérale est traitée en un article lapidaire qui donne à la CNCL un pouvoir de recommandation au gouvernement. Les communistes parlent de « ver qui depuis 1974 rongea le fruit de la télévision ». M. Michel-Dreyfus Schmidt souligne que le texte de l'article ne concerne que l'audiovisuel et exclut la presse et les télécommunications. Il veut obtenir des précisions sur les règles de la concurrence dans le secteur.

L'opposition, pour sa part, n'admet pas que tous les opérateurs ne soient pas soumis aux mêmes contraintes inscrites dans la loi. « Deux poids, deux mesures », s'indigne M. Franck Sérusclat (PS Rhône). « Cette logique inégalitaire est le fil rouge de tout le projet », renchérit M. Pierre Gambon (PC, Essonne). Socialistes et communistes ont ainsi mené bataille toute la matinée, à coups d'amendements, sur le pluralisme. En vain : pour M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, la seule garantie du pluralisme réside dans « la concurrence entre secteur privé et secteur public ». M. Jean-Pierre Masseret (PS, Moselle) profite néanmoins de

Rare unanimité de la Haute Assemblée pour ajouter, sur proposition socialiste, un article sur la protection de l'enfance et de l'adolescence : la CNCL veillera à ce que la télévision mentionne les interdictions de films aux moins de treize ans ou aux moins de dix-huit ans. La guerre de tranchées reprend avec l'article 14 sur l'organisation des campagnes électorales. L'opposition souhaite que les opérateurs privés soient soumis à l'obligation de programmer des émissions spéciales soumises au contrôle de la CNCL. « La liberté de communication, affirme M. Dreyfus-Schmidt, c'est qu'il y ait égalité de chances entre tous les candidats ». L'amendement que fait adopter la commission spéciale ne va pas aussi loin : il distin-

gue les règles imposées aux chaînes publiques des recommandations adressées par la CNCL aux télévisions privées. L'article 15 sur la concurrence ne pouvait qu'envenimer le débat. Cette idée maîtresse de la philosophie libérale est traitée en un article lapidaire qui donne à la CNCL un pouvoir de recommandation au gouvernement. Les communistes parlent de « ver qui depuis 1974 rongea le fruit de la télévision ». M. Michel-Dreyfus Schmidt souligne que le texte de l'article ne concerne que l'audiovisuel et exclut la presse et les télécommunications. Il veut obtenir des précisions sur les règles de la concurrence dans le secteur.

Le ministre de la culture et de la communication ne lui accordera pas un débat qu'il estime épuisé par la discussion générale. Agacé par la guérilla des amendements qui dure depuis quarante-cinq heures sur quinze articles, M. François Létourneau s'en prend vivement au député socialiste et annonce qu'il utilisera « le moment venu toutes les armes constitutionnelles dont le gouvernement a la disposition ». Les sénateurs se séparent samedi à 1 heure après avoir donné à la CNCL le droit de « suggérer » (et non plus de « proposer ») au gouvernement des modifications législatives. Il reste encore quatre-vingt-dix articles et quelque mille cinq cents amendements à examiner. JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Comment en finir ?

Quelque quarante-cinq heures de débats... et dix-sept articles examinés sur les sept qui restent. C'est le projet de loi « relatif à la liberté de la communication » : voilà un premier bilan quantitatif. Quant au volet « qualitatif », il se résume à l'adoption par la majorité sénatoriale des « grands principes » et à l'institution de la commission nationale de la communication et des libertés appelée à remplacer la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, née de la loi de 1982. Le Sénat, lui, a d'ores et déjà reconnu certaines missions : les autres que le projet prévoit de lui confier n'ont pas encore été étudiées.

meints que la commission spéciale a examinés. Mais dans la mesure où ladite commission réécrit certains de ses amendements, la gauche souhaite alors sous-amender le texte de la commission. Cette dernière peut alors refuser d'en débattre en arguant qu'elle les a déjà étudiés sous forme d'amendements. Du coup, en séance publique, ces sous-amendements peuvent être déclarés irrecevables au prétexte qu'ils n'auraient pas été soumis à la commission... Une telle lecture du règlement (donnée par M. Etienne Dailly) inquiète, pour ne pas dire plus, les sénateurs de gauche.

Ces premiers résultats ne seraient pas négligeables si n'était pas pris en compte le temps qu'il aura fallu pour y parvenir. C'est ce facteur « temps » qui préoccupe et le gouvernement et sa majorité. L'un et l'autre recherchent les moyens d'accélérer l'examen du texte. Le gouvernement, n'ayant la possibilité du recours au 49-3 que devant l'Assemblée nationale, ne dispose guère, au Sénat, que de deux armes : le vote bloqué (ce qui limite les scrutins mais ne supprime pas la présentation des amendements et sous-amendements) et la suppression de l'examen des amendements non soumis préalablement à la commission. Sur ce dernier point, les difficultés vont croissant : la commission spéciale a elle-même déposé des amendements au texte du gouvernement. Sur cette base, socialistes et communistes ont eux-mêmes rédigé des amende-

S'ajoute comme moyen de faire plus vite le système de la priorité : demandée sur l'amendement de la commission, son adoption entraîne de facto la mise à l'écart des autres amendements déposés sur le même sujet. L'utilisation de ces armes ne peut toutefois raccourcir considérablement la discussion, ne serait-ce que parce qu'elle provoque ou provoquerait des montées de fièvre se traduisant par la multiplication des incidents de séance et des rappels au règlement dans l'hémicycle. La commission spéciale, qui se réunit ce samedi 5 juillet, devrait tenter de supprimer quelques articles jugés non indispensables dans le texte du gouvernement et de regrouper certaines dispositions. Quant à l'hypothèse de scinder le texte en deux parties dont une serait examinée ultérieurement, elle se révèle d'autant plus difficile que le projet ne s'y prête pas du tout.

Point de vue

Le rôle du Conseil constitutionnel

La parole à la défense

par JEAN FOYER (*)

Le contrôle de la constitutionnalité des lois est de toutes les innovations du texte de 1958 celle qui a connu le plus remarquable développement. Les rédacteurs de la Constitution l'ont introduit d'une manière équilibrée. Le Conseil constitutionnel ne pouvait être saisi que par les quatre plus hautes autorités de l'Etat : président de la République, premier ministre, présidents de chacune des deux Chambres du Parlement. En pratique, la saisine n'était guère imaginable que de la part du président du Sénat lorsque le gouvernement avait fait jouer le droit de dernier mot de l'Assemblée nationale. Lorsque le Conseil était saisi, il ne pouvait apprécier la conformité de la loi qu'avec les dispositions des articles 1 à 52 de la Constitution. Or, pour l'essentiel, la Constitution définit des compétences et pose des règles de procédure dont l'application n'est d'autant moins à la contention que l'interprétation des articles 34 et 39 ne peut être portée devant le Conseil qu'après le vote de la loi dans les termes de l'article 41. Seuls l'article 2, qui pose le principe d'égalité, l'article 84, qui pose celui de l'indépendance de la justice, l'article 66, qui affirme que nul ne peut être arbitrairement détenu, et l'article 72, affirmant le principe de libre administration des collectivités territoriales, pouvaient constituer des pierres d'attente pour une vérification de la conformité des lois avec des règles matérielles ayant valeur constitutionnelle.

Dès lors se pose un problème que l'initiative du président du Conseil constitutionnel a proposé de résoudre d'une manière qui était maladroite, mais qui devrait recevoir une solution. Il serait normal que soit organisée la défense de la loi déférée au Conseil, et il serait nécessaire que le principe de contradiction soit mieux respecté qu'il ne l'est. Les présidents des deux Assemblées ont eu raison de dénier au rapporteur la qualité pour défendre ce principe. La mission du rapporteur est d'exposer et de soutenir les conclusions de la commission qu'il a désigné. Il n'est pas rare que l'Assemblée ou le Sénat votent des dispositions différentes de celles souhaitées par la commission. En réalité, il y a bien déjà dans les textes une sorte d'appel à la contradiction, donc à la défense, en vertu de l'article 18, alinéa 2, de l'ordonnance organique. Le président de la République, le premier ministre et les présidents des Assemblées sont avisés des recours. Les présidents des Chambres en informent leurs collègues. Les constitutionnalistes analysent les dispositions comme habitant les destinataires de l'avis, immédiatement à produire leurs observations au Conseil constitutionnel. Les députés socialistes ont usé de cette faculté à propos de la loi de nationalisation en 1982. Au surplus, le texte des recours est publié au Journal officiel depuis la présidence de M. Daniel Meyer.

En pratique, c'est le secrétaire général du gouvernement — bien que, ostensiblement, il s'en défende — qui produit les observations en défense. Mais, en dehors des membres du Conseil, personne ne connaît ces observations. Le caractère de plus en plus juridictionnel pris par la procédure de déclaration de conformité exige qu'en la matière le principe le plus fondamental de toutes procédures, c'est-à-dire le principe de contradiction, soit exactement imposé et respecté. Rien ne serait plus simple que d'impartir un délai aux destinataires de l'avis de l'article 18 — délai plus ou moins long selon que le gouvernement a déclaré ou n'a pas déclaré l'urgence — pour produire des observations qui feraient l'objet des mêmes avis et publications que le recours lui-même. Ces avis et publications ouvrirait tant aux auteurs de la saisine qu'aux autres destinataires de l'article 18 un bref délai pour répliquer. Ainsi s'achèverait, grâce à la collaboration de tous, une construction dont l'édification aura constitué un grand progrès du droit public des Français.

(1) M. Raymond Janot, conseiller d'Etat, était secrétaire général du comité constitutionnel consultatif. (*) Député RPR de Maine-et-Loire, ancien garde des sceaux.

M. Chirac et M. Lamassoure d'accord avec les neuf « sages »

« Le Conseil constitutionnel a toujours raison ». Ce postulat de la vie politique française se vérifie une fois encore, après sa décision d'annuler deux des dispositions du collectif budgétaire. Ceux qui en apparaissent comme les principales « victimes » approuvent bruyamment la décision des neuf « sages », juges de la constitutionnalité. En l'absence de M. Valéry Giscard d'Estaing, un de ses proches, M. Alain Lamassoure, député UDF des Pyrénées-Atlantiques, qui fut, avec l'ancien président de la République, à l'origine de l'amendement réduisant les délais pendant lesquels l'administration fiscale peut vérifier les comptes des contribuables, s'est réjoui, vendredi 4 juillet, que le Conseil ait « validé » ce principe. « Constatant que l'absence de contrôle simplifié pour les revenus déclarés par des tiers, à condition que celui-ci ne se limite pas aux titulaires de revenus composés exclusivement de salaires, traitements, et pensions », M. Lamassoure a annoncé que, lors de la discussion de la loi des finances pour 1987, il ferait une nouvelle proposition d'amendement tenant compte de cette décision afin « d'alléger les formalités de contrôle fiscal qui pèsent encore inutilement sur les salariés ».

disposition supprimant le contrôle de la chambre régionale des comptes sur certaines dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris et du conseil régional d'Ile-de-France « n'avait pas à l'évidence sa place dans le collectif ». Mais il a ajouté : « Si l'on avait été averti, elle n'y aurait pas figuré... ». La communication interne n'est apparemment pas parfaite entre l'Hôtel Matignon et l'Hôtel de Ville ! En effet, cette disposition fut, certes, introduite par un amendement parlementaire, mais ses pères furent MM. Pierre-Christian Taubert et Dominique Padoa, tous deux sénateurs de Paris, le second étant même adjoint au maire de la capitale. Mieux encore, leur texte fut fermement défendu par M. Alain Juppé qui cumule les responsabilités de ministre délégué aux Finances et d'adjoint au maire de Paris pour les finances. N'en aurait-il pas averti alors son double « patron » ? De toute façon le maire-premier ministre n'est en désaccord que sur la forme avec ses collaborateurs. Il estime que le maire de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France revendiquent légitimement un droit qui n'est accordé qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat, séparation des pouvoirs oblige : « Il faudra, a-t-il donc ajouté, faire voter un texte législatif adapté, mais cela n'a pas un caractère d'urgence ». Paris a bien du mal à accepter d'être traité comme toutes les autres villes de France ! Th. B.

Après avoir fait la fine bouche devant le pouvoir de l'opposition, l'usage de cette faculté, après 1981 et 1986, ont continué. Pour toutes les lois importantes, la saisine du Conseil constitutionnel tend à devenir une des étapes normales de la procédure législative. De plus en plus, les recours des députés et des sénateurs ont pris constamment les caractères du pourvoi en cassation, ils formulent et développent des moyens d'inconstitutionnalité, et ces lois ont le pouvoir que se reconstruit le Conseil d'en relever lui-même d'office.

Le maire de Paris a une position analogue pour ce qui le concerne. M. Jacques Chirac, au cours d'une conférence de presse, vendredi 4 juillet, à l'Hôtel de Ville de Paris, a déclaré que, comme le Conseil constitutionnel, il estimait que la

Les dissensions du Front national

M. Le Pen moins malheureux que Jésus !

CANNES De notre correspondant régional

Comme l'ont montré les questions qu'il lui ont été posées, vendredi 4 juillet, au cours d'un dîner-débat à Cannes, les électeurs de M. Jean-Marie Le Pen jugent avec inquiétude les événements politiques qui ont suivi le scrutin du 16 mars. Les « traitres » au parti ? « J'espère, a déclaré M. Le Pen, que le remords les ramènera dans la voie du respect de leur engagement. Les électeurs peuvent les y aider en leur écrivant ou en allant leur dire dans leurs réunions ce qu'ils pensent de leur attitude ».

tomber de nos morts, mais pas pour conquérir le pouvoir... car, pour cela, il faut tuer de plus en plus de gens, avec les risques que cela comporte d'être trahi. Permettez-moi de dire en souriant, a ajouté M. Le Pen, que, si nous avons perdu un homme ou deux sur trente-cinq, Jésus lui-même en perdit un sur treize, et il avait de meilleures sources de renseignements que moi. Cela était nécessaire pour l'accomplissement des écritures ».

Le président du Front national a établi un distinguo entre le cas de M. Bruno Chauvrière, un « vrai traître », lui, « qui s'est conduit de manière malhonorable », et celui de M. Yves Briant, secrétaire général adjoint du CNIP, « un jeune homme imprudent qui a voulu aller plus vite que la musique ». « Ceux qui espèrent, parce que nous sommes à quatre députés de la dissolution, que je ne ferai pas appliquer strictement la discipline se sont trompés », a souligné le président du FN. Les électeurs savent que pour avoir une bonne assise sur ses skis, on ne se penche pas du côté de la montagne, mais du contraire du côté du précipice. La stratégie d'ouverture du Front national ? « Avec des militants sincères, fidèles, honnêtes, on pouvait assurer de façon honorable et digne la garde du drapeau et celle des

Interrogé sur le fait de savoir si son parti aurait encore un groupe parlementaire après le rétablissement du scrutin majoritaire, M. Le Pen a affirmé : « M. Chirac aurait dû consulter son histoire politique et parlementaire. Il se serait aperçu que, par une espèce de justice immanente, ceux qui manipulent la loi électorale la voient généralement revenir sur eux comme un boomerang (...) Quand l'UDF se rendra compte que le RPR vise à la phagocytose, on verra sans doute une situation électorale différente ». A propos de l'élection cantonale partielle de La Ciotat, M. Le Pen a expliqué que le candidat du FN s'était retiré pour ne pas assurer la victoire du candidat communiste. « Mais, a-t-il poursuivi, je n'ai pas suffisamment l'âme évangélique pour demander aux électeurs de voter pour le candidat RPR, qui nous a fait battre en mars 1985. Je les ai laissés libres de leur choix. Cela dit, je leur donne rendez-vous aux élections municipales. Je pense que le prochain maire de La Ciotat sera un Front national ».

Au sujet d'éventuelles élections législatives anticipées, M. Le Pen répond que M. Mitterrand devrait la réponse à cette question : « Il peut modifier le calendrier, mais je ne crois pas que l'homme qui s'est donné comme le modèle de la force tranquille agisse dans ce sens. Je ne serais pas autrement étonné que par son comportement il espère peut-être se voir attribuer le prix Nobel... » GUY PORTE.

La réaction de M. Malesud, — Le président du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), M. Philippe Malesud, a estimé, le vendredi 4 juillet, après l'exclusion de M. Yves Briant, un groupe parlementaire du Front national, que les « allégations » des minoritaires de son parti regroupés à l'intérieur d'un « Comité de liaison des indépendants », autour de son ancien secrétaire général, M. Michel Junot, adjoint au maire de Paris, en ont plus ni justification ni fondement. Ces contestataires avaient, en effet, accusé M. Briant de « trahison » pour M. Le Pen. « Le bureau du CNIP est invariablement homogène autour de la stratégie « pas d'argent à droite » et de la notion de soutien critique au gouvernement adoptée unanimement par le comité directeur », a souligné l'ancien ministre. Dans ces conditions, la poursuite de l'activité de cette tendance fractionniste devra être déléguée devant le prochain comité directeur ».

Un nouveau secrétaire du RPR en Guadeloupe. — M. Daniel Beaubrun, quarante-quatre ans, proche de M^{me} Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat à la francophonie, a été nommé, jeudi 3 juillet, secrétaire départemental du RPR en Guadeloupe, en remplacement de M. Raymond Guillouf, qui avait assuré l'intérim depuis la démission de M. José Moustache, ancien président du conseil régional.

M. Beaubrun, qui appartient depuis l'âge de dix-huit ans au mouvement gaulliste, est conseiller général du deuxième canton de Basse-Terre, conseiller régional, et conseiller municipal de la ville de Basse-Terre depuis mars 1983. Commentant sa nomination, il a affirmé vendredi que les décisions prises par le RPR « même si elles ne sont pas approuvées à l'unanimité » devraient être suivies par tous les membres du mouvement. Cette mise en garde fait suite aux nombreuses dissensions survenues parmi les militants locaux depuis deux ans. — (Caresp.)

Le 14 juillet de M. Pons. — Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, se rendra, du 12 au 18 juillet, à l'occasion de la fête nationale, en Guyane et dans les deux départements antillais. Il présidera notamment les cérémonies du 14 juillet à Fort-de-France (Martinique). « Par sa présence dans un département d'outre-mer, le jour de la fête nationale, indique son cabinet, le ministre entend souligner la place éminente qu'occupe l'outre-mer français dans la politique du premier ministre et de son gouvernement ».

Qualité perdue peut-elle être retrouvée ?

Septembre 1980. — M. Georges Benedetti, socialiste, est suppléant de M. Edgar Tallades réélu sénateur. Mars 1981. — M. Georges Benedetti est élu député du Gard. S'applique alors à lui, l'article LO 138 du code électoral qui dispose que « toute personne ayant la qualité de suppléant d'un député ou d'un sénateur perd cette qualité si elle est élu député ». Mars 1986. — M. Benedetti ne sollicite pas le renouvellement de son mandat de député et il conduit la liste socialiste pour les régionales. Juin 1986. — Edgar Tallades meurt dans la nuit du 22 au 23 juin. M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, fait connaître au président du Sénat que M. Benedetti remplace le sénateur décédé en application de l'article LO 319 du code électoral, qui prévoit que « les sénateurs élus au scrutin majoritaire, dont le siège devient vacant pour cause de décès, d'acceptation de fonctions de membre du gouver-

nement ou de membre du Conseil constitutionnel ou de prolongation au-delà de six mois d'une mission temporaire confiée par le gouvernement, sont remplacés par les personnes élues en même temps qu'eux à cet effet ». Le 1^{er} juillet, M. Jean-Claude Martinez, député du Front national, qui s'était déjà insuré au début de la session parlementaire d'entrée en fonctions des suppléants de députés entrés au gouvernement, reproche de la même façon au ministre de l'intérieur de décider de la composition du Sénat. Il pose la question : « La suppléance serait-elle une Belle au bois dormant que Pasqua, le prince charmant viendrait réveiller ? » La difficulté juridique ainsi soulevée est d'autant plus réelle que le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat se sont jusqu'à présent refusés à intervenir dans des situations analogues. A. Ch.

مكتبة الأصيل

Virginie, cinq ans, violée et noyée dans la soirée du 26 juin

La Suze-sur-Sarthe, village secret face au plus inavouable des crimes

LA SUZE-SUR-SARTHE De notre envoyé spécial

C'est un gros village cerné par l'eau. Un bon gros village secret, décliné par les eaux vives de la Sarthe et discrètement mité par l'eau morte de mille mares...

repris l'enfant chez sa nourrice en rentrant de son travail. Il était 17 heures et la petite jouait seule, comme souvent, au pied de l'immeuble de trois étages habité par ses parents.

rendus dans une cité HLM identique, à 300 mètres de là, au domicile d'une femme, brulée depuis deux ans avec les Couturier, mais surtout avec l'un de leurs meilleurs amis, grand pêcheur lui aussi, qui fut son compagnon Rieu.

personnellement invité par tract tous les habitants à « sortir de leur réserve » et « valser toute peur ».

Plusieurs dizaines de gendarmes enquêtent méticuleusement tandis que l'ombre de Grégory Villemain plane sur ce pays de pêcheurs

L'air était lourd. On allumait les téléviseurs. On attendait Platini, Tigres, Girasse et les autres. Vers 19 h 30, M. Couturier s'inquiète de son enfant, appelle, alerte son mari, Virginie a disparu. Le temps de courir chez la nourrice, à deux pas, de visiter les caves, d'interroger quelques voisins, c'est l'angoisse et le début d'une battue improvisée.

ches de cinquante mètres en cinquante mètres. La petite cité HLM retrouve un peu de son calme. C'est alors qu'une personne pense brusquement à vérifier la botte de la remorque. Il est environ minuit trente.

« Ça causait pas »

Le lendemain 26 juin, la Suze se frotte les yeux, les jambes lourdes et les lèvres cousues. C'est jour de marché, mais « ça causait pas », résume le maire. Ça « ragote » plutôt. On se murmure des histoires de rivalités de pêche et cela ne manque pas. Sur 3 700 habitants, la Suze compte sept cents pêcheurs en carte. On se récite des histoires de mépris et de haine supposées ou réelles. On se rappelle le code de bonne conduite: le vrai pêcheur ne se vante pas. On alors, gare aux « véreux », ceux qui se vantent de faire moins bonne pêche que vous et vous traitent vite fait de « braco » (bracconnier).

Dans la botte de la remorque

Cinquante fois, les uns et les autres tournent autour de la remorque des Couturier, la moitié d'une carcasse de 4 L astucieusement bricolée et repeinte avec un vert vieil. Comme d'habitude, elle est rangée sur le parking, à 30 mètres, en face de l'entrée de l'immeuble. Chacun appuie sur la poignée de la porte arrière verrouillée et insiste pas. Mais personne ne songe à soulever le couvercle de la botte en contreplaqué fixée derrière, qui fait face à une baie de thuyas.

Les heures filent. La nuit finit par tomber. Les recherches se sont élargies. Les pompiers se sont même

Carrefour du développement

Avis de recherches pour M. Yves Chalier

M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de l'ex-ministre de la coopération M. Christian Nucci et qui dirigeait l'association Carrefour du développement, vient de faire l'objet d'un avis de recherches.

De son côté, M. Martial Dazat, administrateur provisoire de Carrefour du développement depuis le 6 mai dernier, a déposé le bilan de cette association, vendredi 4 juillet, au tribunal de grande instance de Paris, afin que soit reconnu son état de cessation de paiements.

Un démenti de M^{me} Bahissou

M^{me} Marie-Danièle Bahissou, inculpée de « complicité d'abus de confiance » dans l'affaire du Carrefour du développement, dément avoir détourné des sommes d'argent au profit de la Promotion française ou de la SCI le Domaine d'Ortie ou encore de Carrefour du développement.

plus rapidement possible permettre de déterminer les responsabilités réelles de chacun ». Elle ajoute qu'elle a obtenu le 1^{er} juillet la désignation d'un administrateur judiciaire « pour assurer la sauvegarde du patrimoine de la SCI et de la Promotion française, afin que le gage des créanciers soit préservé ».

TÉMOIGNAGE

« Laissez-nous faire notre boulot, sale con ! »

M. Paul Otchakovskiy, Laurent Greilsamer, nous a fait parvenir le témoignage suivant, dont il a dressé copie au maire et au préfet de police de la capitale :

« Jeudi soir, 3 juillet 1986, vers 23 heures, au coin de la rue du Moulin-Vert et de la rue Hippolyte-Maindron (14^e arrondissement), trois individus sortis d'une Renault bleu foncé, immatriculée 462 DMT 75, s'en prennent à un passant, un jeune passant, le caricature, le jettent à terre, le rouent de coups, le menottent, continuent à le frapper.

celle, et pour cause, de l'homme maintenu à terre, l'un des trois individus sort un pistolet et en menace à la ronde, en les visant ostensiblement tour à tour, les témoins de la scène.

Seule l'intervention des pompiers permettra finalement de comprendre que, malgré leur comportement de gangsters, il s'agit de policiers en civil. Le 14^e arrondissement est un quartier plutôt tranquille. Cet été 1986, dans les quartiers plutôt tranquilles ont lieu de surprenants déploiements de force. Par exemple, le samedi après-midi, rue d'Alsace, dans la très dangereuse cohue des acheteurs de vêtements solides, des rondes de CRS en « rangs » (on n'ose à peine croire qu'il s'agit de se faire voir des électeurs uniquement).

A propos, qu'est-il advenu du jeune homme interpellé le jeudi soir 3 juillet 1986, vers 23 heures, au coin des rues du Moulin-Vert et Hippolyte-Maindron, et enfilé dans une Renault bleu foncé, immatriculée 462 DMT 75 ? Ce jeune homme qui aurait, dit-on, seulement refusé, comme la loi ne lui interdit pas encore, de présenter ses papiers d'identité.

L'événement remarqué, les témoins de tels incidents n'en connaissent jamais l'issue...

Dans le Vaucluse

Un gendarme auxiliaire tué par des malfaiteurs lors d'une opération consécutive à un hold-up

Un important dispositif de gendarmerie, avec notamment un hélicoptère, a été mis en place dans la soirée du vendredi 4 juillet, pour tenter de localiser trois des quatre malfaiteurs qui ont tué, près de Bollène (Vaucluse), un gendarme auxiliaire et blessé un de ses collègues.

Les trois bandits, qui avaient participé à un hold-up à Pierrelatte (Drôme), ont tiré à plusieurs reprises sur des patrouilles de gendarmerie lancées à leur poursuite, tuant Sylvain Bagel, vingt et un ans, gendarme auxiliaire - incorporé depuis trois jours, il effectuait son service militaire - et blessant Jean-Pierre Robin, lui aussi gendarme auxiliaire.

Vers 15 heures, quatre hommes masqués et armés d'un pistolet-mitrailleur, d'un revolver et d'un pistolet de gros calibre, s'étaient attaqués à la Banque populaire de Pierrelatte. Pour faciliter leur fuite, ils avaient pris en otage le directeur de la banque, M. Michel Renard, qui a été libéré à Bollène.

Deux gendarmes tentent donc de les intercepter, faisant les sommations d'usage: une nouvelle fusillade éclate. Au même moment, un fourgon Trafic du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Orange, arrive sur les lieux. Trois gendarmes qui en descendent sont pris sous le feu des tirailleurs. Sylvain Bagel - qui n'est pas armé - touché à la tête, meurt sur le coup. Son camarade, effectuant comme lui son service national dans la gendarmerie, Jean-Pierre Robin, est atteint d'une balle au tibia, l'autre dans le ventre. Tandis que les malfaiteurs repartent à bord d'une voiture dérobée à une automobiliste prise en otage durant quelques kilomètres, Denis Canova, lui, se couche sur le sol. Il est arrêté et placé en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie de Bollène.

Le signal d'alarme ayant fonctionné, une patrouille de la police nationale arrive devant la banque au moment où les gangsters sortent de

qui répondait à une question au cours de sa conférence de presse manuelle à l'Hôtel-de-Ville. « Il ne fait de doute pour personne que M. Fougier sera en mesure d'exercer d'autres responsabilités importantes, dans un délai aussi bref que possible », a conclu M. Chirac.

Le Conseil constitutionnel rôle à la défense

Le Conseil constitutionnel a rendu son avis sur le projet de loi relatif à la défense. Ce projet de loi, après sa lecture devant le Conseil, a été adopté par 12 voix contre 10. Le Conseil a validé le projet de loi, mais a souligné certaines réserves.

M. Chirac et M. Lamassoure d'accord avec les neuf « sages »

Le Conseil constitutionnel a rendu son avis sur le projet de loi relatif à la défense. Ce projet de loi, après sa lecture devant le Conseil, a été adopté par 12 voix contre 10. Le Conseil a validé le projet de loi, mais a souligné certaines réserves.

Avant la discussion du projet de loi sur les étrangers

Des jeunes de solidarité avec les « grévistes » de Lyon

Des jeunes de solidarité avec les deux grévistes de la faim de Lyon, Djida Tazdait et Nasser Zaïr, devaient avoir lieu, samedi 5 et dimanche 6 juillet, dans plusieurs villes de France.

préfet, chargée dans la région des relations avec les migrants : « J'espère, dit-il, que les contacts entre les jeunes et le gouvernement aboutiront au plus vite ».

A leur vingtième jour de grève, les deux jeunes Arabes lyonnais tiennent la fin de leur action à la prise en compte, pendant le débat parlementaire, d'amendements permettant le maintien de garanties judiciaires pour les étrangers.

Le débat parlementaire sera précédé par plusieurs manifestations de protestation : un rassemblement pour les libertés, « contre les projets sécuritaires et anti-immigrés du gouvernement » aura lieu le lundi 7 juillet au Trocadéro, à l'initiative du Syndicat des avocats de France.

La filière d'héroïne pakistano-tamoule Le tribunal d'Evry a prononcé vingt-neuf peines de prison

La sixième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance d'Evry, présidée par M. Jean-Louis Doué, a prononcé vendredi 4 juillet, vingt-neuf peines de prison allant de un an avec sursis à quinze ans ferme, dans l'affaire de la filière pakistano-tamoule examinée depuis mardi.

Le trafic se déroulait, a été condamné à dix années de prison ferme et à un million de francs d'amende. Sheezad, vingt-huit ans, reconnu, lui aussi, coupable d'importation et de trafic, a été condamné à douze ans de prison ferme et 300 000 francs d'amende.

Voulez-vous vraiment réussir ? L'ECADE vous y aidera.

Regardez autour de vous. Derrière la quasi-totalité des grandes carrières de management, il y a au moins une grande école de gestion. Voici pourquoi.

Purce qu'il n'y a pas de miracle ! Réussir demande de la volonté, du travail, des efforts, de la chance et aussi, une solide formation de base.

Cette formation, vous pouvez l'acquérir à l'ECADE, en participant à la prochaine session du programme Administration de l'Entreprise.

En 9 mois d'études et de travaux intensifs, à plein temps, animés exclusivement par des praticiens, tous dirigeants, cadres ou conseils, Administration de l'Entreprise vous apportera cette base essentielle de votre réussite professionnelle: une formation concrète, pratique, moderne,

Veillez me faire parvenir sans engagement une documentation sur le programme Administration de l'Entreprise, à l'adresse suivante: [] M. [] Mme [] Mlle Nom/Prénom Adresse (Rue, no) No postal/Localité Pays Age Niveau d'études

LIVRES POLONAIS et livres français sur la Pologne et l'Europe de l'Est Catalogue sur demande LIBELLA 12, rue Saint-Louis-en-l'Île, PARIS-4 Tél : 43-26-51-09

qui répondait à une question au cours de sa conférence de presse manuelle à l'Hôtel-de-Ville. « Il ne fait de doute pour personne que M. Fougier sera en mesure d'exercer d'autres responsabilités importantes, dans un délai aussi bref que possible », a conclu M. Chirac.

Société

Quatre-vingt-douzième prototype mis au point par Dassault

Premier vol de l'avion Rafale

En présence de M. Serge Dassault, le fils de son constructeur, décédé, l'avion Rafale a effectué, vendredi 4 juillet, en fin d'après-midi, depuis la base d'Istres (Bouches-du-Rhône), son premier vol aux commandes du chef-pilote d'essais de la société Dassault-Breguet. Au cours de ce vol qui a duré une heure, le Rafale a atteint l'altitude de 10 800 mètres et la vitesse de Mach 1,3 (soit 1 400 kilomètres à l'heure environ). Selon la société, ce premier vol du Rafale a été pleinement réussi.

C'est en juin 1983 que M. Charles Hernu, alors ministre de la défense, a pris la décision de faire construire, par la société Dassault-Breguet, un avion expérimental, dénommé ACX, qui devait devenir le démonstrateur du Rafale. Quatre-vingt-douzième prototype mis au point par cette société depuis son existence, le Rafale est destiné à préparer les avions de combat opérationnels qui serviront, après 1996, dans l'armée de l'air française et l'aéronavale. Dans sa configuration actuelle, le Rafale se présente comme un monoplace supercritique qui pèse à vide 9,5 tonnes et qui est propulsé par deux réacteurs F-404 General Electric.

La formule aérodynamique du Rafale comporte une aile delta de grand allongement (47 mètres carrés de surface), associée à un empennage frontal appelé « canard », et des entrées d'air semi-centrales d'une conception entièrement nouvelle. Pour alléger l'appareil, les constructeurs ont utilisé de nouveaux matériaux, telles la fibre de carbone ou la fibre de kevlar, qui composent le quart de la masse de la structure. A cela

s'ajoute l'emploi, pour la première fois, d'un alliage d'aluminium au lithium qui permet des gains très importants de densité et de résistance mécanique.

Pour répondre aux besoins des clients, le Rafale donnera naissance ultérieurement au Rafale-B, qui sera plus petit et plus léger encore. La surface de vol sera ramenée à 44 mètres carrés et la masse à vide prévue est de 8,5 tonnes. Le Rafale-B, dans sa version opérationnelle, sera propulsé par deux réacteurs M-88 de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), qui développent, chacun, une poussée de 7,5 tonnes (au lieu de 7,2 tonnes pour les réacteurs américains). Outre ses canons, le Rafale-B devrait pouvoir emporter une masse totale d'armements de l'ordre de 7 tonnes (bombes, roquettes, missiles). Dans l'armée de l'air française, le Rafale-B devrait prendre la suite du Jaguar actuel et, dans la marine, il remplacera les Etendard et les Crusier des porte-avions.

On sait que la France avait proposé son démonstrateur Rafale à la Grande-Bretagne, à l'Italie, à l'Allemagne fédérale et à l'Espagne pour concevoir, en commun, un avion de combat européen. Les quatre pays en question ont préféré retenir un autre modèle d'avion, très différent dans son dessin et principalement mis au point par la société britannique British Aerospace (BAe). Cet appareil n'a toujours pas effectué son premier vol. La France a ouvert des conversations avec, notamment, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark pour examiner à quelles conditions ces quatre pays coopéreraient avec elle à la définition d'un avion, plus léger que le précédent, dérivé du Rafale-B.

Les expériences soviétiques dans l'espace

D'une station à l'autre

Mir qu'un cosmonaute français - ce pourrait être à nouveau Jean-Loup Chrétien - devrait séjourner de quatre à six semaines dans deux ans, avec un programme de travail prévoyant une sortie dans l'espace.

Le 19 mars, un cargo Progress-25 s'amarrera sur Mir, apportant aux cosmonautes divers équipements, ainsi que des ergols, des vivres et de l'eau. Les cosmonautes déchargent le Progress, largé le 20 avril. Il est rapidement remplacé par un Progress-26, amarré le 27 avril. Nouveau déchargement. Puis, l'aménagement de la station terminée, les cosmonautes la quittent le 5 mai pour rejoindre Saliout-7 sur laquelle est accroché le module laboratoire Cosmos-1686.

Intense activité

A bord de cette station, ils mènent un programme expérimental qui les conduit à sortir à deux reprises dans le vide, pour récupérer des appareils expérimentaux placés

à l'extérieur de Saliout - en particulier une expérience française d'étude des poussières de la comète de Halley. Mais surtout pour construire une grande charpente haute de douze mètres, au bout de laquelle une plate-forme porte des appareils. La raison majeure de cette activité semble avoir été la mise au point de techniques d'assemblage.

Durant cette période, la station Mir a de la visite. Un nouveau type de vaisseau, le Soyouz-TM, y accoste le 23 mai. Comme c'est l'usage quand il s'agit de tester un vaisseau nouveau, le Soyouz-TM est vide et s'amarré automatiquement sur une station inhabitée. Ce vaisseau serait plus manœuvrable que ses prédécesseurs et pourrait atteindre n'importe lequel des six sas d'amarrage. Le Soyouz-TM repart le 30 mai vers le sol.

Le 22 juin, le Progress-26 se détache de Mir et retombe se consumer dans l'atmosphère. Les Soviétiques annoncent que « le déchargement du cargo, le transfert du combustible, le pompage de l'eau potable »

ont été accomplis, et si la première opération date de la présence des cosmonautes à bord de Mir, il semble bien que les deux autres aient été faites en mode automatique, après leur départ. Et quatre jours plus tard, Kizim et Soloviev quittent Saliout-7, toujours à bord de Soyouz-T-15, et se réinstallent dans Mir.

Les Soviétiques font donc actuellement preuve d'une activité spatiale intense, comme s'ils voulaient souligner le contraste avec l'Occident, où les principaux véhicules spatiaux Titus et Delta, lanceurs européens Ariane - sont actuellement immobilisés à la suite d'accidents. Ils viennent même de s'offrir le luxe d'inviter un Britannique à participer à une mission spatiale. Un astronaute britannique aurait dû participer cet été à une mission américaine, mais l'accident de Challenger a fait repousser cette mission à une date indéterminée mais lointaine.

MAURICE ARVONNY.

Fuite d'eau radioactive à la centrale de Tchernobyl

Une importante fuite d'eau radioactive s'est produite - il y a quelques jours - à la centrale nucléaire de Tchernobyl, a révélé, vendredi 4 juillet, le journal soviétique *Komsomolskaja Pravda*. C'est un camion qui, à la suite d'une fautive manœuvre, a rompu la conduite servant à évacuer l'eau accumulée sous le réacteur n° 4, accidenté le 26 avril. Selon le quotidien, l'eau a alors jailli « avec une force terrible » à raison de 110 litres-seconde.

Quatre pompiers présents sur les lieux ne sont parvenus à colmater la fuite qu'à leur quatrième tentative, indique le *Komsomolskaja Pravda*, sans préciser la durée de l'opération, ni la quantité d'eau contaminée ainsi déversée. Les examens médicaux auxquels les quatre hommes ont été soumis par la suite n'auraient révélé « aucune anomalie ».

Par ailleurs, l'agence Tass a indirectement annoncé vendredi 4 juillet que M. Boris Chitcherina, vice-premier ministre, avait été remplacé à la tête de la commission d'enquête chargée d'établir les causes de la catastrophe. Sans évoquer le remplacement de M. Chitcherina - pour raisons de santé, dit-on de source diplomatique - l'agence de presse qualifie M. Vladimir Gusev de responsable de la commission.

En Europe de l'Ouest, l'effet Tchernobyl continue de s'estomper. La Grande-Bretagne a levé, vendredi 4 juillet, l'interdiction qui subsistait dans certaines régions d'Angleterre et du Pays de Galles sur l'abattage des moutons. En France, M. Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, a affirmé vendredi que les informations laissent entendre que le niveau de radioactivité en Corse représente un danger pour la santé n'ont « aucun fondement scientifique ».

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mis au point deux projets de conventions internationales sur l'annonce rapide de tout accident nucléaire et l'assistance mutuelle d'urgence. Ces textes, distribués aux 112 membres de l'Agence, seront discutés par les experts lors d'une réunion à Vienne le 21 juin avant une conférence interministérielle en septembre prochain.

EN BREF

● Les morts de nourrissons après vaccination. - A la suite de l'enquête sur les décès de cinq nourrissons dans les heures qui avaient suivi une vaccination par vaccin Tétracoq de l'Institut Mérieux (le Monde daté 22-23 juin), la direction générale de la santé indique que « l'expertise clinique et anatomopathologique a montré que trois sur cinq des nourrissons décédés étaient porteurs de lésions témoignant d'un processus infectieux, probablement viral. Ces lésions ont été mises en évidence par l'examen anatomopathologique, mais les enfants décédés ne présentaient pas de symptômes, au moment de la vaccination, permettant de diagnostiquer une infection grave. En conséquence, la responsabilité des médecins ayant vacciné ces enfants ne saurait être engagée ».

● Premiers oriens nés après congélation d'ovule. - Pour le premier fois au monde, des jumeaux (un garçon et une fille) sont nés le 4 juillet à Adelaïde (Australie) après que les ovules nécessaires à leur fécondation aient été conservés par congélation (le Monde du 21 décembre 1985 et du 25 avril 1986). Cette technique, critiquée dans les milieux spécialisés à cause des risques pour l'embryon, est mise en œuvre par le docteur Christopher Chen (Flinders Medical Center d'Adelaïde).

RECTIFICATIF. - Dans l'article sur l'oscillation australe paru dans le dernier « Monde Sciences » (daté 3 juillet), nous avons attribué par erreur à l'Association française de géophysique un congrès de géographie physique.

Villeurbanne : premières analyses rassurantes après l'alerte au pyralène

De notre correspondant régional

Lyon. - Les premières analyses effectuées après le double incendie du transformateur EDF de Villeurbanne sont rassurantes. Quatre cent quatre-vingt quinze personnes se sont présentées à l'hôpital Edouard-Herriot pour y subir des contrôles et « aucun cas clinique anormal n'a été relevé » indique un communiqué officiel, publié vendredi 4 juillet dans la soirée, par la « cellule de vigilance et de coordination » créée par le préfet de région M. Gilbert Carrière. Les contrôles des eaux distribuées par le réseau de la communauté urbaine n'ont fait apparaître aucune anomalie. La teneur « dosable » en PCB (pyralène) n'a pas été mise en évidence dans la nappe phréatique, après un prélèvement effectué à deux cents mètres en aval du point de pollution.

On devrait connaître lundi les résultats définitifs de la pollution atmosphérique enregistrés

après les deux sinistres qui avaient entraîné la précipitation de suies abondantes sur un petit périmètre. Seules mesures de précaution maintenues : l'éloignement provisoire de huit personnes dont les habitations sont riveraines du transformateur incendié et la demande des autorités d'éviter la consommation de l'eau des puits privés situés à proximité.

Le poste haute tension devrait être prochainement détruit. Seule une procédure d'enquête judiciaire préalable semble retarder cette mesure. Le parquet de Lyon diligentera une procédure si les premières expertises font apparaître des manquements graves aux règles de sécurité. Enfin, l'usine de production de produits laitiers - essentiellement des yaourts - située à proximité du transformateur, qui avait déjourné sa production des deux jours sensibles (lundi et mardi derniers), a repris une activité normale après un contrôle des services vétérinaires.

C.R.

Arabes et islamologues serrent les rangs

Tous les ans à lieu dans une ville des Etats-Unis la réunion du MESA (Middle East Studies Association), qui tient de la foire du livre, du séminaire de réflexion et du bureau de placement : les membres de l'association (environ quatre mille Américains et étrangers) s'y retrouvent pour s'informer de ce qui se fait, se publie dans leurs disciplines respectives, faire connaissance, proposer leurs manuscrits, etc. Pour la première fois, les arabistes et les islamologues travaillant en France se sont retrouvés en grand nombre, à l'instar de ceux du MESA, pendant trois jours, du 30 juin au 2 juillet, à La Beaume, près d'Aix-en-Provence.

Les organisateurs - André Raymond, directeur de l'IREMAM (Institut de Recherche en Médiévisme, Arabisme et Islamologie), Jean Leca, professeur à la Fondation nationale des sciences politiques et directeur scientifique de Maghreb-Machrek, et Jean-Clément Watin, directeur du CEDEJ (20 à Cairo - ont accueilli près de trois cents personnes. Cette affluence atteste le besoin éprouvé par les arabistes, les iranologues, les turcologues et les autres islamologues de sortir de leurs ghettos respectifs. Ils ressentent aussi la nécessité de s'unir pour défendre leur domaine global, qui est menacé. En effet, et paradoxalement, c'est au moment où l'islam a connu l'actualité que les pouvoirs publics ont tenté de réduire les postes de chercheurs et mettre fin aux activités de certains centres comme le département de l'enseignement de l'arabe au Cairo, qui est pourtant considéré, sur le plan de la pédagogie, comme l'un des meilleurs du monde. Deux motions votées à l'una-

nimité ont été adressées aux pouvoirs publics.

Quelque cent cinquante communications ont été faites dans une trentaine d'ateliers. A l'issue des travaux, les participants ont décidé la création d'une vaste association qui se propose de regrouper en France les quelque mille deux cents chercheurs, enseignants et spécialistes du domaine arabo-islamique, la communauté la plus importante en nombre dans ce secteur après celle des Etats-Unis. Le bureau provisoire de l'Association française pour l'étude du monde arabe et musulman (3) a d'ailleurs pris contact avec d'autres organisations comme l'Association française des arabistes et l'Association pour l'étude du monde musulman en vue d'établir une coopération organisée.

PAUL BALTA.

(1) L'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, constitué début mai, regroupe cinq équipes : celle du CREEM (Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes), du CEROAC (Centre d'études et de recherches sur l'Orient arabo-contemporain), du GREPO (Groupe de recherche et d'études sur le Proche-Orient), du LAPMO (Laboratoire d'anthropologie sur les zones berbères et sahariennes) et l'EAMA (Espace et aménagement dans le monde arabe).

(2) Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale.

(3) Provisoirement à l'IREMAM, 3-5, av. Pasteur, 13100 Aix-en-Provence.

SPORTS

LES INTERNATIONAUX DE WIMBLEDON

Romantisme sur court

L'Allemand de l'Ouest Boris Becker doit affronter, dimanche 6 juillet, le Tchèque Ivan Lendl en finale des Internationaux de tennis de Grande-Bretagne. Pour en arriver là, Becker a facilement battu le numéro deux français Henri Leconte, tandis que le champion de Roland-Garros a été sévèrement accablé par le Yougoslave Slobodan « Bobo » Zivojinovic.

WIMBLEDON
De notre envoyé spécial

Henri Leconte pliait sous le poids de son sac lorsqu'il a pénétré sur le court de Wimbledon pour disputer les demi-finales des internationaux contre le tenant du titre, Boris Becker. Avant d'être fait ses bagages ? Etait-il déjà ailleurs ? En tout cas, il n'était pas là. Il était absent, déconnecté. C'était son anniversaire, le vingt-troisième. Becker lui a fait sa fête, la deuxième. Comme l'an passé en quarts de finale. Mais, cette fois, on ne peut même pas dire que Leconte est sorti de la partie à un moment quelconque. C'est plutôt qu'il n'y est pas entré.

La tension de l'enjeu était-elle trop forte ? Les fusibles, en tout cas, ont fondu. Le bon gars ne répondait plus. Une première balle de service, le plus souvent dans le bus du filet, une incapacité à contrôler l'engagement adverse : sur le gazon, cela ne pouvait pas pardonner. Mais où donc était passé le Leconte qui avait tenu les Australiens Fitzgerald et Cash ? Ce n'était sûrement pas celui qui a marqué, en tout et pour tout, dans le premier set de cette demi-finale, deux points sur les engagements de Becker, qui en a concédé trois autres sur double faute. Ce n'était sûrement pas celui qui volleyait dans le filet avec autant de constance et qui se faisait passer par inadvertance. Bien sûr, Leconte a enlevé la troisième manche au tie-break, après même avoir eu une balle de set quand Becker servait pour le gain du dixième jeu. Mais cela a été la seule occasion de break de toute la partie. En revanche, Becker, qui avait sensiblement levé le pied à ce moment, avait été en position de le faire au troisième et au quatrième jeu.

L'ennui, dans cette défaite, ce n'est pas tant que le Français ait perdu. En soi, il n'y a rien de déshonorant à s'incliner devant le garçon qui est vraisemblablement le meilleur du monde actuellement sur herbe. L'ennui, c'est qu'au moment de n'avoir même pas l'air mécontent de sa prestation, Leconte ait été faible en retour, il n'a montré aucune pugnacité dans l'échange. Une fois, au quatrième jeu du deuxième set, il a mené 15/30 sur le service de Becker. Il a alors réussi un coup droit au bout d'une course terrible. Mais il n'y eut pas de seconde fois. Pourquoi ? Serait-il « défoncé » en effet ? En arrivant

ici en demi-finales, comme à Roland-Garros, j'ai confirmé ma place dans les dix premiers mondiaux. » Bienheureux Henri. Cela suffit manifestement à son bonheur. Hélas !

Avant ce match, les Anglais, qui avaient été époustouflés par les prestations préliminaires de Leconte, ne comprenait pas pourquoi celui-ci n'était pas plus populaire en France. En réalité, le numéro deux national réussit les coups les plus imprévisibles, mais il ne tente rien d'impossible. Il a l'audace rare, parcimonieuse. Il laisse passer certaines balles avec l'intelligence d'un charlaïste regardant les TGV. Et cela fait la différence avec un Noah, et surtout un Becker. Car ce jeune guerrier tenon, tout droit sorti d'une légende wagnérienne, a de la chance. Il en faut pour qu'un service retourné avec le cadre de la raquette retombe en lob plein ligne derrière le serveur, comme cela est arrivé à Leconte au quatrième jeu du dernier set qu'il a d'ailleurs perdu.

Mais, plus encore, il a un cœur énorme qui lui permet de dribbler l'adversité. Ainsi, quand il a donné à Leconte cet unique balle de break au troisième set, il a égalisé en réalisant un plongeon de 3 mètres. Epoustouflant ! C'est cela, le romantisme sur court, la nuance entre les bons joueurs et les stars. Et sur ce coup-là, Becker est définitivement un star.

En revanche, Ivan Lendl, qu'il doit retrouver dimanche en finale, a été sévèrement accablé par le Yougoslave Slobodan Zivojinovic, qui

lui a imposé l'épreuve des cinq sets, comme l'Américain Tim Mayotte en quatre de finale. C'est, d'ailleurs, la grande différence entre les deux matches de vendredi. Car l'autre pouls du manager roumain Ion Tiriac n'a pas rendu les armes devant le numéro un mondial. Bien au contraire ! En rombochant, mais surtout en matraquant son service, il a poussé le Tchèque dans ses ultimes retranchements. Ce fut une passionnante course-poursuite après le score.

Lors de l'ultime confrontation, dimanche, Becker pourra peut-être remercier « Bobo », son pote, exilé avec lui à Monaco, d'avoir ainsi mis à rude épreuve les nerfs de Lendl. D'autant que, comme à Paris il y a un mois, le Tchèque ne parait pas tiraillé par la faveur du public anglais. Habituellement réservé, celui-ci a pris ouvertement fait et cause contre Lendl lors d'un incident d'arbitrage qui a vu Zivojinovic d'une balle de break dans le quatrième set. Mais, depuis qu'il a battu l'Américain McEnroe à New York l'an dernier, Lendl, seul véritable joueur tout terrain, sait aussi surmonter ce genre d'adversité.

ALAIN GIRAUDO.
LES RÉSULTATS
DU VENDREDI 4 JUILLET

SIMPLE MESSEURS (Demi-finales)
Becker (RFA, 6) b. Leconte (Fr., 9), 6-2, 6-4, 6-7 (4-7), 6-3; Lendl (Tch., 1) b. Zivojinovic (Youg., 44), 6-2, 6-7 (5-7), 6-3, 6-7 (1-7), 6-4.

Tour de France cycliste

Thierry Marie dans un fauteuil

Le jeune Normand Thierry Marie, vingt-trois ans, professionnel depuis la saison passée, s'est approprié le premier maillot jaune du Tour de France. Il a remporté le prologue, vendredi 4 juillet, dans les rues de Boulogne-Billancourt, devant le Belge Vandendriessche et le Français Bernard Hinault, à 2 secondes, en réalisant sur 4 600 mètres une moyenne de 51,578 kilomètres à l'heure.

Pour cet exercice bref - il n'a duré que 5 mn 21 s - mais nécessitant un effort intense, Thierry Marie utilisait un vélo très spécial. Au cadre plongeant, aux roues lenticulaires et au guidon en corne de vache, qui améliorera l'aérodynamisme, il avait ajouté un aileron arrière. Comme sur les voitures de sport, était-il autorisé à le faire ? La question provoqua l'embarras des commissaires. On ne sait plus très bien, aujourd'hui, ce qui est réglementaire et ce qui ne l'est pas. Trop de libertés ont été prises avec les textes depuis que Francisco Moser,

recordman du monde de l'heure, a réintroduit des dirigeants de l'Union cycliste internationale sa bicyclette révolutionnaire.

Ainsi, les roues lenticulaires sont admises alors que le carénage est interdit. Or les roues lenticulaires, qui cachent leur véritable identité sous une définition hypocrite, ne sont pas autre chose que des roues pleines, dont carénées.

Avec une apparence bonne foi, Thierry Marie se défend, quant à lui, d'avoir voulu tricher : « Je n'ai pas modifié mon vélo pour le rendre plus performant, dit-il. J'ai simplement adapté un accessoire supplémentaire - imaginez une sorte de porte-bagages - pour maintenir mes reins et bien consolider ma position, car je pédale très à l'arrière. » Il a en somme gagné, dans un fauteuil. Le jury a bien voulu admettre cet argument, au demeurant fort plausible.

JACQUES AUGENDRE.

Un rayon de soleil, sortez les vélos!

ALLO METEO
TOUTS LES TEMPS, TOUT LE TEMPS.

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

مكتبة الأصيل

EXPOSITIONS

Quinze ans de « dossiers » au musée du Louvre

Les entre-deux de Pierre-Paul Prud'hon

« La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime », tel est le titre élémentaire qui fait l'objet du nouveau dossier du département des peintures, au musée du Louvre. Une œuvre complexe à la charnière de deux siècles, qui jette un clair-obscur sur son peintre, Pierre-Paul Prud'hon.

Voici quinze ans, le département des peintures du Louvre inaugure la série de ses « dossiers » avec le Bain turc d'Ingres. Il s'agit de prendre un tableau significatif dans les collections du musée et d'en reconstituer, par l'étude et par l'image, la genèse, la vie, la postérité. Avec les variations inhérentes aux faveurs et aux passions du public, la formule a connu un succès constant, mérité. Sérieuses mais toujours accessibles, didactiques sans être ennuyeuses, ces expositions ont en outre révélé la richesse et la complexité du travail des conservateurs, peu apparentes d'ordinaire sur les discrètes étiquettes du musée. La peinture, quant à elle, dévoilant la somme de travail et d'inspiration que masquent l'aisance ou le génie de l'artiste, est devenue plus accessible. Beaucoup plus, en vérité, qu'au Grand Palais, dans ces vastes expositions qui célèbrent un peintre ou une école ou leur épargnant les petites et les laqueurs quotidiennes du métier d'artiste.

Mieux : tel artiste secondaire, ou que l'histoire de l'art n'a pas encore réhabilité, peut trouver dans ces dossiers l'occasion de plaider sa cause. C'est bien le cas de Prud'hon, pass-

blement sorti de la conscience collective et remis en selle par la Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime (1806). Un tableau lui aussi injustement oublié, mais il est vrai que la Justice, selon Prud'hon lui-même, n'est pas divine, seule la vengeance bénéficiant de ce principe d'éternité.

Pierre-Paul Prud'hon est né en 1758 à Cluny sous le nom moins sophistiqué de Pierre Prudon, que lui a donné son père, tailleur de pierre. Grâce à l'appui d'amateurs éclairés, comme le baron de Joursanvault, il apprend son métier à Dijon puis à Paris avant d'obtenir le Prix de Rome des États de Bourgogne. Ce prix, sans avoir le prestige de son homonyme national, va lui permettre de passer trois ans dans la capitale italienne. Marié, mal, et remarqué avec une femme qui finira tragiquement, Prud'hon a une vie et une carrière fondées sur le principe de « l'entre-deux ».

Entre deux siècles (il meurt en 1823), entre la « tyrannie davidienne » et l'enthousiasme des romantiques, qui en feront un précurseur; entre Josephine, l'ingrante, dont il a laissé pourrir un somptueux portrait (1805), et Marie-Louise, qui en fait son conseiller artistique. Entre Casanova encore, son ami à Rome, et l'admiration de Géricault, son copiste occasionnel. Entre sa réputation de « peintre de l'amour et de la grâce » et la célébrité exclusive de sa presque unique œuvre tragique, cette fameuse Justice et Vengeance divine... Et, entre toutes ces choses, pourtant, Prud'hon est parvenu à associer sa réputation, celle du plus grand peintre de sa génération, nous dit M. Sylvain Laveissière, auteur émérite du catalogue. Émérite, et prudent, à l'instar de la Justice, puisqu'il précise : « Le plus grand peintre de sa génération, qui est celle de M^{me} Vigée-Lebrun et de Bolly et se



Entre deux siècles de David et de ses principaux élèves - Ah, cet entre-deux !

S'en sort-il au moins, avec l'œuvre grandiose qui fait l'objet de ce dossier du Louvre ? Oui, puisqu'il aura fallu choisir, pour schématiser, entre deux projets initiaux. Encore est-ce le commanditaire, le préfet de Paris Frochot, qui décida ce que serait en définitive le thème et l'allure de l'œuvre. Cette aventure, qui aurait pu se terminer par un glacial et ter-

rible Thémis et Nemesis, est abondamment illustrée au Louvre, et a fait l'objet d'une enquête quasi policière restituant la lente élaboration du tableau.

Où, il s'en sort, puisqu'il évite quant à lui de réfléchir sur les places respectives que la Justice et la Vengeance doivent occuper en ce bas monde. Les voix, dans l'œuvre achevée, cède à côté dans les airs, sans souci de présence, l'air noble assu-

rément, mais prêt à assumer des rôles sensiblement différents de ceux désignés par le titre - La Justice expéditive et l'expédition punitive - voilà assurément ce que semblent être leurs vraies fonctions dans cette exquise allégorie.

Quant au crime, il a la tête de l'emploi, sans qu'il soit même besoin de lui faire présenter ses papiers. Il s'agit en effet de Caracalla, tel que les bustes antiques en ont légué les traits, repris au dix-huitième siè-

cle par un ami de Prud'hon, le sculpteur Nicolas Bormier. Cependant, Caracalla n'ayant guère que son frère sur la conscience, le peintre a accentué sa supposée férocité, lui donnant un charmant regard fixe et fuyant, aimablement illuminé par la sombre torche de la Justice. Ainsi obtient-on une « expression de cruauté bestiale » du meilleur effet.

Reste la victime, jeune corps livide et semuel, et qui rappelle assez exactement la description faite par Prud'hon lui-même d'un Ajax et Patrocle antique : « Il faut que je vous parle, écrit-il de Rome à son premier maître François Desvoves, d'un groupe d'Ajax qui soutient un jeune guerrier mort. (...) Pour le « faire », en parlant du jeune guerrier, je n'ai jamais vu de sculpture aussi grandiose et grassement faite, et qui sente autant la belle nature comme le torse et les cuisses de ce jeune homme. (...) C'est une chose qu'on ne peut se lasser d'admirer. » On notera toutefois que le rôle de l'assassin est tenu par l'adulte dans toute sa force et sa maturité, et celui de la victime par le jeune homme « fragile », de la fragilité tout au moins que lui prête l'allégorie. Qui tiendrait en 1986 les rôles d'un tableau similaire ?

La Justice, la Vengeance (divine), le Crime, la Victime, voici donc quatre personnages réunis pour les besoins du Palais de justice. C'est en somme le pendant laïc du Cain et Abel cher à l'imagerie chrétienne. Pour être secondaires, cette « histoire » et l'allégorie qu'elle supporte sont encore très présentes lorsqu'on regarde aujourd'hui l'œuvre. On ressent assez nettement le décalage entre les lois, les peines, la morale contemporaine et celles qu'évoquent implicitement cette œuvre commandée à un ancien robespierriste, l'anée même de la publication du code Napoléon (1804), et achevée deux ans avant celle du code pénal (1810).

Qu'à cela ne tienne, il reste la peinture elle-même, son « faire », comme disait Prud'hon, l'intelligence de sa composition, parfaitement analysée par ce dossier, son art de la lumière, sa force de conviction : ce « retable laïc » devait d'ailleurs si bien remplir son office - frapper l'imagination et inspirer la terreur - que les accusés, dit-on sans sourciller, tremblaient ou s'évanouissaient à sa vue. En 1815, la Restauration mit bon ordre à ce laisser-aller émotionnel, et envoya tant la Justice que la Vengeance (divine) mendier leur entrée à la porte du Louvre.

Hélas, si la Vengeance a gardé intacte sa fraîche dignité, la Justice, elle, a lentement déperlé malgré la protection du vieux musée, et la voici à jamais défigurée : les matières utilisées par Prud'hon, pour préparer sa peinture et qui en accélèrent le séchage, sont en effet aujourd'hui la cause d'une lente, monstrueuse et presque symbolique altération. Avant que les scientifiques du Louvre n'aient trouvé un remède à ce phénomène sans doute continu, et à peu restaurer ce tableau auto-dévoré, seule une copie exécutée (mais inachevée) par Prud'hon lui-même, nous restitue l'intégrité de l'œuvre, peu avant 1821. Elle est venue au Louvre de Saint-Omer, comme nombre d'autres documents sont venus parfois de fort loin, pour compléter l'exposition, ainsi les dessins préparatoires prêts par le Getty Museum (Los Angeles). Une raison de plus pour venir au Louvre méditer sur la cruauté et la désinvolture (divine) du Temps.

FREDERIC EDELMANN. * Musée du Louvre, Pavillon de Flore, jusqu'au 1^{er} septembre. Catalogue : 55 F.

Le Pautre

Le Pautre est un peintre flamand du XVIIe siècle, connu pour ses portraits et ses scènes de genre. Ses œuvres sont caractérisées par une maîtrise technique et une attention particulière aux détails.

Villorbanne : premières analyses rassurantes après l'alerte au pyralène

Après les deux alertes consécutives en matière de pyralène, les premières analyses effectuées à Villorbanne ont été rassurantes. Les experts ont constaté que les dommages causés par les chenilles de pyralène sont limités et que les mesures de prévention prises sont efficaces.

Arabes et islamologues serrent les rangs

Les rencontres internationales de littérature, organisées par la Maison du livre et des écritures, ont réuni des auteurs et chercheurs arabes et islamologues. Ces échanges ont permis de renforcer les liens entre les universités et les institutions culturelles du monde arabe et occidental.

Le bac en musique

Le bac en musique est une épreuve qui vise à évaluer les connaissances et les compétences des élèves en matière de musique. Elle comprend des épreuves écrites et orales portant sur l'histoire de la musique, la théorie musicale et la pratique instrumentale.

Allo Météo du 15 Mars 1986

MUSIQUE

Le 27^e Festival des arts populaires à Marrakech

Tambours et crotales

Chaque année, on célèbre dans les ruines ocre du palais Badia, à Marrakech, les musiques et les danses, les rituels, la quasi-totalité de la tradition rurale du Maroc.

Le Maroc multiplie les manifestations, les rencontres, les projets culturels ; après le colloque sur la culture marocaine à Taroudant (Le Monde daté 22-23 juin), le 27^e Festival national des arts populaires, qui vient de s'achever à Marrakech, précède un autre festival dans la même ville en juillet (1). Un autre encore en août à Asilah. Et d'autres en octobre à Agadir, puis Rabat.

Il s'agit d'un village, ils ont laissé leurs terres, leurs moutons, leurs chèvres ; ils arrivent du Nord et du Sud, des montagnes du Rif et des confins du désert, avec leurs gaudoures, leurs fusils, leurs bijoux, leurs pipeaux à sept trous, des tambourins dont il faut chauffer la peau... pour montrer pendant dix jours leurs chants et leurs danses dans les ruines du palais Badia.

Chaque année en juin, le Festival national des arts populaires rassemble depuis seize ans la plupart des musiques traditionnelles du Maroc. Formidable opportunité de voir - ou vérifier - la vitalité d'une culture populaire rurale, qui n'est pas seulement arabe ou berbère, mais dans laquelle on trouve une infinité d'influences, celle de l'Afrique noire, des traces gréco-latines, judéo-arabes, asiatiques même.

Pétions et molyettes. La foule s'engouffre chaque soir sous la voûte, passe devant la garde provinciale, s'installe parmi les ruines au milieu du tintamarre inouï des craqueux ! Trente-six troupes, quelques huit cents musiciens, chanteurs et danseurs - beaucoup plus que l'année dernière - pour un spectacle de quatre heures qui va s'achever à 1 ou 2 heures du matin. Il y a les Ahidous si dignes, si pudiques, avec leur balancement simple, presque poignant. Les Oujdas, guerriers souples et mobiles, mur en perpétuel mouvement, les Tasgionnes, dont le buste tressaille, le Figuig, le Hah, le Hassada... Il y a cette étrange danse de Tissint, rituel de mariage au symbolisme clair. L'homme avec un poignard, la jeune fille, mains ouvertes, épaules frémissantes, qui avance, recule. L'homme suit ou fuit. Une marche plutôt qu'une danse, qui s'accélère avec le rythme, s'achève avec le poignard passé au cou de la jeune fille et l'homme qui se met lentement à genoux.

Le problème de ce festival : offrir, en raccourci, des cérémonies qui durent souvent toute une nuit. Comment imaginer que les Gnawous, confrérie religieuse prestigieuse, dont l'univers sonore vient des anciens esclaves amenés d'Afrique noire au seizième siècle, sont capables de guérir - avec leurs rythmes répétitifs, tambours et crotales de fer assourdissants, tension montante jusqu'à la transe - des maladies physiques et mentales ? On les a tout juste aperçus, musiciens du Moyen Atlas, dirigés par un vieillard génial, malicieux, cabotin, qu'on aurait bien suivis jusque dans leur montagne.

Il est évident que, transportés sur une scène - même superbe - ces danses archaïques ou codées, souvent religieuses, perdent de leur signification, sont un peu réduites à l'état d'échantillons folkloriques. Même si l'on se dit qu'on peut aller sur place vivre la vérité de ces musiques, n'est-il pas dommage de ne pas leur donner ici plus d'espace (une heure ou deux, ou même une nuit) ? Quitte à l'on se dit qu'on peut aller sur place vivre la vérité de ces musiques, n'est-il pas dommage de ne pas leur donner ici plus d'espace (une heure ou deux, ou même une nuit) ?

CATHERINE HUMBLLOT.

(1) Festival pour la jeunesse (reggae, rock, jazz, etc.) du 4 au 13 juillet à Marrakech.

Don Giovanni à Aix-en-Provence

Profits et pertes

Don Giovanni, de Mozart, a ouvert le Festival d'Aix-en-Provence. Mais ce n'est pas l'originalité de la mise en scène ni la qualité de l'interprétation qui vont sauver ce Don Juan-là de l'enfer.

Est-ce d'avoir vu et entendu « mille et tre » Don Giovanni et de l'avoir découvert dans les années 50 sous la baguette de Hans Rosbaud dans les décors légendaires de Casandrea, cette ville italienne qui nous paraissait un quartier d'Aix-en-Provence ? Toujours est-il que nous n'avons jamais retrouvé ici ces impressions d'antan et que le nouveau Don Giovanni mis en scène par Gilles Bourdier et Alain Milanti ne nous convient pas davantage que ceux de Jean-Pierre Vincent naguère.

Ce furent pourtant les chanteurs de la Finta Giardiniera au festival de 1984, mais il y a loin d'une œuvre de jeunesse quasi inconnue de Mozart à ce chef-d'œuvre illustré-tisme dont tant de grandes réalisations ont battu et rebattu les moindres détails.

Tout cela pourrait passer par profits et pertes avec une grande interprétation musicale, ce qui n'est pas le cas. La qualité du jeune orchestre de l'Opéra de Lyon n'est pas en cause : seulement la direction de

Stéphane Soltesz, d'une pâleur affligeante, ennuyeuse, et qui ne peut galvaniser une distribution honorable mais sans véritables personnalités.

Malgré une voix claire, bien timbrée, Gino Quilico est un Don Giovanni sec, sans dimension intérieure, simplement jeune et brutal, loin du personnage. Il ne nous parait l'aise que lorsqu'il joue le rôle de son valet. Celui-ci (Jean-Philippe Lafont) a une tout autre saveur, mais souffre de ne pas côtoyer un patron d'une autre prestance. Avec lui, on remarque surtout l'Élviro de Mariette Kemmer, voix belle et touchante, qui rappelle un peu Suzanne Danco, et son personnage a un caractère vrai. Frank Lopardo tire le meilleur parti du personnage assez falot d'Otavio, Suzanne Murphy chante avec émotion et style, malgré un timbre un peu mat et une couleur bloquée dans tous les registres, tandis que Sean Rea est un Commandeur simplement correct. Nos souvenirs envoient-ils le passé ? Non, il suffit de réécouter l'enregistrement de Rosbaud en 1956 pour retrouver la grandeur qu'atteignit Mozart au Festival d'Aix-en-Provence.

JACQUES LONCHAMPT. * Prochaines représentations les 8, 10, 18, 23 et 26 juillet (21 h 15).

EN BREF

Des rencontres internationales de littérature, organisées par la Maison du livre et des écritures, ont réuni des auteurs et chercheurs arabes et islamologues. Ces échanges ont permis de renforcer les liens entre les universités et les institutions culturelles du monde arabe et occidental.

Le bac en musique. - Pour en finir avec les examens, la Troupe du 6^e étage, association qui s'est donnée comme objectif la formation d'acteurs à la comédie musicale, présentera jeudi 17 juillet à l'Olympia un spectacle de saison : La Fugue du bac. Quarante comédiens et chanteurs prêtent leur jeunesse à ce spectacle humoristique, déjà monté en avril dernier au Dezajet et qui sera repris à la rentrée d'octobre. Renseignements : (1) 45-04-78-84.

Mort de Rudy Vallee. - Le plus vieux chanteur de charme américain, Rudy Vallee, est mort jeudi soir

à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

De son vrai nom Hubert Prior Vallee, il était devenu célèbre en 1928 en utilisant un mégaphone pour couvrir les conversations bruyantes des clients du club new-yorkais où il se produisait. Considéré comme le père des « crooners » américains, de Bing Crosby à Presley, il participa à de nombreux films musicaux, notamment Palm Beach Story en 1942 avec Coleen Cole.

Musiciens amoureux, un III. - Aux Musiciens amoureux, dont les concerts ont lieu à la Comédie des Champs-Élysées et que finance la Fondation Paribas, on annonce pour la prochaine saison, troisième du nom, vingt et un concerts de musique de chambre. Quelques temps forts : une soirée « années folles » avec Hugues Cuénot dans le Sacre de Satie et la projection d'Extraite de René Clair (6 octobre) ; Tango, avec Valeria Munariz et ses danseurs (22 décembre) ; des soirées Nadia Boulanger (12 janvier) et Vladimir Jenkélévitch (25 mai) ; un récital Alain Planès (26 janvier). Renseignements et abonnements : 47-20-42-12.

Mort du musicologue

Jean Massin

Le musicologue Jean Massin est mort vendredi 4 juillet. Il était âgé de soixante-huit ans.

Historien et musicologue, journaliste et producteur de radio et de télévision, Jean Massin forma un étonnant couple de passionnés et d'érudits de la musique avec son épouse Brigitte. Avec elle, il a produit de nombreuses émissions consacrées aux grands compositeurs classiques sur France-Culture et à la télévision, et publié des ouvrages sur Beethoven et Mozart chez Fayard. Il dirigeait une équipe de spécialistes aux éditions Messidor-Temps actuels, afin de produire par la main cœux qu'il appelait les « pétions de la musique » et de leur présenter une Histoire de la musique occidentale.

Anteur de nombreux autres livres (Histoire de la musique de Monteverdi à Varèse, chez Messidor) et études historiques (Robespierre, Marat, Almanach de la Révolution française) au Club français du livre, Jean Massin avait animé en 1984 un magazine mensuel sur TF 1 : « Sur les chemins de la musique. »

LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

Advertisement for the film 'Hannah et ses sœurs' (Hannah and Her Sisters) at the Cannes 1986 film festival. The ad features the title in large letters and lists the main cast members: Woody Allen, Michael Caine, Mia Farrow, Carrie Fisher, Barbara Hershey, Lloyd Nolan, Maureen O'Sullivan, Daniel Stern, Max von Sydow, and Dianne Wiest. It also mentions that the film is in competition.

Communication

Informations « services »

En Guadeloupe TDF retire sa plainte contre Canal 10

Télédiffusion de France (TDF) a retiré, le 4 juillet, sa plainte en référé contre Canal 10, une télévision privée qui émettait sans autorisation depuis le 25 février sur la majorité de l'archipel guadeloupéen. M. Michel Rodriguez, qui a déjà lancé Radio-Jumbo à La Dominique, au roman-photos à Guadeloupe et Radio-Bis, revendue au groupe de M. Robert Hersant, avait toujours voulu faire de Canal 10 « une télévision complémentaire de RFO ». La popularité de sa télévision - six heures d'émissions quotidiennes (de qualité irrégulière) et un projet de production locale d'une heure par jour - avait fait de M. Michel Rodriguez « le borgne le plus choyé de l'île », y compris par certaines personnalités politiques. En retirant sa plainte, TDF donne satisfaction à la population et au patron de Canal 10.

En revanche, la plainte déposée par TDF contre Canal 4, une autre télévision privée, qui a commencé d'émettre sur vingt-quatre heures à partir du début du Mondial, et qui appartient à M. Fubed, un commerçant d'origine libanaise, a été maintenue. (Corresp.)

Bernard Lecomte quitte « Médiaspouvoirs » pour « l'Express »

Bernard Lecomte, rédacteur en chef du trimestriel Médiaspouvoirs édité par le groupe Bayard-Press, intègre l'Express, le 1^{er} septembre, comme grand reporter au service « monde ». Bernard Lecomte verra toutefois membre du comité éditorial de Médiaspouvoirs. Agé de trente-six ans, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut national des langues orientales, Bernard Lecomte est entré à la Croix en 1977. Spécialiste de l'URSS et des pays de l'Est, il couvrit notamment pour la Croix les deux voyages du pape en Pologne. C'est lui qui invita le premier Lech Walsia à se rendre en France en 1980. Bernard Lecomte a collaboré à Radio-France-Internationale, Radio-Monte-Carlo, Histoires, etc. et a écrit les Glaciers, avec Christian Sauvage (Albin Michel, 1978). Il a été nommé rédacteur en chef de Médiaspouvoirs en juillet 1985, lorsque cette revue succéda à Presse-Actualités.

Une commission de travail aux NMPP. — Une commission de travail a été créée aux Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), dont le capital est détenu à 51 % par des coopératives de journalistes et à 49 % par le groupe Hachette. Celui-ci désigne en outre, statutairement, le directeur général des NMPP, qui est actuellement M. Jean-Etienne Cassagnol. Cette commission de travail est chargée de réexaminer et d'actualiser les règles de majorité et les règles de fonctionnement qui régissent les décisions prises par les coopératives et par Hachette.

POUR AIDER L'ARMÉE DU SALUT
dans son travail de réinsertion sociale, donnez-moi, volontairement, un peu de votre temps, de votre énergie, de votre compétence, de votre expérience, de votre savoir-faire, de votre savoir-être. Appelez : 45-83-54-40

LE COMITÉ DE LECTURE, C'EST VOUS!
Envoi du catalogue gratuit « AUTOÉDITÉS »
Sur demande à SALVERES (M) BP 53 - 38160 Saint-Marcellin

maroquinerie-bagages
cadeaux
LANCEL
un choix naturel

Paris • Opéra • Rd-P1 des Champs-Élysées • Palais des Congrès
• 43 rue de Rennes • 26 rue Vernet • 150 rue de Rivoli
• Parly 2 • Velizy 2 • Créteil-Saïel • Ajaccio • Bayonne • Bordeaux
• Cannes • Lyon • Montpellier • Nice • Nîmes
• Orléans • Perpignan • Rennes • Rouen • St-Etienne • Strasbourg.

Liberté

Il n'y a en a eu que pour elle. Pour fêter dignement ses cent ans, Miss Liberty emplit les pages des journaux, envahit les écrans de télévision. Apothéose vendredi soir, où le statue de Bartholdi s'éclaira les trois chaînes françaises : gala sur TF1, dans un grand hôtel parisien ; journal de 19-20 heures sur FR3, en direct de l'île des Cygnes ; rediffusion sur A2 d'un documentaire d'Alain Decaux, « Une statue nommée Liberté », tourné il y a dix ans.

Document qui, non seulement, n'a pas pris une ride, mais qui a déjà servi dans l'actualité. Combien de téléspectateurs auront remarqué, dans le générique de fin, le nom discret du professeur de son ? Un certain Aurélien Corné, l'un des membres de l'équipe d'Armande 2, toujours aux mains des chutes, pour qui la liberté est plus qu'un vain mot.

A. W.

Samy Ketz Grand Prix du correspondant de guerre 1986

Le premier Grand Prix du correspondant de guerre a été décerné, le 4 juillet, à Samy Ketz, directeur du bureau de l'Agence France-Pressa à Beyrouth. Ce prix doté d'une somme de 10 000 francs, récompense, chaque année, « un journaliste français ou étranger, de presse écrite ou audiovisuelle qui, pour exercer son métier dans des sites conflictuels, a accepté des risques ». Placé cette année sous le signe de Jean-Paul Kauffmann et des otages du Liban, le prix a été attribué par un jury de journalistes présidé par M. Yves Courrière.

Né en 1950 à Paris, Samy Ketz est entré à l'AFP en 1975, au service social. Envoyé à Beyrouth lors de l'entrée de l'armée israélienne au Liban en 1982, il a ensuite été nommé directeur adjoint, puis directeur du bureau de l'AFP à Beyrouth.

Le Bigaro en kiosque. — Après le Monstru, Libération et autres Cédard déchués, les kiosques affichent depuis le 4 juillet un nouveau journal périodique, le Bigaro, qui contient, comme l'Indique, des informations rigoureusement fausses, mais drôles! Alain Pérélys donne le ton dans son éditorial en proposant de vaincre le chômage par « la dislocation féminine. Dieu ayant créé la femme pour être mère et non tourment-freiner ». Un reportage sur un nouveau service du ministère de l'Intérieur, le BDU (Bureau de détection utile), est illustré par les souvenirs troublants d'un certain Lacoste. La rubrique « Vie au féminin » s'autorise un spécial mode « Tchou 86 : jouez la transformation ».

L'humour se glisse dans le Bigaro-ci. Bigaro-là, dans les schos (M. Lottard « pressenti pour mettre en scène la Valée en carton), les programmes de télévision, avec les avis de Dominique Linde, etc. Tout est faux, excepté la publicité, qui a permis à l'agence Citation (sans le groupe Jaloux, cette fois) de réaliser et de vendre l'exemplaire 20 F.

Le SNJ-CGT s'oppose à toute mesure de licenciement de l'AFP. — Le Syndicat national des journalistes CGT a qualifié d'insupportables les mesures de licenciement ou de suppression d'emploi qui, selon lui, devraient être annoncées au conseil d'administration de l'Agence France-Pressa le 8 juillet. Le SNJ-CGT estime que 10 % des 2 000 salariés de l'AFP seraient menacés par ces mesures. Toutes les organisations syndicales de l'agence avaient conclu, le 6 juin, un « pacte d'unité » dans lequel ils refusent « toute atteinte aux salariés, aux acquis sociaux, à l'emploi et aux conditions de travail ».

EN BREF

AUDIOVISUEL

TRICHLÔMETEUR. — Sur quinze mille monteurs, un sur cinq travaille régulièrement (c'est-à-dire environ huit mois par an). Conscients des difficultés de la profession et de la nécessaire adaptation aux nouvelles techniques, six jeunes femmes, monteuses professionnelles, ont créé une agence - la première en France - mettant à la disposition des réalisateurs et des producteurs, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des professionnels qualifiés pour effectuer leurs montages. L'agence s'occupe également des problèmes annexes : réservations de salles et de régies.

* Trichlômeteur, 5, rue des Fêtes, 75010 Paris. Tél. : 45-23-59-88.

CONCOURS

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION. — Les épreuves d'admissibilité du concours d'entrée à l'Institut national des techniques de la documentation (INTD), pour la formation des cadres supérieurs de la documentation en un an à plein temps, auront lieu à Paris les 18 et 19 septembre prochains. Les épreuves d'admission (oral) auront lieu le 9 octobre pour soixante-dix places à pourvoir dans la prochaine promotion.

Les titulaires d'une maîtrise ou d'un titre équivalent ainsi que les cadres ayant au moins trois ans d'activité peuvent réduire les délais d'inscription à l'INTD. Les droits d'examen sont fixés à 150 F.

PHILATÉLIE

A nos lecteurs

Plusieurs lecteurs nous écrivent ou nous téléphonent pour regretter la disparition de notre rubrique philatélique hebdomadaire. Qu'ils se rassurent, cette rubrique n'est que suspendue et, dès la rentrée, nous leur fournirons les informations qu'ils demandent dans ce domaine.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent se reporter à notre mensuel spécialisé, le Monde des philatélistes, dont le numéro de juillet-août vient de paraître. (Téléphone : (1) 42-47-99-08).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4262 HORIZONTALEMENT

I. Un goût prononcé pour la bière. Blonde des plus troublantes. — II. Propriétaire ou locataire d'un bâtiment. On le boucle en arrivant. — III. S'exprime à haute voix dans un sens, passé sous silence dans l'autre. Sont au courant. Foin! Jardin suspendu. — IV. Avec elle, c'est notre peau qui est en jeu. Cassés, font l'objet d'une réduction. Exclamation. — V. Passe souvent en courant. Apostrophe et romain. Variété d'escargot. — VI. Très sévère ou très émanicipée. Travail de batterie. — VII. Héritage parental. A donc une fâcheuse tendance à grossir. — VIII. Sujet de méditation. Manière d'être. Avoir pour règle de contester tous les règlements. — IX. Un tiers en trop. Chemin de « traverses ». Mesure. — X. Coupe vraiment de trop. Service d'ordre. On le dit obtus quand il est ouvert. — XI. Symbole chimique. Pourrait qualifier une allumette. — XII. Donne du prix à la vie et peu d'intérêt à l'argent. — XIII. Une des neuf sœurs. Jouent un double jeu. — XIV. Personnel. Donner un coup de fer. Colonnes de bars. — XV. Spécialiste du « piano ». Brut ou brutal. Villa italienne.

VERTICALEMENT

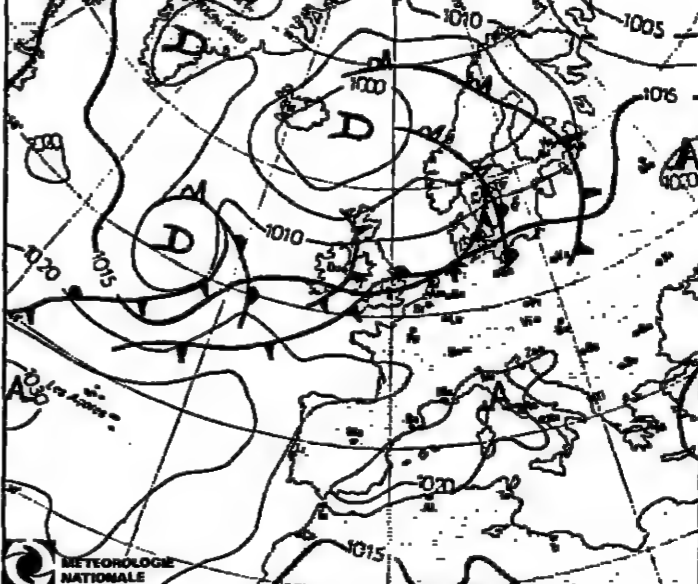
I. Gîte à la noix. Point de rencontre pour des amateurs de ballon. Est au bord des larmes. — 2. Ville et golfe de Grèce. Se comporte donc comme un « mouton » ou une « brebis ». — 3. Initiation aux armes ou une arme pour initiés. Régime à basses calories. Négation. — 4. Un homme qui aime bien les gourdes. Une addition qui se fait à l'aide d'une division. — 5. Se glisse parfois dans le trau de l'oreille. Article d'importation. — 6. Ferme un voic d'accès. Sont bien élevés après avoir été dressés. — 7. Espèces de dragon. Classe de petits. — 8. Voir à moitié. Un animal qui pique. Usé à l'extrême ou soigné à la perfection. — 9. Relative à une formation d'enfant. Lettre grecque. — 10. Volatile en Afrique, sublimé en Egypte. Est dur à « descendre ». Dépasse donc un certain seuil. — 11. Bien entortillé. Toute une collection à ranger. Prénom féminin. — 12. A perdu le sens de la famille. — 13. A le bec dans l'eau, dans l'Hérault. Tourne la tête lorsqu'on le siffle. Bases d'entretiens mouvementés. — 14. Fut un farouche adversaire des États-Unis. Psychologue américain. Contrôle de ressources. — 15. Cracheur de feu. Elle a l'esprit de suite. Préposition.

Solution du problème n° 4261
Horizontalement
I. Testament. — II. Escalator. — III. Loir. Été. — IV. Epée. Gré. — V. Ferré. Nés. — VI. Cause. — VII. Rue. Hie. — VIII. IR. Lerna. — IX. Quai. Séné. — X. Psi. Net. — XI. Estafette.

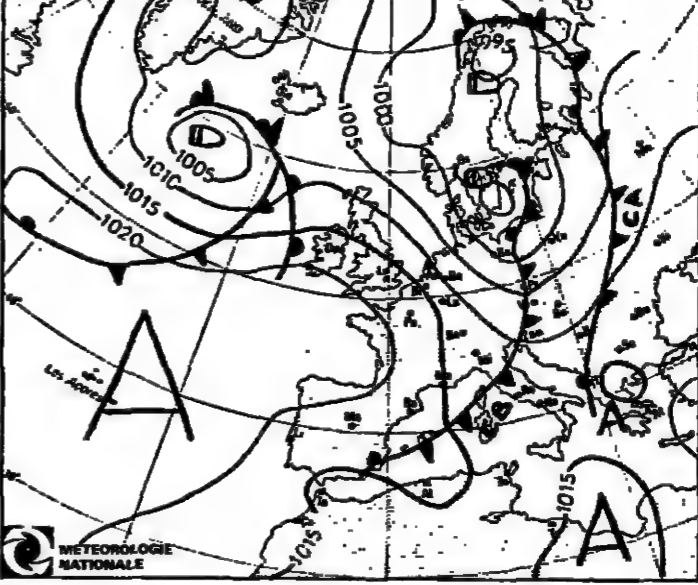
Verticalement
I. Théférique. — 2. Esopé. Ubu. — 3. Scérie. Apt. — 4. Tarr. Lisa. — 5. Ale. Ecce. II. — 6. Ma. Airs. — 7. Eclairnement. — 8. Notées. Anat. — 9. Treascé. Été.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE



SITUATION LE 5 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 7 JUILLET A 0 HEURE TU

Evolution probable du temps en France entre le samedi 5 juillet à 0 heure et le dimanche 6 juillet à minuit.

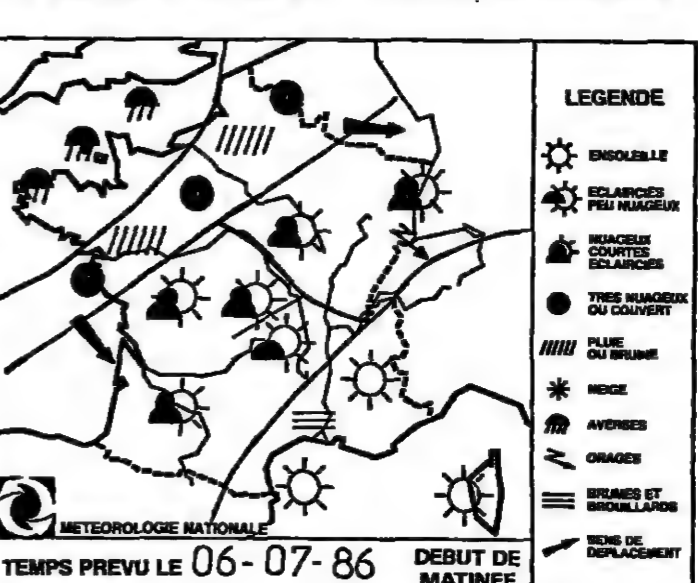
Une perturbation active va traverser notre pays dans la journée de demain. A l'avant, une évolution orageuse se déclenchera dès la mi-journée. A l'arrière, pénétration de masses d'air plus fraîches et instables.

Dimanche matin, le ciel sera généralement très nuageux, excepté sur la Provence-Côte d'Azur et la Corse, où il fera beau. Une zone pluvieuse, située le matin des pays de Loire au Bassin parisien, au Nord et aux Ardennes, traversera rapidement notre pays, pour se situer en soirée des Pyrénées au pourtour méditerranéen, aux Alpes et à la Corse.

Généralisation du vent d'ouest à nord-ouest modéré avec établissement du mistral et de la tramontane en soirée.

Jura. Seule, la Corse sera épargnée. Les pluies prendront un caractère orageux dès la mi-journée. A l'arrière s'établira un temps plus frais et variable, accompagné d'averses essentiellement localisées sur le quart ouest-est.

Les températures minimales varieront de 13 à 16 degrés du nord au sud, et pourront atteindre 20 degrés près de la Méditerranée. Les températures maximales seront de 16 à 20 degrés de la Bretagne, au nord et au nord-est, de 20 à 24 degrés dans l'intérieur; elles varieront de 25 à 30 degrés des côtes méditerranéennes, aux Alpes et à la Corse.



TEMPS PRÉVU LE 06-07-86 DEBUT DE MATINÉE

TEMPÉRATURES maxima - minima		Temps observé	
Valeurs extrêmes relevées entre le 4-7-1986 à 6 h TU et le 5-7-1986 à 6 h TU			
FRANCE		ÉTRANGER	
ALGER	29 16 S	ALGER	29 16 S
BARCELONE	23 16 S	ANDREAS	22 16 P
BORDEAUX	28 14 N	ATHÈNES	20 23 S
BRESCIA	28 14 C	BANGKOK	23 26 S
CAEN	19 15 P	BARCELONE	20 18 S
CHARENTAIS	23 13 C	BEIRUT	27 17 S
CLERMONT-FERRAND	26 13 N	BELM	28 15 S
COCIN	27 14 C	BRUXELLES	23 15 C
GENÈVE	21 17 C	LE CAIRE	33 28 S
JALOU	23 14 N	COPENHAGUE	22 15 P
LYONS	26 19 S	DUBLIN	28 25 N
MARSEILLE	31 21 S	GENÈVE	23 24 N
NANCY	26 12 N	HONGKONG	20 28 A
NANTES	25 13 C	ISTANBUL	28 19 S
NICE	27 21 S	JERUSALEM	27 17 S
PARIS-MONTAIGNE	27 17 C	LISSONE	31 17 S
PARIS-MONTMARTRE	25 17 C	LONDRES	26 15 P
PERPIGNAN	33 26 S		
RENNES	24 13 C		
STRASBOURG	27 12 N		

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LA FAMILLE DE VIVRE
...
LES GRANDES VACANCES
...
PARIS EN VUE
...
MAKING
...
LES GRANDES VACANCES
...
PARIS EN VUE
...
MAKING
...
LES GRANDES VACANCES
...
PARIS EN VUE
...
MAKING
...

Régions

RETOUR A LILLE

« Lille ville au futur ». Le Monde a publié sous ce titre, dans ses éditions datées du 20 juin, un supplément de douze pages. Certains de nos lecteurs, lillois ou autres, nous ont fait connaître leurs réactions sur tel ou tel des articles publiés à

cette occasion. Nous leur donnons la parole. Notre correspondant Jean-René Lore revient sur un projet qui intéressera tous les visiteurs de la métropole du Nord : l'équipement hôtelier de la ville, qu'il était urgent de remettre en chantier.

« NORD ÉCLAIR » ET LE PLURALISME

Le point de vue de la direction...

Le pluralisme de la presse ne veut-il d'être défendu que lorsqu'il a disparu ? Il existe encore dans notre région du Nord, au contraire de ce que l'on observe dans la plupart des autres provinces. Vous le soulignez dans le supplément spécial du 20 juin sur le Nord. Mais l'ensemble des commentaires que vous avez consacrés dans ce numéro à la presse régionale ne contribuent guère à consolider ce pluralisme. Nord Eclair y est, en particulier, traité avec beaucoup de légèreté, voire de condescendance, ainsi que l'a déjà relevé Jules Clauwaert dans notre journal du 22 juin.

Légèreté : dans le sondage que vous publiez sur l'audience des quotidiens du Nord, vous ne faites aucune allusion aux zones de diffusion distinctes de ces quotidiens, ce qui lui ôte beaucoup de sa signification. Rassemblant dans un même tableau les bonnes opinions recueillies sur des journaux différemment implantés, vous rapprochez l'incomparable.

Condescendance : vous expédiez en quelques lignes l'une des expériences les plus intéressantes vécues dans la presse écrite depuis la Libé-

ration. Pour se moderniser, Nord Eclair, journal démocrate et social d'inspiration chrétienne, a passé avec le groupe Hersant, voici onze ans, un accord tout à fait original qui prend en compte la double réalité de l'entreprise de presse : une entreprise soumise aux lois du marché mais qui produit, par ailleurs, une marchandise pas tout à fait comme les autres, l'information, symbole et vecteur de démocratie. Ainsi, depuis 1975, l'équipe rédactionnelle de Nord Eclair, dépendante pour ses moyens des résultats de l'entreprise, a-t-elle exercé sa pleine responsabilité sur le contenu du journal, dans la fidélité aux options originelles. L'accord signé en 1975 a été loyalement appliqué.

Au demeurant, je ne doute pas de l'estime en laquelle vous tenez Nord Eclair, puisque pas moins de cinq collaborateurs du journal ont signé des articles dans votre supplément sur Lille. Au moins puis-je vous remercier de cet hommage-là.

ANDRÉ FARINE,
directeur général
de Nord Eclair Édition.

... et de la rédaction

La convention créant la SA Nord Eclair Édition, lors de la cession du journal au groupe Hersant, a permis au titre de sauvegarder son indépendance rédactionnelle et sa personnalité dans un contexte économique difficile et où le pluralisme est menacé, sinon supprimé partout.

Dans cette structure, les journalistes, quoique minoritaires, disposent de moyens d'intervention non négligeables. Nous avons notamment participé de plein droit à la désignation du directeur de la rédaction ; nous intervenons au quotidien sur le contenu par le biais du conseil de rédaction et sur les options fondamentales au sein du conseil d'administration où nous nous retrouvons face aux représentants des fondateurs du journal et à ceux du groupe Hersant.

Nous sommes attachés à la personnalité économique de la rédaction constituée en société autonome et pour laquelle nous revendiquons des moyens matériels supplémentaires, notamment ceux d'une relative autonomie et d'une diversification indispensable.

RÉGIS VERLEY,
président de l'Association
des journalistes de Nord Eclair.

LA FIN DE LA PÉNURIE HOTELIÈRE

Pluies d'étoiles dans le centre de la ville

LILLE, ville de congrès. Ces quatre mots ont pris depuis quelques années forme de slogans dans la capitale des Flandres. Celle-ci dispose, en effet, d'un outil remarquable depuis l'ouverture du Palais des congrès et de la musique en mai 1983 : un investissement de poids (145 millions de francs) réalisé à l'initiative de la municipalité après la faillite du projet d'un promoteur privé, en plein cœur de la ville. Un atout pour « se placer » sur le marché national et international des congrès.

D'ailleurs, après deux ans et demi de fonctionnement, Maurice Chénal, directeur de cet équipement, pouvait se vanter d'une cinquième place au palmarès 1985 des villes de congrès en France (normis Paris et... Nice qui n'avait pas encore ouvert son centre de congrès). Il est vrai que la présence de Pierre Mauroy à Matignon lui avait permis un départ à l'arraché. Les taux de fréquentation permettaient à chaque exercice de présenter des comptes excédentaires (compte non tenu des remboursements d'emprunts contractés pour la construction du palais et pris en charge par la ville). Le Nouveau Siècle accueillait ainsi 40 000 congressistes-jours en 1983, 60 000 en 1984, 51 000 en 1985 ; des chiffres qu'il faut multiplier par trois et même davantage pour prendre en compte les spectacles organisés dans cet ensemble, qui est également « palais de la musique ». On arrive ainsi, pour l'an dernier, à un total de 160 manifestations et à plus de 180 000 personnes accueillies.

Pourtant, en dépit de cette réalisation séduisante, la ville fait par certains aspects figure de sous-développé, tout au moins aux yeux de la clientèle de congressistes potentielle anglo-saxonne. Regrettable pour une ville qui veut jouer la carte de sa position géographique au cœur de l'Europe du nord-ouest. Lille pré-

sente, en effet, ce paradoxe d'offrir un palais des congrès en plein centre et de pouvoir vanter son caractère de ville très vivante le soir, avec ses rues piétonnes et ses places animées ; mais d'envoyer dormir bon nombre de ses hôtes à la périphérie, à quinze ou vingt minutes du centre, voire bien davantage quand elle accueille des rassemblements de mille

heureux, masque en fait un déséquilibre profond et des distorsions importantes entre le parc hôtelier lillois et le parc situé en périphérie : Lille-centre regroupe ainsi 80 % des chambres « une étoile » mais seulement 20 % des chambres « trois étoiles » (les 256 chambres du Royal, du Carlton et du Bellevue). Et si pour les deux étoiles l'équilibre

lais des congrès, pas davantage d'ailleurs qu'à la mesure de ses ambitions de ville-carrefour européenne. Mais Lille met les bouchées doubles et va rattraper son retard en quelques années. « On va construire en deux ans plus d'hôtels que depuis dix ans », explique Alain Bourdon, directeur de l'office du tourisme. Une dizaine d'établissements nou-



Le Palais des congrès et de la musique.

vingt cents ou deux mille personnes dont certaines doivent aller loger jusqu'à Douai, Cambrai ou Dunkerque.

Cette métropole d'un million d'habitants que forme l'agglomération de Lille, Roubaix, Tourcoing compte soixante-trois établissements hôteliers réunissant un total de 2 700 chambres. La moitié environ se situe dans Lille intra-muros. Mais ce partage, qui peut paraître

paraît mieux préservé (52 %-48 %), il cache lui aussi une différence dans la nature des établissements : dépendant de chaînes hôtelières, les « deux étoiles » situés en périphérie ont été construits dans les dix dernières années, alors que ceux implantés en centre-ville sont de conception plus traditionnelle, même si certains ont consenti d'importants efforts de modernisation. De ce fait, Lille ne dispose pas d'un parc hôtelier digne de son pa-

veau devraient ouvrir leurs portes d'ici à 1987, dont quatre dans le seul centre-ville où on n'en a pas construit depuis près de cinquante ans. La carte hôtelière lilloise va s'en trouver rééquilibrée.

Les galeries de l'Opéra

L'investissement le plus spectaculaire sera sans doute la construction, par le groupe Accor, d'un « trois étoiles » au cœur de la ville, face au palais des congrès : 120 chambres de luxe programmées en trois étapes pour des raisons de surtaxation. Le même groupe a lancé un second projet, tout aussi ambitieux : un Ibis « deux étoiles » à proximité immédiate de la gare, qui ouvrira, comme le précédent, au début de l'année prochaine avec ses cent cinquante et une chambres.

Un autre établissement « deux étoiles » est programmé (ouverture fin 1986) dans l'immeuble actuellement en construction des futures galeries de l'Opéra, qui accueillera dans quelques mois toute une série de magasins de luxe, à deux pas de la Grand-Place.

Enfin, quatrième projet en centre-ville, un socio-hôtel (Urbanclub) de 90 chambres « deux étoiles » financé par le secteur de l'économie sociale (Ircantec, GMF, caisse des dépôts...). A cela vont s'ajouter des ouvertures d'hôtels nouveaux (Campanile, Climat de France, indépendants) en périphérie. D'autres projets existent, notamment la construction d'un « deux étoiles » ou d'un « trois étoiles » à l'emplacement de l'ancienne Bourse du travail, tout près de la préfecture.

Pour faire face à cette concurrence nouvelle, l'hôtellerie traditionnelle lilloise va devoir revoir son fonctionnement et même son look. Certains établissements ont déjà entrepris de se moderniser. Lille se prépare à vivre sa révolution hôtelière.

JEAN-RENÉ LORE.

LE VAL AU CRIBLE

Très cher, trop cher ?

CERTES, le VAL est technologiquement très réussi. Il faut cependant remarquer que le pilotage automatique a été expérimenté avec succès dans les années 50 par la RATP. Celui-ci assure d'ailleurs la conduite des métros parisiens aux heures de pointe, le conducteur n'agissant que de la fermeture des portes.

Ce que je ressens, c'est qu'à une volonté louable d'améliorer les transports en commun lillois s'est superposée une opération de prestige. Tous les Lillois sont effectivement très fiers de leur métro. Il suffit par exemple de voir le soin avec lequel ont été décorées les stations pour le comprendre.

Mais le réseau de transport urbain de Lille ne se limite pas qu'à une seule ligne de VAL. Il existe notamment de nombreuses lignes de bus. Là, le bilan semble moins satisfaisant :

véhicules archi-combles et fréquences médiocres, voire inadmissibles (jusqu'à un bus à l'heure). Moi-même, désirant emprunter un bus, j'ai attendu pendant plus de vingt minutes pendant lesquelles sont passés deux véhicules... complets. Cela avait lieu à la station Leclercq desservie par les lignes n° 1 et 2. Comme d'autres personnes, j'ai dû rejoindre à pied la ligne du VAL, située à quelques kilomètres de là. J'ai l'impression que le réseau de bus paye pour son petit frère le VAL. Celui-ci coûterait-il plus cher qu'on nous le dit ?

Ce n'est pas tout : il existe une ligne de tramways, le Monzy, qui relie les communes de Roubaix et Tourcoing à Lille. Celle-ci est sur la quasi-totalité de son tracé en site propre, c'est-à-dire dissociée de la circulation routière, ce qui lui permet d'assurer un service impeccable. « Malheureusement », c'est un tramway. Il est donc prévu de remplacer celui-ci en partie et à grands frais par une ligne de VAL en tunnel, alors qu'il aurait suffi d'acheter des tramways neufs afin d'améliorer encore les services rendus. C'est beau, la logique !

J.-J. FLEURY,
(Neully-sur-Seine.)

Champion toute sécurité

SANS personnel dans les stations ni dans les rames, voilà le VAL, premier métro qui a réussi à traiter un problème de sécurité essentiel : aucun voyageur n'a accès à la voie. Les rames s'arrêtent au centimètre près devant des portes palières placées sur le quai — comme pour les ascenseurs — qui ne s'ouvrent et ne se ferment que lorsque le train est stoppé correctement à quai.

Ces dispositifs interdisent à tout voyageur de s'engager dans le tunnel, de tomber par mégarde ou malversation sur la voie, de se jeter sous le train pour se suicider, ou de jeter des objets.

Dans les métros actuels, autres que le VAL, de nombreuses erreurs dues au débouché direct du quai sur la voie provoquent des accidents et empoisonnent le travail des exploitants.

Ces incidents angoissent certains usagers qui redoutent des scènes dramatiques et entretiennent une réputation d'insécurité qui diminue la fréquentation du métro — sans parler des retards subis par les voyageurs. Les accidents coûtent à la collectivité de la même manière qu'un mort ou un blessé sur la route.

La RATP, pour elle-même, ne pouvant assurer « l'arrêt au but »

avec une précision suffisante avait à l'époque creusé dans certaines stations une « fosse anti-suicide » mais n'a pas généralisé ces dispositions.

Le métro de Lyon, en construction, aura la même précision d'arrêt au but que le VAL, mais ses responsables n'envisagent pas la mise en œuvre de cet équipement préventif, qu'ils préfèrent remplacer par un dispositif lointain d'assurer la même sécurité. Ce dispositif détecte, par analyse d'image prise par une caméra de télévision, la présence d'un corps étranger sur la voie, et dans ce cas commande l'arrêt du train.

L'arrêt d'un train n'étant pas instantané, tout voyageur ou objet tombant sur la voie à l'arrivée du train sera broyé comme si le détecteur n'existait pas.

Il est évident que ce système sophistiqué n'assure qu'un service très partiel et que la technique de prévention du VAL, éprouvée et satisfaisante, est la seule que l'on puisse admettre pour épargner des vies humaines et des frais d'exploitation.

A ce niveau, la question est politique plus que technique.

GILDAS LEMAÎTRE,
(Aix-en-Provence.)

L'HOMME ET LES VILLES

MICHEL RAGON
7000 ans d'architecture,
de philosophie,
de politique et d'ouverture
20 x 28 cm - 250 p. - 250 fr. - 220F

Berger-Levrault
UN GRAND NOM DE FRANCE

Le Monde

MAGAZINE SPÉCIAL SICOB
Parution le 15 septembre 1986

Renseignements publicités :
45-55-91-82, poste 4196

UN SEUL BILLET POUR LA SEMAINE. DU SUSPENSE TOUS LES JOURS.

Billets en vente jusqu'au 7 Juillet.

**Tirage du
lundi 7 au
dimanche 13 Juillet.**

loterie nationale

صحة من أجل

Economie

L'accord euro-américain sur les importations de céréales en Espagne

Le maïs de la discorde

Défendu par M. Guillaume, l'accord euro-américain sur les importations de céréales en Espagne est vivement critiqué par MM. Chaban-Delmas et François-Poncet, qui se sont adressés au premier ministre.

Pas avara de symboles, l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), qui avait déjà qualifié de « véritable Munich » l'accord euro-américain sur les importations de céréales en Espagne, a organisé, le 4 juillet, une manifestation au pont de Grenelle, à Paris. Objectif : offrir la réplique de la statue de la Liberté le jour de la Fête de l'Indépendance des Etats-Unis, à savoir 2 tonnes de maïs. Elles ont été déversées sur la chaussée. Fallait-il, comme le soutient le ministre de l'Agriculture, ou ne fallait-il pas, comme le proclament les producteurs de céréales, faire la part du grain en offrant aux Etats-Unis la possibilité d'exporter pendant six mois du maïs et du sorgho en Espagne, en faisant comme si la règle de la préférence communautaire était mise entre parenthèses, bien que ce pays soit maintenant depuis six mois dans la Communauté ?

La réponse n'est pas évidente. S'il ne s'agissait que d'apprécier au

plan technique comme un plan tactique ce qu'il est raisonnable d'accorder aux Etats-Unis, et de comparer les mérites respectifs de la négociation globale et de l'accord partiel, les arguments des uns et des autres mériteraient intérêt. Mais cette affaire prend une dimension politique, et des divergences apparaissent dans la majorité. Après avoir écrit à Jacques Delors, président de la Commission européenne, c'est au premier ministre Jacques Chirac que le président de l'Assemblée nationale Jacques Chaban-Delmas, l'ancien ministre Jean François-Poncet et les parlementaires aquitains de la majorité viennent de demander « instamment de ne pas souscrire à un accord qui priverait l'agriculture du Sud-Ouest, dont la production de fruits et de légumes est gravement menacée par la concurrence espagnole, de la seule compensation qu'elle peut espérer et qui risquerait de constituer un danger pour le Sud-Ouest ».

« Nous, rappelés, poursuit M. Chaban-Delmas, que notre région a été sévèrement pénalisée par la décision des deux précédents gouvernements de supprimer le plan Grand Sud-Ouest, et qu'en conséquence elle affronte sans réelle préparation ni protection les risques que l'élargissement com-

porte, notamment pour son agriculture. Les réserves que vous avez si judicieusement et si fortement exprimées à l'occasion de l'élargissement bachel nous autorisent à espérer que vous ne resterez pas insensible à notre appel ».

Cet argument de l'élargissement mal préparé est aussi utilisé par M. Guillaume... mais pour justifier cette fois la nécessité de l'accord avec les Etats-Unis. Il y a certes dans l'adresse des parlementaires aquitains une préoccupation régionale, puisque les producteurs de maïs concernés, lézés selon eux par l'accord, sont concentrés dans le sud-ouest de la France. Mais force est de constater qu'il y a un flottement dans la majorité sur cette affaire, qui n'augure rien de bon quant à la poursuite des négociations avec les Etats-Unis. Il y a, sous-jacent, le vieux clivage entre les nationalistes gaullois et les atlantistes. On y retrouve même l'alliance objective des premiers avec le Parti communiste qui, par la voix de M. Lajoinie, demande au ministre de l'Agriculture de refuser cet accord qui « constitue une nouvelle capitulation de l'Europe devant les exportations des Etats-Unis ». L'agence soviétique Tass n'est pas en reste, qui parle de « reculade » de la CEE pour un compromis « qui ne résout pas le fond du conflit ».

La coalition gouvernementale ne va certes pas sauter pour quelques centaines de milliers de tonnes de maïs, mais cette question des rapports transatlantiques est suivie avec inquiétude dans les états-majors politiques et ministériels.

Dans la sphère agricole, on assiste à un retournement des positions : M. François Guillaume, qui n'a jamais été tendre pour ses collègues centristes, joue les conciliateurs avec Washington quand, par exemple, les dirigeants des producteurs de blé baissent le ton, de manière inhabituelle, en écrivant : « Une fois de plus, la politique du gros bâton aura payé. Les Européens se sont inclinés. Ils ont en principe une ligne de défense fixée au 31 décembre, date de la fin des négociations au Gatt. On verra alors si la défaite est une vraie déroute et si l'Europe et la France ont sacrifié leurs productions céréalières et une bonne part de leur agriculture. Pourquoi parler de coresponsabilité ou de quotas ? C'est un débat hypocrite si par ailleurs des concessions exorbitantes viennent condamner l'avenir ». C'est un ton qu'aurait affectionné l'ancien président de la FNSEA, mais, depuis, le ministre doit suivre une ligne fixée à Matignon.

JACQUES GRALL.

Un plan pour l'emploi

Le gouvernement veut relancer les TUC

(Suite de la première page.)

Chômeurs de longue durée, ceux-ci seraient appelés à effectuer des travaux pour les collectivités locales. Celles-ci, par convention avec l'Etat, s'engageraient à verser un complément d'indemnités ou des prestations en nature, un peu à la manière des TUC (travaux d'utilité collective).

Avantage de la mesure qui pourrait toucher 100 000 personnes en année pleine : elle ne coûterait rien à l'Etat ni à l'UNEDIC, et améliorerait les statistiques du chômage. Inconvénients :

de services rendus, aux côtés de biens d'autres activités d'entraide. Cela devrait favoriser le développement de « sous-emplois ».

Côté replâtrage, on trouve essentiellement la relance de deux dispositifs. D'abord, les TUC, pour lesquels on se fixerait un objectif encore plus ambitieux qu'actuellement (210 000 à 250 000 bénéficiaires contre 185 000 en mai dernier). Pour cela, on envisage d'améliorer le volet formation, trop souvent sacrifié. Ensuite, on s'apprête à relancer les stages de formation pour les chômeurs de longue durée, interrompus faute de financement depuis février 1985. Très onéreuse - 3 milliards de francs pour la précédente campagne - la formule a permis à 40 % des sta-

sonnes, au supprimerait les « délais de carence » pendant lesquels aucune allocation n'est versée. M. Philippe Séguin s'est prononcé pour cette mesure.

En échange, on abaisserait le plafond de ressources pour les allocations de solidarité, ce qui aurait pour effet de réduire de 6 % à 7 % le nombre des bénéficiaires. Toutefois, M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat, y serait opposé : l'opération ne serait pas sans conséquence sur le système de revenu minimum pour les personnes sans ressources, qu'il souhaite étendre avec l'aide des collectivités locales.

Quant aux projets à long terme, ils ne sont jamais que la remise au goût du jour d'idées déjà évoquées ici ou là. Par exemple, on aimerait bien rapprocher l'ANPE, chargé du placement, des demandeurs d'emploi, et l'UNEDIC, gestionnaire des chômeurs pour leurs indemnités : entre les deux institutions, il y a des synergies à développer. En outre, puisqu'une réforme de l'ANPE a été annoncée, on la ferait en confiant la tutelle de cet organisme aux partenaires sociaux, à l'exemple de l'Office fédéral du travail allemand. L'ANPE, comme l'UNEDIC, serait placée sous contrôle paritaire après une négociation qui viendrait alimenter la politique contractuelle.

Après tout, font observer les défenseurs de ce schéma, le placement est une responsabilité publique peu différente de la gestion d'un chômeur pratiquée par l'UNEDIC. Les partenaires sociaux seraient tout à fait capables de s'en occuper et réaliseraient peut-être la mobilisation pour l'emploi que certains désespèrent de voir se concrétiser.

Au-delà, ce rapprochement permettrait certainement de faire avancer un projet ancien et séduisant. Sauf en de rares cas, l'entrée en stage de formation entraîne actuellement la suspension provisoire de l'indemnisation par l'UNEDIC. Pendant la durée du stage, le chômeur est rémunéré par l'Etat, qui finance également la formation. Pourquoi, s'interroge certains, ne pas maintenir le paiement des allocations UNEDIC pendant le stage, l'Etat ne supportant dès lors que le coût de la formation proprement dite ? Cette nouvelle répartition des charges, en soulageant l'Etat, lui permettrait de multiplier, pour une même dépense, le nombre de bénéficiaires de stages.

On pourrait amplifier l'effet de la mesure par le rapprochement de l'ANPE et de l'UNEDIC. Les partenaires sociaux, gestionnaires de l'UNEDIC, ont toujours voulu la séparation des comptes par crainte d'être entraînés dans le financement indirect d'une politique de l'emploi. Si des garanties leur étaient données, et s'ils étaient gestionnaires de l'ANPE, ils pourraient changer d'avis, espère-t-on.

Tel qu'il se dessine, le plan emploi est dicté par une préoccupation majeure. Plus le temps passe, plus le gouvernement s'inquiète des « effets de substitution » que pourrait provoquer, sur les autres catégories de travailleurs ou de chômeurs, les mesures prises en faveur des jeunes. Les chefs d'entreprise pouvant être tentés de se séparer des plus vieux salariés pour profiter des avantages liés à l'embauche des jeunes. Il s'agit donc de corriger les risques les plus graves et de rééquilibrer un programme de traitement social.

ALAIN LEBAUVE.

ENTREPRISES

Regroupement de l'industrie pharmaceutique suédoise

La société Suédoise Pharmacia a annoncé, vendredi 4 juillet, le rachat des laboratoires pharmaceutiques Leo pour le somme de 3,3 milliards de couronnes (autour de FF). Le nouveau groupe comptera six mille trois cents employés. Avec un chiffre d'affaires annuel estimé à 4,5 milliards de couronnes, il sera pratiquement aussi grand que le numéro un actuel de l'industrie pharmaceutique suédoise, Astra. Ce rapprochement renforce la position de Volvo dans le secteur puisque le constructeur automobile contrôlera à peu près 21 % de Pharmacia. Une tentative similaire de restructuration de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique suédoise avait échoué au début de l'année. Après bien des péripéties, Volvo avait décidé de rompre l'accord de principe conclu avec la société de biotechnologies Farnam, dirigée par M. Refast El-Sayed. Celui-ci se déclare aujourd'hui « profondément déçu ». « On m'a voté mes idées, dit-il, la restructuration va se faire. Mais, sans moi... ».

Rhône-Poulenc se renforce dans le film polyester au Brésil

Le numéro un français de la chimie va investir 34 millions de dollars (240 millions de francs) pour construire au Brésil une unité de films polyester pour emballage, d'une capacité de 10 000 tonnes par an. En renforçant son potentiel industriel sur ce créneau d'activité en Amérique du Sud, l'entreprise française vise à obtenir une dimension internationale capable ultérieurement de lui permettre d'attaquer le marché d'Amérique du Nord (90 % de la production sera exportée). Rhône-

Poulenc se classe déjà au cinquième rang mondial dans le film polyester avec une capacité de 30 000 tonnes par an.

Camions Mercedes en Chine

Daimler-Benz va transformer sa technologie en Chine, pour la construction d'une usine de poids lourds, à annoncé la firme allemande le 4 juillet. La Chine, qui essaie de substituer une production locale aux importations de véhicules, espère fabriquer huit mille camions par an dans cette usine, d'après l'agence Chine Nouvelle.

REPÈRES

Chômage

Légère baisse aux Etats-Unis

Le chômage a diminué de 0,2 % en juin aux Etats-Unis par rapport à mai, revenant à 7,1 % de la population active. Selon les chiffres officiels, 8,40 millions de personnes étaient au chômage en juin, soit 111 000 de moins qu'en mai. Le mois dernier, 108,6 millions de personnes avaient un emploi civil, soit 563 000 de plus qu'en mai.

Dans l'industrie, 55 000 emplois ont été perdus le mois dernier. Les industries pétrolières et gazières, affectées depuis plusieurs mois par la baisse des prix du pétrole, ont réduit leurs effectifs de 150 000 personnes. Ce secteur a perdu 320 000 emplois depuis mars 1982.

Le bâtiment, qui, depuis le début de l'année, a soutenu l'activité économique, a supprimé en juin 30 000 postes de travail, mais les 4,9 millions d'ouvriers du bâtiment représentent 300 000 emplois de plus qu'en juin 1985. En revanche, le secteur des services a créé en juin 145 000 emplois, après 200 000 en mai.

Loyers

En hausse de 3,51 %

L'indice trimestriel du coût de la construction de l'INSEE publié au Journal officiel du 4 juillet s'est établi à 855 pour le premier trimestre de 1986, en hausse de 3,51 % par rapport à celui de l'année précédente (826). Cette hausse est applicable pour la révision annuelle ou pour le renouvellement de tous les loyers

dont le bail prend pour référence l'indice du premier trimestre. Rappelons que les loyers des appartements vacants sont libres depuis le 1^{er} janvier 1986. Quant aux « dispositions transitoires » prévues dans le plan Méhaignerie, elles ne pourront être applicables que lorsqu'elles auront été votées par le Parlement et publiées au Journal officiel.

Paiements courants

Excédent en avril

La balance des paiements courants a, selon les premières estimations officielles, dégagé, au cours du mois d'avril, un excédent de 162 millions de francs en chiffres bruts, après un déficit de 2,1 milliards de francs en mars.

Le commerce extérieur (en données brutes de paiements) a été déficitaire de 4,9 milliards. Les opérations de négoce ont été excédentaires de 780 millions de francs. L'excédent des services et autres biens et services atteint 5,5 milliards. Le déficit des transferts unilatéraux s'est élevé à 1,2 milliard de francs.

En données corrigées des variations saisonnières, la balance des paiements courants enregistre un déficit de 787 millions en avril, après 1,9 milliard en mars.

La balance des paiements courants des quatre premiers mois de l'année, en données brutes, est déficitaire de 4 milliards de francs, contre 17,5 milliards de francs pour la période correspondante de 1985. En données corrigées des variations saisonnières, elle est excédentaire de 5,1 milliards, contre un déficit de 8,2 milliards de francs pendant les quatre premiers mois de 1985.

Le tourisme économique

Une autre France à découvrir

Intéresser les Français à leur économie, valoriser les entreprises aux yeux des étrangers, tel est le pari de l'association Une autre France à découvrir (1), qui propose une liste de mille deux cents établissements à visiter. L'organisation, née il y a un an, regroupe des représentants des partenaires sociaux et des touristes. Pour mener à bien son opération, elle a dû vaincre bien des réticences : les chefs d'entreprise méfiant n'osent ni ouvrir une usine ancienne ni dévoiler les secrets de sa technologie, et les syndicats restent sceptiques. En France, le travail n'est pas valorisé comme dans des pays industriels tels que l'Allemagne fédérale, le Japon ou les Etats-Unis, où le tourisme d'entreprise est largement pratiqué.

La documentation sur ces nouveaux sites touristiques était dispersée et désuète. L'association l'a codifiée et centralisée. Elle propose ainsi aux agences de voyages, aux touristes français et étrangers une documentation sur mille recensent les établissements à visiter.

Trente mille nouvelles entreprises vont être informées et sollicitées au cours des mois à venir. Des circuits à haute technologie seront aussi proposés aux professionnels français et étrangers. Mais il faut noter que les guides touristiques jouent déjà le jeu en citant et présentant dans leur édition de 1986 les principales entreprises ouvertes au public.

M. C. R.

(1) Association Une autre France à découvrir. Direction du tourisme, 2, rue Linois, 75740 Paris Cedex 15. Tél. : (1) 45-75-62-16.

FAITS ET CHIFFRES

Etranger

● RFA : baisse de la production industrielle en mai. - La production industrielle en RFA a baissé de 1,9 % en mai par rapport à avril en données corrigées des variations saisonnières. Il y avait un grand nombre de jours fériés et de ponts en mai. En un an (mai 1986 comparé à mai 1985), la production industrielle a augmenté de 2,7 %.

Sur une période de deux mois, la production a augmenté de 2 % (avril-mai) par rapport à février-mars. Elle a augmenté de 5 % en avril-mai 1986 par rapport à avril-mai 1985.

● PRIX : Hausse de 0,2 % en juin en RFA. - Les prix de détail ont progressé de 0,2 % en juin, selon les chiffres provisoires publiés par l'Office fédéral de statistiques de Wiesbaden. Par rapport à juin 1985, les prix ont toutefois baissé en RFA de 0,2 %, souligne l'Office.

Social

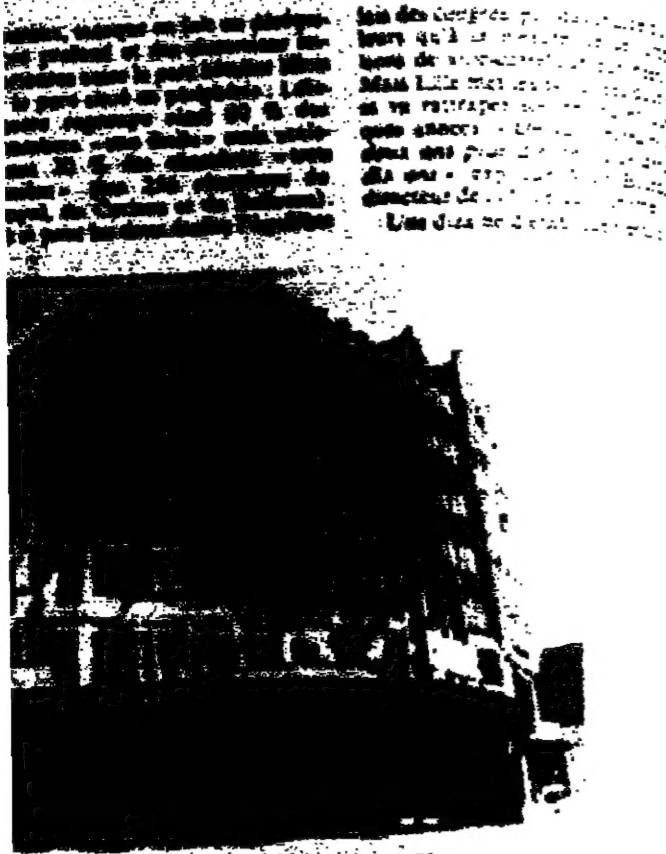
● CHANTIERS DE NORMANDIE : 248 EMPLOIS SUPPRIMÉS. - La direction des Chantiers mécaniques de Normandie (CMN) a annoncé, le 4 juillet, sa volonté d'entreprise qu'elle souhaitait supprimer 246 emplois en raison de la faiblesse du plan de charge. Cette diminution des effectifs serait réalisée par le biais de 187 licenciements, le reste des allègements consistant en mises en préretraite et en conversions de temps complets en temps partiels.

● NEUVES-MAISONS : huit blessés dans l'explosion d'un four électrique. - Huit ouvriers ont été blessés, dont un gravement, lors d'une explosion, le 4 juillet, du four électrique de l'aciérie de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle). L'accident serait dû à une entrée d'eau qui, au contact des électrodes du four, l'aurait fait exploser.

● GRANDE-BRETAGNE : le TGV à la casse. - L'équivalent britannique du TGV français, l'APT (Advanced Passenger Train), va être envoyé à la casse avec ses dix voitures. Les chemins de fer du Royaume-Uni ont pris cette décision, le 3 juillet, après les déboires des quatre prototypes électriques ou à turbine à gaz qui ont coûté 43 millions de livres (460 millions de francs). Ce train aurait dû atteindre la vitesse de 255 km/h, mais sa suspension a été révélée catastrophique pour le confort de passagers qui souffraient, à bord, du mal des transports. Il avait été retiré du service en 1985. - (Reuters.)

● ERRATUM. - Le pouvoir d'achat des salaires mensuels nets a baissé de 0,5 % par an en moyenne entre octobre 1981 et octobre 1985 et non entre octobre 1982 et octobre 1985, comme un erreur nous l'a fait écrire dans nos dernières éditions datées du 4 juillet, page 24, dans le « repère » évoquant les trois années de baisse du pouvoir d'achat en France.

la centre de la ville



Les chômeurs de longue durée, ceux-ci seraient appelés à effectuer des travaux pour les collectivités locales. Celles-ci, par convention avec l'Etat, s'engageraient à verser un complément d'indemnités ou des prestations en nature, un peu à la manière des TUC (travaux d'utilité collective).

une sécurité

Le cabinet de Louis de Broglie, ministre de l'Intérieur, a annoncé, vendredi 4 juillet, que le gouvernement envisageait de créer un corps de sécurité civile composé de volontaires âgés de 18 à 25 ans. Ce corps serait destiné à intervenir en cas de catastrophe naturelle ou technologique. Les volontaires seraient recrutés par les préfets et les maires. Ils seraient formés pendant six semaines. Leur service serait gratuit. Le gouvernement envisageait également de créer un corps de sécurité civile composé de volontaires âgés de 18 à 25 ans. Ce corps serait destiné à intervenir en cas de catastrophe naturelle ou technologique. Les volontaires seraient recrutés par les préfets et les maires. Ils seraient formés pendant six semaines. Leur service serait gratuit.

LA SEMAINE. LES JOURS.

Liberty

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

SERAIT-CE déjà l'été indien ? Calendrier à la main, les boursiers se sont repris à espérer cette hausse d'été que d'anciens appellent de leurs vœux après la purge de mai-juin. Le fait est que les beaux jours ont refait leur apparition sous les lambris du palais Brongniart. Non seulement le volume d'activité a dépassé, pour la première fois depuis bien longtemps, la barre du milliard de francs, mais la clientèle étrangère a recommencé à gravir l'escalier central à la Bourse de Paris. En haut de l'affiche, le score était sans appel : cinq séances de gains consécutifs avec des écarts appréciables (2,6 % jeudi) et une hausse de plus de 5,5 % pour l'ensemble de la semaine qui fait craindre à quelques esprits chagrins que « le marché retombe trop vite ».

De ont pourtant raison. « Après une phase de forte baisse et à rythme rapide, d'importants ajustements de position ont été opérés sur les valeurs françaises et la position de place a été améliorée », rappelle un habitué de la rue Vivienne. « La cote s'en est trouvée assainie, et le fond du marché reste acheteur. Certes, on peut encore baisser de quelques points au cours de la période estivale, mais les cours devraient rebondir », assure-t-il en manifestant une certaine prudence, compte tenu de l'attitude que pourrait adopter l'étranger.

« Depuis deux jours, on le sent très présent sur le marché », affirme tel autre professionnel qui a cru reconnaître l'accent américain au détour des colonnes et s'endort jusqu'à évoquer la présence - discrète - d'éléments de l'empire du Soleil levant. Il est vrai qu'à Wall Street l'indice Dow Jones, qui culmine à des niveaux record, paraît fermement installé au-dessus de la barre des 1 900 points. Pendant ce temps, Tokyo gambade sur les chemins de crête, et les Bourses européennes affichent encore une insolente santé.

Si l'on veut bien laisser de côté le cas du marché mûridien, qui s'est envolé avec une hausse de 120 % en un an, l'Italie n'est pas mal lotie avec une progression spectaculaire de 95 %, suivie par la Suède (80 %), la Finlande et la Belgique avec un gain de 60 % environ. Avec une hausse de 35 % au moyenne, Francfort et Amsterdam fixent les limites de leurs ambitions, et la France (+ 60 %) n'a aucun mal à se distinguer. « Paris a toujours connu des mouvements mensurés », rappelle à juste titre un boursier ordonné qui tient les comptes à jour. L'actuel mouvement de hausse du dollar ne devrait qu'accroître ce phénomène.

« L'Allemagne fédérale, qui est un très gros exportateur industriel vers les Etats-Unis est naturellement plus sensible à la hausse du dollar que peut l'être la France, par exemple, un pays plutôt importateur », souligne un professionnel, pour expliquer l'attrait de Paris face à Francfort. La glissade du billet vert incite les fonds américains qui gèrent des sommes colossales à se tourner de plus en plus vers l'étranger, constate justement le Centre d'observation et de prospectives sociales (COPS) dans une étude qu'il

Un bon fond

vient de consacrer aux projets d'investissements des pensions fonds américains.

« Mais Paris a sa fierté. Compter sur les autres ? Pourquoi pas, mais nous avons tout de même quelque 20 milliards de francs sous forme de coupons qui tombent dans notre escarcelle en ce mois de juillet, tient-on à faire remarquer. Certes, rétorque tel autre, mais il suffit de quelques émissions importantes, témoin les certificats d'investissement de la BNP et du Crédit lyonnais lancés dans une conjoncture difficile et qui, depuis, évoluent en clopinant, pour « sponger » une partie importante de ces liquidités. Heureusement, pour l'heure, c'est surtout la « réticence des vendeurs » qui saute aux yeux.

Tonton signe...

A ces éléments techniques favorables à la Bourse s'ajoute un climat politique moins crispé. « Tonton signe... », entendez par là que François Mitterrand a signé la loi sur la privatisation en acceptant la promulgation de la loi d'habilitation qui autorise le gouvernement à agir par ordonnances dans le domaine économique et social, laquelle a été publiée au Journal officiel le 3 juillet dernier. Bien plus qu'un clin d'œil à Jacques Chirac, cette décision est interprétée comme la volonté de l'Elysée de ne pas gêner Matignon maintenant que le Conseil constitutionnel a, sur plusieurs points, mis l'accent sur les nécessaires garde-fous à respecter.

Rassurés sur ce sujet, les boursiers ont repris leurs petites affaires en délaissant ces « actions de commis » (des titres hautement spéculatifs) qui leurs ont valu quelques déboires récemment. Au bénéfice des valeurs de distribution, d'armement et à dominante technologique, tandis que l'étranger jetait encore son dévolu sur Peugeot, Michelin, Thomson-CSF, Lafarge-Coppée, L'Oréal... Au « bit parade » hebdomadaire, Pechelbron, CFDE et Chargeurs SA se partagent les trois premières marches du podium avec des hausses de 16 % à 20 %. Télécomique électrique et CGIP ont été également bien en cour. On notera à propos de cette dernière que le reclassement de « papier » opéré dans le cadre de l'accord conclu avec le groupe De Benedetti et Valéo a été facilité par la suspension de cotation des actions de l'équipementier automobile français le 4 juillet. Une mesure provisoire ; les cotations reprendront le 7 juillet prochain.

Mais certains titres donnent encore du souci au palais Brongniart. L'annonce d'un premier semestre 1986 défici-

Semaine du 30 juin au 4 juillet

taire pour Pechain est jugée préoccupante, et on s'interroge sur l'avenir d'Orléans après la décision directoriale de « gérer l'existant » sans aborder franchement une modernisation que l'on croyait indispensable. Au fil des valeurs, c'est la SCREG qui retient encore l'attention avec une chute des cours de 23 %. « L'action ne vaut plus rien », affirme un professionnel, alors qu'elle cotait encore 40 francs vendredi, « mais c'est le droit de souscription qu'il faut surveiller », ajoute-t-il en faisant allusion aux opérations complexes d'augmentation de capital auxquelles recourt cette entreprise, reprise par Bouygues.

Naturellement, ce sont encore Fives-Lille et Générale de fonderie qui suscitent des commentaires. La commune de fonderie n'a toujours pas digéré la dévotion avec laquelle les responsables de la première entreprise ont pu se prévaloir en mai dernier de quelque 10 millions de francs de bénéfices pour NASA Electronique, filiale à 60 % de Fives-Lille, un résultat qui se transformait quelques semaines plus tard en une perte de 70 millions de francs aggravée par autant d'abandons de créances. On savait que l'évolution de NASA était difficile à entrevoir, mais, à ce niveau, ce n'est plus de myopie mais d'une cécité totale dont les dirigeants de cette entreprise ont fait preuve.

Pour la Générale de fonderie qui a vu ses effectifs au niveau du groupe dégringoler de onze mille trois cents personnes fin 1981 à environ six mille aujourd'hui la cause est entendue : la Compagnie internationale de chauffage est cédée à Nord-Est, société holding à caractère industriel du groupe Paribas, lequel est également directement engagé dans la Générale de fonderie. Cela au nom d'une synergie entre les deux affaires, Nord-Est possédant sa propre activité de fabrication de radiateurs. Une fois que sera créée l'activité de robinetterie (les discussions se poursuivent avec des partenaires qui ne sont pas nécessairement entre-prises, par exemple) on le dira, il ne restera plus à la Générale de fonderie qu'une activité de holding financier coiffant des participations minoritaires dans les entreprises cédées, quelques autres bricoles et trois sociétés industrielles spécialisées dans la climatisation, la fonderie et le chauffage électrique.

Là encore, on peut reprocher à des dirigeants de ne pas avoir prévu à temps la déconfiture de telle ou telle de leurs sociétés (dans le cas présent du groupe Fievet), mais au moins faudrait-il les inciter à ne pas oublier qu'ils ont des actionnaires et que ceux-ci seront certainement reconnaissants à la société de les prévenir à temps de ces retournements de situation... L'action Générale de fonderie sera rayée du marché à règlement mensuel à partir du 23 septembre prochain et transférée au comptant : ce que certains interprètent comme l'étape précédente d'une future inscription au seul marché hors-cote.

SERGE MARTL

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

En hausse
En dépit du repli observé jeudi, à la veille du 4 juillet consacré à la fête de l'Indépendance qui revêt cette année un éclat particulier, le marché new-yorkais a continué à progresser, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles clôturant la mini-semaine boursière à 1 900,57 points. Les statistiques relatives au chômage ont peu influencé le Big Board alors que les pronostics établis par le Wall Street Journal et selon lesquels la croissance économique des Etats-Unis pour les six mois en cours sera supérieure à celle du premier semestre 1986, ont plutôt réconforté la communauté financière. La renouée éventuelle des taux d'intérêt et du dollar n'est guère comptée dans la mesure où l'annonce d'un lourd déficit commercial en mai dernier (plus de 14 milliards de dollars) continue plutôt un élément d'attentisme.

	Cours 27 juin	Cours 30 juin (*)
Alexa	38	38 1/8
ATT	25 3/8	24 1/8
Boeing	62 1/8	64
Chase Man. Bank ..	44 3/4	44 3/8
De Pont de Nemours ..	83	82 1/8
Eastman Kodak	58 1/4	57 3/4
Exxon	61	60 3/4
Ford	55 1/8	55
General Electric	80 5/8	80 1/8
General Motors	76 3/4	77 7/8
Goodyear	35	33 1/4
IBM	125 1/4	125
ITT	54	55 1/8
Mobil Oil	31 3/8	31
Pfizer	71	72 3/4
Schlumberger	33 7/8	33 1/8
3M	32 1/8	30 7/8
UAI Inc.	54 7/8	52
Union Carbide	21 1/4	24 1/8
US Steel	30 1/2	28 3/8
Westinghouse	53 1/2	52 1/8
Xerox Corp.	55	56

(*) Fête nationale le 4 juillet.

LONDRES

Hésitant
Appuyé en début de semaine par la performance record de Wall Street, et par le retour des investisseurs après les démissions d'actions de Morgan Grenfell et Thames TV, le Stock Exchange a par la suite viré à la baisse, après les résultats décevants de GEC (électriques), qui a enregistré la première diminution de son bénéfice annuel depuis dix-neuf ans, les mauvais débuts de Borealis Morgan Grenfell et l'échec de l'OPA de Dixons sur Woolworth.

Les compagnies pétrolières ont été déprimées par l'ajournement sans résultat positif de la conférence de POPEP à Brian et l'ajournement consécutif des cours de pétrole.

Indices « FT » : industriels : 1356,5 contre 1354,4 ; mines d'or : 196,3 contre 198,5 ; fonds d'Etat : 91,66 contre 90,84.

	Cours 27 juin	Cours 4 juillet
Beecham	418	435
Bovater	334	315
Brit. Petroleum	585	578
Charter	270	261
Courtauld	300	297
De Beers (*)	630	650
Fras gald	7 5/8	7 5/16
Glaxo	10 1/4	10 3/8
Gl. Univ. Stores	13 5/8	13 3/8
Imp. Chemical	996	100 1/8
Shell	800	776
Unilever	17 13/64	17 51/64
Victrex	470	478
Wor Larou	39 5/8	39 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Morose
La Bourse a été morose cette semaine. A l'exception d'une brève reprise mercredi, les cours n'ont cessé de baisser pour terminer sur une chute d'environ 2 % en une seule séance, vendredi. En fin de semaine, plusieurs indices ont atteint leur niveau plancheur de l'année. L'indice de la Commerzbank a atteint vendredi 1867,4 points contre 1951,6 points le vendredi précédent.

	Cours 27 juin	Cours 4 juillet
AEG	304	297
BASF	267	257
Bayer	297	282
Commerzbank	309	295
Deutschebank	323	315,50
Hochst	267	255,50
Karstadt	351	347
Mannesmann	212	187
Siemens	434	423
Volkswagen	535,50	472

TOKYO

La hausse, toujours
La Bourse de Tokyo a vécu une semaine de hausse avec le soutien des investisseurs privés, l'indice Nikkei enregistrant de nouveaux records. Le Nikkei a terminé la séance de samedi à 17 595,36 yens, contre 17 500,43 yens la précédente semaine.

L'indice général a avancé d'une semaine à l'autre de 1 350,14 points à 13 551,31 points. Il avait progressé de 5,30 points la précédente semaine.

	Cours 27 juin	Cours 4 juillet
Akai	490	460
Bridgestone	706	747
Canon	1 620	1 590
Fuji Bank	1 570	1 590
Honda Motors	1 170	1 130
Mitsubishi Electric ..	1 470	1 370
Mitsubishi Heavy	482	398
Sony Corp.	3 380	3 230
Toyota Motors	1 570	1 590

Produits chimiques

	4-7-86	Diff.
BASF	830	- 12
Bayer	915	- 25
Hoechst	829	- 14
Imp. Chemical	107,50	- 1,50
Institut Mérien	4 300	+ 300
Laborett Böttch (2) ..	1 545	+ 54
Norsk Hydro	149	+ 8
Roussel-Uclaf (1)	1 529	+ 59,50

(1) Coupon de 21,50 F; (2) coupon de 24 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	4-7-86	Diff.
Charter	27,60	- 0,5
Géophysique	20	+ 11,1
Impé	64	+ 4,5
INCO	89,60	- 2,90
Michelin	3 050	+ 240
Mtn. Penarroya	41,50	+ 4,8
RTZ (1)	64,55	+ 8,75
ZCI	1,23	+ 0,02

(1) Coupon de 1,60 F.

Bâtiment, travaux publics

	4-7-86	Diff.
Auxil d'entrepr. (4) ..	1 459	+ 39
Bouygues	1 285	+ 75
Ciments Français (3) ..	699	+ 65,50
Dumez	1 395	+ 105
GTM	375	- 3
J. Lefebvre	788	+ 34
Lafarge	1 340	+ 59
Maisons Parisis	236	+ 6
Polietet Chausson (2) ..	1 530	+ 23,10
SCREG (1)	40	+ 28,10
SGE-SB	82	+ 3,40

(1) Droit de 12 F; (2) droit de 83 F; (3) coupon de 16,50 F; (4) coupon de 10 F.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	4-7-86	Diff.
Bail Etablissement	621	+ 15
Banque (Cie)	1 143	+ 79
Catellon	1 509	+ 18
Chargeurs SA	1 245	+ 172
Imn. Pl.-Moussa	882	+ 37
CFI (6)	519	+ 29,50
Eurafrance	2 895	+ 72
Hénil (La)	640	+ 28
Imn. Pl.-Moussa	882	+ 37
Locafrance	680	+ 33
Loxidus (2)	1 050	+ 1
Midi	6 020	+ 440
Mitland Bank (4)	523	+ 29,50
OFF	1 470	- 70
Paix de France (2,3,3 1/2)	470	- 70
Préfabri (5)	1 565	+ 19,60
Schneider	695	+ 70
UCB	745	+ 21

(1) Coupon de 6 F; (2) coupon de 56 F; (3) coupon de 163 F; (3b) droit de 55 F; (4) droit de 15 F; (4) coupon de 7,50 F; (5) coupon de 84,60 F; (6) coupon de 9,50 F.

Métallurgie

	4-7-86	Diff.
Alpi	385	+ 25
Av. Danzani-R. (2) ..	1 280	+ 104,30
Chiers-Chaillion (3) ..	55,90	+ 0,30
De Dietrich (5)	1 500	+ 28
FACOM (1)	1 485	- 43
Fives-Lille	291	- 14
Marine Wendel	391	+ 23
Penhoët	1 500	+ 70
Peugeot SA	595	+ 106
SCREG (1)	65,50	+ 8,70
Sagean (4)	2 864	+ 50
Stralor	525	+ 19
Valloire	87	+ 6,30

(1) Coupon de 32 F; (2) coupon de 29,30 F; (3) coupon de 1,80 F; (4) coupon de 36 F; (5) coupon de 28 F.

Valeurs diverses

	4-7-86	Diff.
Accor	443,20	+ 38,20
Agence Havas	1 700	+ 15
Arjomati (4)	1 807	+ 59
Bic	1 423	+ 33
Bis (3)	1 342	+ 87
CGIP	1 140	+ 155
Club Méditerranée ..	578	+ 23
Enlincor (1)	2 800	+ 228
Europe 1	1 388	+ 64
Hachette	2 800	+ 100
L'Air Liquide	809	+ 44
Lafarge	3 746	+ 346
Navigation Mixte	1 120	+ 122
Nord-Est	182	+ 4
Presse de la Cité	2 000	+ 31
Sasof	733	+ 23
Skis Rossignol	1 345	+ 105

(1) coupon de 28 F; (2) coupon de 30 F; (3) coupon de 25 F; (4) coupon de 22 F.

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 4 juillet

COURS	ECHÉANCES			
	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Prester	111,20	111,90	112,55	112,80
+ last	111,35	112,05	112,75	112,90
+ last	111,20	111,90	112,55	112,75
Prester	111,25	111,90	112,75	112,85
Cours comp. ..	111,25	111,90	112,75	112,85

Nombre de contrats : 2 590.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	30 juin	1 ^{er} juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet
RM	561 260	610 503	722 144	1 278 061	-
Comptant	6 324 620	5 980 100	4 587 825	5 279 817	-
R. et obl.	375 791	356 868	265 851	515 570	-
Actions	-	-	-	-	-
Total	7 261 671	6 947 471	5 575 820	7 073 628	-

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)

	30 juin	1 ^{er} juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet
Françaises	135,1	135	136,4	139,9	-
Etrangères	107,4	106,9	106,6	106,3	-

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)

	30 juin	1 ^{er} juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet
Tendance	135,1	135,3	136,3	141,4	143,3

(base 100, 31 décembre 1981)

	30 juin	1 ^{er} juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet
Indice gén.	355,6	354,9	357,3	365,3	372,0

Onzième conférence internationale des Bourses de valeurs

La onzième conférence mondiale de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières se tiendra à Paris, du 15 au 18 juillet 1986, avec la participation de plus de trois cents représentants d'une cinquantaine de pays. Cette organisation regroupe les institutions qui, dans chaque pays, réglementent et contrôlent les Bourses de valeurs et les marchés financiers.

L'ordre du jour de cette importante manifestation comporte quatre points : l'internationalisation des marchés (les nouvelles technologies et leurs conséquences dans le domaine du développement et de la réglementation des marchés), l'intégration des activités financières, la privatisation des entreprises d'Etat et les facteurs actuels de développement des marchés. Cette conférence mondiale associera les commissions nationales des pays membres à des observateurs.

La Commission des opérations de Bourse (COB) a reçu mission d'organiser cette réunion internationale au cours de laquelle interviendront M. Yves La Portz, président de la COB, M. Hohn Shad, son collègue de la SEC américaine, ainsi que ses homologues britannique, brésilien, canadien, mexicain, nigérien, coréen, thaïlandais, vénézuélien... La séance d'ouverture du 16 juillet, à 10 h 15, sera marquée par une intervention de M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Outre l'organisation de différents ateliers, sont prévues des présentations et des démonstrations de divers systèmes informatiques utilisés par les Bourses des différents pays tels que le SEAO (Londres), la NASDAQ (National Association of Securities Dealers, Etats-Unis), CATS (Toronto), ou le système Instinet (Reuter).

* Renseignements : IGG, 15, rue Fénelon, 75497 Paris, Cedex 10, tél. : (1) 48-78-11-00. Lieu de la conférence : Palais des congrès, 2, place de la Porte-Maitlot, 75017 Paris, tél. : (1) 46-40-27-58.



هلنا امنا للاصل

Crédits, changes, grands marchés

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

En début de séance, le marché a été marqué par une certaine nervosité, mais il a fini en hausse.

Indice S&P 500	282,42 (+1,12)
Indice Dow Jones	2.915,12 (+10,12)
Indice Nikkei	12.150,00 (+100,00)
Indice Hang Seng	1.200,00 (+10,00)
Indice CAC 40	1.200,00 (+10,00)
Indice FTSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice DAX	1.200,00 (+10,00)
Indice ISE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice HSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice KSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice MIB 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SMI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice TSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice WSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice ZSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BEI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BOV 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BVL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LIS 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice MAD 100	1.200,00 (+10,00)
Indice OSL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice PRN 100	1.200,00 (+10,00)
Indice RNE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SAE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SMO 100	1.200,00 (+10,00)
Indice STI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice TSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice WSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice ZSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BEI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BOV 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BVL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LIS 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice MAD 100	1.200,00 (+10,00)
Indice OSL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice PRN 100	1.200,00 (+10,00)
Indice RNE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SAE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SMO 100	1.200,00 (+10,00)
Indice STI 100	1.200,00 (+10,00)

LONDRES

Le marché a été marqué par une certaine nervosité, mais il a fini en hausse.

Indice FTSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice DAX	1.200,00 (+10,00)
Indice ISE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice HSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice KSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice MIB 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SMI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice TSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice WSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice ZSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BEI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BOV 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BVL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LIS 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice MAD 100	1.200,00 (+10,00)
Indice OSL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice PRN 100	1.200,00 (+10,00)
Indice RNE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SAE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SMO 100	1.200,00 (+10,00)
Indice STI 100	1.200,00 (+10,00)

FRANCOFORT

Le marché a été marqué par une certaine nervosité, mais il a fini en hausse.

Indice DAX	1.200,00 (+10,00)
Indice ISE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice HSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice KSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice MIB 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SMI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice TSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice WSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice ZSE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BEI 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BOV 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BVL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice BUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LIS 100	1.200,00 (+10,00)
Indice LUX 100	1.200,00 (+10,00)
Indice MAD 100	1.200,00 (+10,00)
Indice OSL 100	1.200,00 (+10,00)
Indice PRN 100	1.200,00 (+10,00)
Indice RNE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SAE 100	1.200,00 (+10,00)
Indice SMO 100	1.200,00 (+10,00)
Indice STI 100	1.200,00 (+10,00)

LEUROMARCHÉ

En déclin prévisible : l'utilisation du billet vert

La situation générale s'est indubitablement améliorée cette semaine sur le marché international des capitaux ainsi qu'en témoigne l'évolution du rendement de l'emprunt-phare à trente ans du Trésor américain qui s'est élevé à environ 7,10 % alors qu'il y a encore peu il s'approchait rapidement de la barre fatidique des 8 %. La majorité des opérateurs attendent à un nouvel abaissement du taux de l'escompte aux États-Unis et au Japon, si les élections américaines qui se déroulent ce week-end. Malgré cette encourageante perspective, l'euro-marché reste stagnante.

La trop grande instabilité du dollar explique l'utilisation croissante des autres monnaies. Sur l'équivalent de près de 114 milliards de dollars d'émissions internationales lancées durant les six premiers mois de l'année, seulement 58 milliards, c'est-à-dire 51 %, ont vu le jour sous forme de dollars des États-Unis. Le yen, avec l'équivalent de 11,4 milliards de dollars, soit 10 % du total émis, s'est révélé la seconde devise du marché international des capitaux,

Le Crédit lyonnais innove

L'exception à la règle dans le secteur à taux fixe libellé en dollars a été le Crédit lyonnais. Pour ce faire, la banque française a utilisé une nouvelle formule de la technique du règlement différé s'allie à celle, traditionnelle, de la libération immédiate. D'une durée de sept ans, le montant de l'opération s'élève à 200 millions de dollars, répartis en deux tranches égales de 100 millions chacune, à libérer immédiatement, et l'autre, à libération différée, est proposée à un prix de 101,125. Le règlement total de la première tranche devra s'effectuer le 20 août prochain. À cette date, la seconde tranche de 100 millions de dollars devra être acquittée par les acheteurs, le solde n'étant requis qu'un an plus tard, le 20 août 1987.

Cette structure présente un double avantage pour les investisseurs. Elle leur permet de jouer la détente des taux et assure une plus grande liquidité ultérieure de la tranche à libération partielle, c'est-à-dire un meilleur marché secondaire, parce que les deux volets seront entièrement fongibles. Le produit de la transaction dirigée par la banque américaine Morgan Stanley, en association avec le Cré-

LES DEVISES ET L'OR

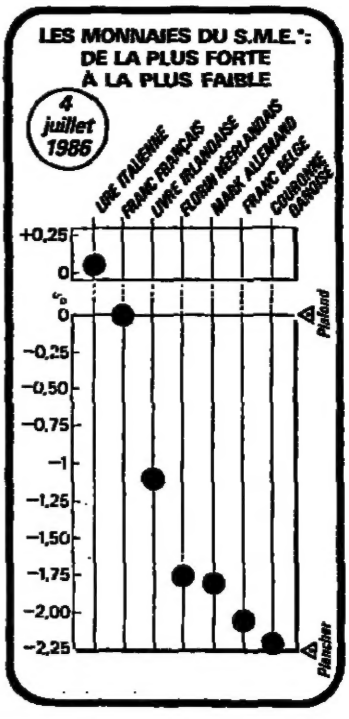
Marée descendante pour le dollar

Le « dérapage » attendu du dollar ne s'est pas fait attendre : il s'est produit dès cette semaine, essentiellement au profit du yen, qui se retrouve au voisinage de son plus haut cours historique atteint le 12 mai 1986, 159,90 yens pour un dollar. Cela, en dépit des interventions de la Banque du Japon pour plusieurs milliards de dollars. Il s'est produit sans attendre les élections nipponnes, comme si les opérateurs avaient voulu prendre les devants, jouant une nouvelle baisse du billet vert. A Tokyo, les exportateurs ont demandé l'introduction du dollar pour se couvrir, sans doute, contre un glissement ultérieur de la devise américaine.

Il faut dire que, devant l'accumulation de nouvelles défavorables en provenance de l'économie des États-Unis, la foi dans le dollar, ou tout au moins dans ses parités actuelles, commence à vaciller. Déficit record de la balance commerciale, très faible hausse des indicateurs économiques de mai, diminution des commandes à l'industrie étrangère, chute des ventes de maisons individuelles et, à la veille du week-end, réduction du nombre des emplois dans l'industrie : en dépit des déclarations officielles, tout laisse à penser que la croissance risque de rester « molle » de l'autre côté de l'Atlantique.

Par ailleurs, les pouvoirs publics, qui, il y a encore une quinzaine de jours, par la voix de M. Baker, secrétaire au trésor, paraissaient vouloir s'accommoder des taux de change

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 30 JUIN AU 4 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Libra	SEEL	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Livre italienne
Londres	1,5430	14,3996	56,7215	46,0485	2,2491	46,3747	0,6476	1,9378
New-York	1,5255	14,1793	56,3097	45,3386	2,2124	46,1687	0,6289	1,9289
Paris	16,7168	4,9458	393,93	319,75	15,6248	263,87	4,6563	1,6674
Bruxelles	16,7285	4,9225	394,87	319,84	15,6228	263,29	4,6674	1,6674
Zurich	2,7581	1,8880	25,6364	—	81,7915	4,8008	7,0261	1,1514
Francfort	3,3514	2,1728	31,2743	1,2328	—	4,8553	8,7795	1,4562
Bonn	3,3721	2,1885	31,3448	1,2226	—	4,8495	8,7729	1,4564
Berlin	68,5883	44,45	6,0831	25,2177	26,4658	—	18,1168	3,9892
Amsterdam	68,9526	45,28	6,0998	25,8008	26,4478	—	18,1562	3,9785
Stockholm	3,7529	2,4262	35,3501	128,77	112,64	5,2639	—	1,6602
Copenhague	3,7571	2,4295	35,2995	127,69	112,64	5,2677	—	1,6495
Oslo	230,38	149,158	214,75	146,88	186,69	33,5526	699,64	1,6495
Stockholm	231,05	151,58	215,17	148,32	188,49	33,5738	699,56	—
Oslo	247,57	160,45	231,029	151,096	193,879	36,096	65,3834	0,10757
Oslo	252,62	165,60	231,610	151,928	194,911	36,6371	66,5193	0,10912

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

En attendant Godot

Tous les marchés financiers attendent Godot, comme dans la célèbre pièce de Samuel Beckett, à savoir une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Qui en prendra l'initiative ? Les États-Unis, ou les nouvelles de l'économie ne sont pas bonnes ? Selon M. Henry Kaufman, célèbre gourou de Wall Street, les taux vont « continuer de baisser » d'ici à la fin de l'année dans ce pays, avant de se raffermir légèrement l'année prochaine.

Dans une déclaration à la chaîne de télévision CBS, il a prévu une diminution du taux d'escompte fédéral au cours des deux prochains mois, et peut-être une deuxième réduction d'ici à la fin de l'année, ajoutant qu'il voyait une nouvelle hausse des cours à Wall Street, indiquant que son avis le serait de 2 000 pour l'indice Dow Jones s'il ne dépassait relativement facilement (il est à 1 900 à l'heure actuelle, à son sommet historique).

Au Congrès, on a entendu le président de la sous-commission de politique monétaire internationale et du Sénat, M. John Heinz, inviter M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, à procéder sans plus attendre à une réduction du taux d'escompte, imité par M. Robert Dole, chef de file de la majorité républicaine de ce même Sénat. A vrai dire, M. Volcker est toujours resté insensible aux pressions, d'où qu'elles viennent, Maison Blanche ou Congrès, mais il est possible que, cette fois-ci, devant la mollesse de la croissance de l'économie américaine, il fasse un geste. Le fera-t-il ? Il est difficile de le dire, mais les partenaires des États-Unis, très sollicités pour jouer les locomotives ? A Tokyo, le gouverneur de la Banque centrale refuse de modifier sa politique, même après les élections législatives du 6 juillet. Pour lui, il n'est pas question d'abaisser le taux d'escompte, notant qu'en raison d'une forte demande intérieure il n'y avait pas lieu de redouter une crise de l'économie.

En Allemagne, même son de cloche. La Banque fédérale ne va ni baisser ses taux directeurs, fixés à 3,5 % pour le taux d'escompte et à 5 % pour le taux Lombard, ni les relever, comme la rumeur en avait couru il y a quelques jours, a déclaré le 3 juillet, son président,

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le café en chute libre

Qu'il s'agisse de l'arabica (coté à New-York) ou du robusta (coté à Londres et Paris), le café est, depuis le début de 1986, le produit de spéculation le plus volatil. Le 3 juillet, la cote de robusta s'échangeait outre-Manche pour 1 632 livres, touchant ainsi son plus bas niveau des neuf derniers mois. En janvier, au plus fort de la sécheresse brésilienne, qui a détruit la moitié de la prochaine récolte, 1986-1987 (celle-ci est estimée à 14,7 millions de sacs de 60 kilos, contre 29 millions de sacs pour l'actuelle campagne 1985-1986), elle valait encore plus de 3 000 livres.

Devant cette situation paradoxale, les opérateurs ne savent plus à quel saint de Bahía se vouer. « Les cours sont de 400 livres inférieurs à ceux de l'an dernier, alors que le Brésil, premier producteur mondial, dispose de moitié moins de marchandise », s'étonnait récemment un professionnel britannique. La



Un nouveau tableau de cotation

PRODUITS	COURS DU 04-07
Cuivre l. g. (Londres)	913 Livres/tonne (+1)
Aluminium (Londres)	737 Livres/tonne (-23)
Nickel (Londres)	2 510 Livres/tonne (-180)
Sacré (Paris)	1 220 Francs/tonne (-18)
Café (Londres)	1 698 Livres/tonne (-82)
Cacao (New-York)	1 791 Dollars/tonne (+30)
Mél (Chicago)	245,25 Cents/tonne (-630)
Mél (Chicago)	182,75 Cents/tonne (-635)
Soja (Chicago)	143 Dollars/tonne (-120)

Le chiffre est parabolique indique la variation d'une semaine à l'autre.

ERIC FORTINO.

Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	RÉGIONS
3 Chili : les « poblaciones » de Santiago entrent dans leurs monts.	6 Le débat sur la communication au Sénat : l'opposition dénonce les inégalités entre les chaînes privées et publiques.	7 Virginie, cinq ans, violée et noyée dans la soirée du 26 juin.	9 Quinze ans de « dossiers » au Louvre : les entretiens de Pierre-Paul Prud'homme.	13 Agriculture : le maïs de la dis-corde.	Retour à Lille 12
4 Afrique du Sud : troisième attentat depuis l'état d'urgence.	— Les dissensions du FN.	— Carrefour du développement : un avis de recherches pour Yves Chaler.	— « Don Giovanni » à Aix-en-Provence.	14 Revue des valeurs.	SERVICES
— Italie : la crise gouvernementale.	— Point de vue : le rôle du Conseil constitutionnel, par Jean Foyer.	8 Les débuts de l'avion Rafale.	— Le 27 ^e Festival des arts populaires à Marrakech.	15 Crédicts, changes et grands marchés.	Programme des spectacles ... 10
		— Le Tournoi de Wimbledon.	11 Communication.		Mots croisés 11
					Journal officiel 11
					Météorologie 11

Dans le neuvième arrondissement de Paris

Un jeune homme est mortellement blessé par un CRS

Un jeune homme âgé de vingt-huit ans, Loïc Lefèvre, peintre carrossier, domicilié à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), a été tué par un policier dans la nuit du 4 au 5 juillet, rue de la Victoire, à Paris (9^e arrondissement). Il était un peu plus de 1 heure du matin lorsqu'une 2 CV de couleur verte, immatriculée dans les Vosges (7421 QE 88), roulant apparemment à vive allure et venant de la droite, a croisé un fourgon de CRS, l'obligeant à freiner brusquement.

Les policiers, qui voulaient contrôler le véhicule, l'ont alors pris en chasse. A bord de la 2 CV, deux jeunes gens ont tenté de prendre la fuite en direction du boulevard Haussmann. Ils se sont ainsi engagés en sens interdit dans la rue de Moga-

dor. Le conducteur, serrant de près le trottoir, cherchait à éviter les véhicules arrivant en sens inverse, mais a fini par heurter une R5 et par percuter une borne métallique. Le passage de la 2 CV est alors sorti de la voiture en passant par le toit ouvert. Un gardien de CRS, descendant de son fourgon, l'a poursuivi, armé d'un fusil. Une centaine de mètres plus loin, le jeune homme est tombé : c'est à ce moment, alors qu'il était à terre et sans arme, que le policier a tiré à deux reprises, l'atteignant mortellement dans le dos.

Plusieurs impacts ont été relevés sur le corps de la victime. Les deux projectiles ont traversé le corps de part en part, pour l'un, sectionnant

quatre doigts de la main gauche, et, pour l'autre, se fichant dans l'avant-bras droit. Le gardien de CRS a ensuite appelé ses collègues, qui avaient interpellé le conducteur de la 2 CV. Pendant plus de deux heures, ce quartier très animé la nuit, avec ses salles de spectacle, ses nombreux restaurants et ses prostituées, a été bouclé par les forces de sécurité. L'ami de la victime et le conducteur de la R5 ont été emmenés par les policiers. Une fois les constatations faites et le corps enlevé, les traces de sang sur le trottoir ont été lavées par les policiers.

L'enquête a été confiée à l'inspection générale des services. De bonne source, on apprend que le policier qui a tiré affirme qu'il croyait que le jeune homme se servait d'une arme.

Ce policier, âgé de trente ans, qui appartient à la CRS 54 de Marseille, a déclaré qu'au moment où il atteignait la rue de la Victoire, le jeune homme s'est retourné vers lui et aurait alors fait un geste en portant la main à la hanche, dégageant son blouson. Le CRS aurait alors aperçu un objet noir qu'il a pris, dit-il, pour une arme. C'est pourquoi il aurait tiré, le jeune homme lui faisant face, debout. Près du corps de la victime, une bombe lacrymogène noire a, en effet, été retrouvée.

Mais on lira ci-dessous les témoignages donnés au Monde par quatre jeunes gens. Ils sont clairs : à aucun moment, le jeune homme n'a eu d'attitude menaçante. Il ne s'est pas retourné et n'a pas sorti d'arme. Le policier a tiré alors que le jeune homme, disent les témoins, était à terre.

Ag. L.

M. Charles Pasqua : « S'il y a des fautes, elles seront sanctionnées »

Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, évoquant la mort d'un jeune automobiliste tué par un policier à Paris, a déclaré, samedi 5 juillet, que « s'il y a des fautes, elles seront naturellement sanctionnées ». Mais il a précisé : « En contrepartie, s'il y a eu présentation malveillante des faits, je n'hésiterai pas à saisir la justice chaque fois que cela sera nécessaire ».

Cette bavure policière a été évoquée par le ministre au comité central du RPR : « Nous y verrons plus clair lorsque nous serons en possession du rapport de l'inspection des services ». S'il est déclaré en arrivant à la réunion.

Coup de semonce des industriels

Les deux géants américains de la publicité ont perdu d'importants budgets

Value des budgets de publicité aux Etats-Unis depuis les grandes concentrations qui ont donné naissance à ce que les Américains appellent des « méga-agences » de publicité : Saatchi & Saatchi rachetant Ted Bates Worldwide et trois grandes agences (BBDO International, Doyle Dane Bernbach et Needham Harper Worldwide) se recombinant pour donner le groupe Omnicom. Les grands annonceurs n'ont pas semblé trouver à leur goût ces fusions, qui entraînent les budgets publicitaires de leurs produits dans une aventure qu'ils n'ont pas choisie et qu'ils ne maîtrisent pas.

Les uns derrière les autres, les industriels retirent des budgets aux deux nouveaux « grands » pour les confier à d'autres agences. Advertising Age, hebdomadaire américain de publicité, a recensé ces mouvements : Saatchi & Saatchi/Ted Bates aurait ainsi perdu en deux mois 358 millions de dollars de budgets, n'en gagnant que 103 millions par ailleurs, soit une perte nette de 255 millions de dollars, et Omnicom aurait perdu 205 millions de dollars, n'en regagnant que 88 millions, soit une perte de 117 millions de dollars.

Les annonceurs en question ont nom Colgate, RJR Nabisco (premier groupe agro-alimentaire américain) ou Warner-Lambert (produits d'hygiène et de beauté)... Ce dernier a ainsi rompu avec Ted Bates une collaboration vieille de trente ans. Nul doute que les industriels tiennent ainsi à réaffirmer leur indépendance vis-à-vis des agences de publicité et leur volonté de rester maîtres de leur politique publicitaire, produit par produit. Ils appré-

cient mal de voir certaines de leurs marques rejoindre des produits concurrents dans le giron d'un même groupe publicitaire, malgré le soin pris par les méga-agences de conserver des structures distinctes. Charbonnier veut rester maître chez lui.

Le grand gagnant de ces mouvements est Young and Rubicam, l'un des derniers encore première agence américaine et mondiale (en perpétuelle lutte pour la première place avec le Japonais Dentsu) et que les grandes fusions d'avril et de mai derniers avaient rejeté à la troisième place aux Etats-Unis : il a engrangé 294 millions de dollars de nouveaux budgets, n'en perdant que 40 millions, soit un gain net de 254 millions de dollars. Les responsables de Young and Rubicam se montrent tout à fait satisfaits de la stratégie de concentration de ses grands concurrents, estimant que la création de méga-agences améliore sa propre image de marque.

La perte de plus d'un demi-milliard de dollars de budgets par la publicité est sans doute plus qu'un coup de semonce. Elle doit faire réfléchir les agences qui seraient tentées de suivre l'exemple des méga-agences à l'efficacité d'une stratégie du gigantisme.

JOSÉE DOYÈRE.

En Chine Dévaluation de 15,8 %

Pékin (AFP). — La Chine a procédé à une dévaluation d'environ 15,8 % de sa monnaie, selon les cotations publiées ce samedi 5 juillet par l'agence Chine nouvelle.

Le tableau des changes de l'agence chinoise révèle que le yuan a chuté d'environ 15,8 % par rapport aux monnaies de dix-huit pays avec lesquels la Chine réalise l'essentiel de ses échanges commerciaux.

Par rapport au dollar, le taux du yuan s'établit désormais à 27 cents, contre 31 cents précédemment, soit 3,69 yuans pour un dollar. Cette dévaluation est la plus importante jamais décidée par Pékin, selon les milieux financiers. La monnaie chinoise avait toutefois progressivement perdu 40 % de sa valeur au cours des années 1984 et 1985.

Baisse des taux d'intérêt du « consensus »

L'OCDE a annoncé, vendredi 4 juillet à Paris, une baisse de 1,4 point à partir du 15 juillet, de l'ensemble des taux d'intérêt minimum des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien financier public.

Ces taux d'intérêt font l'objet, au sein de l'OCDE, d'un accord appelé « consensus ». Ils sont révisés tous les six mois. Ainsi, par exemple, les taux pour les pays relativement pauvres passent à 7,40 %.

« La baisse qui interviendra le 15 juillet », a précisé l'OCDE dans un communiqué, « aura pour effet de ramener les taux d'intérêt minimum à des niveaux proches de ceux auxquels ils s'établissaient au moment de l'entrée en vigueur du « consensus » en juillet 1976 ».

Le numéro du « Monde » daté 5 juillet 1986 a été tiré à 478 261 exemplaires

Bonnus - Dossiers par milliers

Rayonnages Bibliothèques

au prix de fabrique du kit au sur mesure

LEROY FABRICANT

équipe votre appartement bureaux, magasins, etc. 28 années d'expérience Une visite s'impose 208, avenue du Maine, Paris (14^e) 45-40-5740 - RP Alsée

A B C D E F G

Quatre témoignages

Jean-Luc Daniel, vingt-huit ans, journaliste à Que choisir ?

« Vers 1 heure du matin, une 2 CV vert pomme avec deux jeunes passagers tourne assez brusquement à l'angle de la rue Meyerbeer pour s'engager dans la rue Halévy. Venant de la droite, elle coupe le chemin à un fourgon de CRS, qui pile. La 2 CV s'arrête au feu rouge suivant. Le fourgon s'arrête à sa hauteur. Le fourgon passe au vert et le fourgon vient se mettre en épi devant la 2 CV. Les CRS commencent à descendre, la voiture démarre alors, tourne à gauche dans le boulevard Haussmann. Les CRS remontent dans leur fourgon, mettent le sirène et prennent la Citroën en chasse. Celle-ci prend la rue de Mogador, en sens interdit. »

Jérôme, trente-cinq ans, graphiste, et Nicolas Oudin, trente-quatre ans, musicien : « Remontant la rue de Mogador, nous nous retournons en entendant le sirène. Nous voyons une 2 CV remontant à contre-courant la rue, rapidement poursuivie par un véhicule de CRS. Le conducteur tente de monter sur le trottoir pour éviter la R5 qui vient en sens inverse. Mais la 2 CV se retrouve bloquée, les

deux roues sur le trottoir, accrochée à un arceau métallique. Le fourgon CRS pile juste derrière et les CRS commencent à sortir. Le passage de la 2 CV, qui roulait décapotée, sort par le toit et se met à courir. Il a les cheveux longs, une veste en jean, un air « loulard ». Il court lourdement, de grosses chaussures aux pieds. Un CRS le suit, pendant toute la course, à une distance de 2 ou 3 mètres au plus. Il tient son fusil à l'horizontale. La poursuite ne se fait pas dans l'effroi, mais à une allure moyenne, sans cri. Nous suivons l'action. Les deux hommes s'engagent sur la droite dans la rue de la Victoire. Quelques secondes s'écoulent avant que nous entendions deux coups de feu nettement séparés. Nous ne voyons pas la scène. Mais nous regardons le CRS qui, un moment après, sort de la rue de la Victoire, son fusil canon en l'air, calé sur la hanche. Il paraît très calme et appelle ses collègues. Puis, en nous avançant un peu nous voyons le corps étendu sur la chaussée. Nous sommes très surpris car, au vu de l'attitude du CRS, nous avions cru qu'il avait seulement tiré en l'air et que le passager de la 2 CV avait pu s'enfuir. »

Max Dantès, vingt-six ans, courtier en assurance Il a vu, lui, la scène des coups de feu.

« Après avoir entendu le sirène, j'aperçois le jeune homme en train de courir pourvu de très près par le CRS dont le fusil vise le dos du fuyard. La CRS tente de le déséquilibrer d'un coup de crosse, mais il échoue. Il ordonne au jeune homme de s'arrêter, mais sans succès. Dans la rue de la Victoire, le jeune homme court sur le macadam et essaie de s'engager entre deux voitures. Il n'y parvient pas et tombe à la hauteur de ces deux véhicules. La CRS s'arrête. Il baisse le canon de son arme vers le jeune homme à terre (et que je ne vois pas, car il est masqué par les voitures). Mais je vois très bien le CRS. Il tire à deux reprises vers le bas, son arme à la hanche. Très calmement, sans affolement. Puis le CRS hésite un peu. Il revient alors sur ses pas et appelle ses collègues à l'aide d'un sifflet. »

« Je ne comprends pas. Le jeune homme était à terre. Le CRS avait à portée de la main. Pourquoi a-t-il tiré ? »

Témoignages recueillis par ERICH INCYAN.

La préfecture de police : le CRS s'est estimé en légitime défense

La préfecture de police de Paris a publié samedi, en fin de matinée, le communiqué suivant :

« Cette nuit, à 0 h 45, une patrouille de CRS en mission de sécurité générale remarque une 2 CV qui circule boulevard Haussmann, tous feux éteints et de manière dangereuse. »

« Or des instructions ont été données et répétées ces derniers jours pour que les forces de police et de gendarmerie apportent une vigilance particulière aux infractions à la circulation routière, qui causent chaque année des dizaines de morts et des milliers de blessés, en particulier la nuit à Paris. »

« La patrouille tente d'intercepter cette voiture dangereuse, qui essaie de lui échapper en heurtant le véhicule de police, en brûlant plusieurs feux et en s'engageant enfin rue de Mogador dans un sens interdit, où elle percuta de face un véhicule roulant dans le sens de la circulation. Néanmoins, l'interpellation a eu lieu. »

« Le conducteur de la 2 CV s'enfuit. Au cours de la poursuite, il se retourne vers un gardien CRS en sortant de dessous son blouson un objet que le gardien prend pour une arme. Le fonctionnaire de police s'estime en légitime défense et tire deux fois sur l'homme, l'atteignant à la poitrine et à l'annulaire gauche. L'objet s'avère être une bombe à gaz paralysant. Quant à l'autre passager, manifestement en état d'ivresse, il a été interpellé. »

« Une enquête est immédiatement ouverte par l'IGS pour déterminer, grâce notamment aux expertises balistiques, les circonstances précises de cette affaire. Le conducteur et le passager de la 2 CV étaient déjà connus pour leurs antécédents judiciaires. Les témoins éventuels de l'affaire de la nuit dernière sont invités à se faire connaître dans les meilleurs délais à l'inspection générale des services de la préfecture de police, en appelant le 42-60-33-22 (poste 34-62). »

La momie dévoilée

La diva est allongée, nue, dans un studio de Lyon. Sous les projecteurs de cinéma, entourée de colonnes bleues, de miroirs blancs, elle montre une moue dédaigneuse. Les bandelettes, les linéaux, les sangles qui la protégeaient de l'injure du temps lui ont été enlevés.

La momie vient de servir à une première expérience à laquelle, autour du professeur d'égyptologie J.-C. Goyon (université Lyon-II), ont participé une équipe de médecins, de botanistes, de membres du musée Guimet et du Musée des tissus, de Lyon.

Sortie des réserves du musée Guimet, la momie a d'abord été examinée au scanner de l'hôpital Edouard-Herriot, puis autopsiée. Les images ainsi obtenues ont fait voir aux chercheurs une coupe transversale très précise, une vue globale de l'état de la momie sans détériorer celle-ci, faisant apparaître ses lésions aux vertèbres et la position exacte des paquets contenant ses viscères.

En effectuant une autopsie complète, l'objectif de l'équipe pluridisciplinaire était de mettre en évidence, de saisir, les gestes chirurgicaux qui accompagnaient le rite funéraire. Si les textes ne man-

quent pas sur la fonction religieuse de l'embaumement, l'acte de l'opérateur, « le couteau noir », demeure inconnu. L'autopsie a permis de vérifier que la phase chirurgicale était menée avec une grande connaissance du corps humain.

L'étude des tissus a mis fin aussi au mythe des momies enroulées dans du bitume. Le corps était en fait enduit de résines végétales mélangées, qu'il faut encore déterminer. Chacun est reparti avec ses échantillons, ses poussières, ses cristaux, afin d'approfondir les analyses.

Quelques données lèvent un peu le voile de l'anonymat. Décédé de mort naturelle, vers la cinquantaine, l'homme souffrait d'arthrose. Sa taille était de 1,72 m. Il a peut-être vécu en Haute-Egypte, sous le règne de Protée IV, vers 230 avant notre ère.

En septembre, deux films seront diffusés, l'un pour les étudiants, l'autre pour le grand public.

La momie « recollée », mais non réemmumotée, est retournée dans les réserves du musée Guimet.

BRUNO CAUSSÉ.

Zimbabwe Jimmy Carter « insulté »

Harare (AFP). — L'ancien président démocrate américain Jimmy Carter a décrié, vendredi 4 juillet, comme « une insulte contre son pays et contre lui-même » un discours d'un ministre zimbabwéen qui avait provoqué le même jour le départ de plusieurs diplomates occidentaux d'une réception. Ce discours du ministre des affaires étrangères, M. Witness Mangwende, lu en son nom par le ministre de la jeunesse, des sports et de la culture, M. David Karimanzira, à la réception organisée par l'ambassade des Etats-Unis à l'occasion de la fête nationale américaine, critiquait en termes vifs les pays occidentaux pour leur opposition à des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Il les accusait notamment de vouloir protéger leurs investissements et leurs bénéfices en Afrique du Sud.

L'ÉTÉ À L'AISE

POUR BIEN PASSER VOTRE ÉTÉ, LES BONS TUYAUX... LES BONNES ADRESSES SONT DANS GAULT-MILLAU MAGAZINE. INDISPENSABLE POUR MIEUX VIVRE LE TEMPS DES VACANCES.

Chez votre marchand de journaux.

